



Université Mouloud Mammeri Tizi-ouzou
Faculté du Génie de la Construction
Département d'Architecture

Mémoire Master II
Option : Architecture, Ville et Patrimoine

Présenté par : Frendi Karima

Intitulé :

**LE VILLAGE KABYLE TRADITIONNEL DE LA
SAUVEGARDE VERS LA RECONNAISSANCE D'UN
PAYSAGE CULTUREL**

Cas d'étude :
Le village d'Ath El Kaid

Devant le jury composé de :

Mme Badene Sadia	Maitre assistante	UMMTO	Examineur
Mme Baloul Nadia	Maitre assistante	UMMTO	Rapporteur
Mr Belkhamza Belkacem	Maitre assistant	UMMTO	Examineur
Mme Chernai Samia	Maitre assistante	UMMTO	Examineur

Septembre 2016



Université Mouloud Mammeri Tizi-ouzou
Faculté du Génie de la Construction
Département d'Architecture

Mémoire Master II
Option : Architecture, Ville et Patrimoine

Présenté par : Frendi Karima

Intitulé :

**LE VILLAGE KABYLE TRADITIONNEL DE LA
SAUVEGARDE VERS LA RECONNAISSANCE D'UN
PAYSAGE CULTUREL**

Cas d'étude :
Le village d'Ath El Kaid

Devant le jury composé de :

Mme Badene Sadia	Maitre assistante	UMMTO	Examineur
Mme Baloul Nadia	Maitre assistante	UMMTO	Rapporteur
Mr Belkhamza Belkacem	Maitre assistant	UMMTO	Examineur
Mme Chernai Samia	Maitre assistante	UMMTO	Examineur

Septembre 2016

DEDICACES

*A la mémoire de mes chers parents;
A la mémoire de ma chère sœur Zazi
... Que Dieu garde leurs âmes*

*A mon cher frère ;
A mes chères sœurs ;
A mes chers neveux, Rayan, Mehdi et la petite Imene
Et en particulier à mon cher neveu Lyes...*

Remerciements

Au terme de ce travail je tiens à exprimer ma reconnaissance à Mme Baloul Nadia qui m'a honoré d'avoir accepté l'encadrement de cette recherche, et pour ses orientations et conseils.

Comme je tiens à exprimer mes remerciements aux membres du jury qui ont accepté d'évaluer ce travail et nous honorer de leur présence ;

Je tiens également à remercier :

Les services de la direction de la culture de la wilaya de tizi ouzou

Le personnel du service des archives de la wilaya de Tizi ouzou

Le personnel de la bibliothèque de l'EPAU, Alger

Le personnel de la bibliothèque du département d'architecture de Tizi ouzou

Les services de l'APC d'Agouni gueghrane

Mes remerciements vont également à :

Zoulikha Ait el hadj pour son encouragement ;

Le bureau d'étude Akretche Lounes ;

L'association du village d'Ath el Kaid ;

Sans oublier la vieille N'a Tassadit dépositaire du patrimoine du village

d'Ath el kaid.

Résumé

Les paysages culturels constituent un patrimoine représentatif d'une région du monde, ils sont le témoignage d'une histoire naturelle et culturelle des hommes à travers les âges, œuvres conjuguées de l'être humain et de la nature, ils expriment une longue et intime relation des peuples avec leur environnement.

Le paysage culturel est reconnu récemment comme objet patrimonial suscitant une nouvelle approche pour la gestion et la protection du patrimoine culturel. Une approche qui offre une prise en charge du patrimoine sous ses différentes facettes, focalisée sur l'interaction homme/nature avec une participation des communautés locales.

Dans ce contexte, le travail de recherche que nous proposons, tente de traiter de la question de sauvegarde et de protection du village kabyle traditionnel comme témoignage identitaire qui incarne une multitude de valeurs matérielles et immatérielles.

L'approche de paysage culturel s'adapte parfaitement à notre cas d'étude dans la mesure où elle prend en charge simultanément les différentes dimensions du patrimoine, environnementales, naturelles, sociales, culturelles, et historiques, une gestion globale et partagée, basée sur l'interaction homme/nature avec l'association de la communauté locale à tous les niveaux.

Nous soulignons l'intérêt pour notre cas d'étude, à savoir le village d'Ath el Kaid, d'une identification et une délimitation du paysage culturel élargi dans lequel il s'inscrit, et la reconnaissance de ses multiples composantes dans l'optique d'une prise en charge adéquate.

Mots clés :

Paysage culturel, patrimoine, village kabyle, sauvegarde, valorisation gestion globale, gestion partagée, paysage élargi.

Summary

Cultural landscapes are a representative heritage of a region on the world, they are testimony of the natural and cultural history of human through ages, combined product of human and nature, they express a long and intimate relation between people and their environment.

The cultural landscape has been known recently as a heritage object arousing a new approach for the management and the protection of cultural heritage. An approach which offers possibilities for protection of the heritage on their different dimensions, focused at the interaction human/nature with the participation of local communities.

At this context, the study which we suggest tries to treat the question of safeguard and protection of the traditional Kabyle village like a testimony of identity with theater a host of material and immaterial values.

The approach of the cultural landscape adapts perfectly to the case of our study, since it deals simultaneously the different dimensions of the heritage : environmental, social, natural, cultural and historical. A global management based on the interaction human/nature with the association of local communities.

We underline the interest for the case of our study, the village of Ath el Kaid, of an identification and a delimitation of the extended cultural landscape, and the known of the host of components in order to have an adequate management.

Key words :

Cultural landscape, heritage, Kabyle village, safeguard, valorisation, global management, extended landscape.

ملخص

المناظر أو المشاهد الثقافية تجسد إرثا معبرا عن مناطق العالم باختلافها فهي شاهد على التاريخ الطبيعي و الثقافي للإنسان عبر العصور. و هي أيضا لوحة ناتجة عن تزاوج بين الانسان و الطبيعة. تعبر عن علاقة وطيدة بين الشعوب و محيطها.

المشهد الثقافي معترف به حديثا كموضوع من التراث يحت على طريقة جديدة في مجال التسيير و المحافظة على الإرث الثقافي. هذه الطريقة تمكن من تسيير هذا الإرث بنواحيه المختلفة متعمقة في العلاقة بين الإنسان و الطبيعة مع المساهمة الفعلية للسكان المحليين.

في هذا الإطار البحث الذي نقتحه يحاول معالجة إشكالية المحافظة على القرية القبائلية التقليدية كشاهد تعريفي مجسد لعدد كبير من القيم المادية و المعنوية.

طريقة المشهد الثقافي تتأقلم تماما مع الحالة المدروسة في هذا البحث اعتبارا بأنها ملزمة بمختلف نواحي الإرث، منها المتعلقة بالمحيط، الناحية الطبيعية، الاجتماعية الثقافية و التاريخية، فهي تسيير عام و مشترك مؤسس على العلاقة بين الإنسان و الطبيعة مع إشراك السكان المحليين في مختلف المراحل.

فيما يخص الحالة المدروسة في موضوع البحث ننوه على أهمية التعريف و تحديد المشهد الثقافي الموسع الذي ينتمي إليه و اعتبار مختلف عناصره في نظرة هادفة إلى عناية لائقة.

كلمات البحث:

المشهد الثقافي ، الإرث، القرية القبائلية، المحافظة، التقييم، تسيير عام، تسيير مشترك، مشهد موسع.

SOMMAIRE

Introduction générale

1. Contexte de la recherche	1
2. Motivation et de la recherche	1
3. Présentation de la recherche	2
- Problématique	3
- Hypothèses	3
- Objectifs et limites de l'étude	3
4. Méthodologie d'approche	4
5. Structure du mémoire	4

Première partie : Approche théorique

Premier chapitre : support théorique à la recherche « le paysage culturel, vers une reconnaissance du concept »

Introduction	6
I.1. Reconnaissance du concept de paysage	6
I.1.1. Origine et évolution du concept de paysage	6
I.1.2. Essai de définition	7
I.1.3. Les composantes du paysage	11
I.1.4. Approches et méthodes d'évaluation des paysages	13
I.2. Le paysage culturel comme intérêt patrimonial	14
I.2.1. Emergence de la catégorie de paysage culturel	14
I.2.2. Essai de définition	15
I.2.2.1. Définitions répertoriées	15
I.2.2.2. Définition personnelle	16
I.3. Critères d'évaluation et de classement d'un paysage culturel	16
I.3.1. La valeur universelle exceptionnelle	17
I.3.2. Les catégories de l'Unesco pour les paysages culturels	17
Conclusion	18

Deuxième chapitre : « gestion et sauvegarde des paysages culturels »

Introduction	20
II.1. le cadre de gestion des paysages culturels selon la convention du patrimoine mondial	20
II.2. Le paysage dans la politique patrimoniale en Algérie	24
II.2.1. Evolution des textes portants sur la protection de l'environnement et du paysage	24
II.2.2. Le paysage culturel dans la législation algérienne	26
II.2.3. Les régimes de protection du patrimoine culturel	27
II.2.4. Les servitudes de protection des secteurs sauvegardés au titre de la loi 98-04	28
II.3. Le tourisme culturel-patrimonial, comme outil de gestion pour un paysage Culturel	29

II.3.1. Définitions	29
II.3.2. Les aspirations et les avantages d'un tourisme culturel	29
II.3.3. Pour une bonne gestion d'un tourisme culturel/ patrimonial	32
II.4. La théorie du paysage culturel comme approche de gestion, exemple de la région de la capitale nationale-Canada	30
II.4.1. présentation de l'approche	30
II.4.2. Résumé d'un cadre de gestion recommandé par la CCN	35
II.5. Etude d'exemples	37
II.5.1. Le village Périllos, un exemple illustré de la contribution associative, pour une restauration en vue d'une expérience touristique participative	37
II.5.2. Le village de « Bussana vecchia » ancien village italien sauvé par des artistes	38
II.5.3. Le paysage culturel du Val de Loire, un plan de gestion adapté	39
Conclusion	40

Deuxième partie : le cas d'étude

Troisième chapitre : « le village traditionnel d'Ath el Kaid du classement vers une stratégie de gestion »

Introduction	42
III.1. Présentation du village d'Ath el Kaid	42
II.2. Classement du village	43
III.2.1. Exploration du plan de sauvegarde du village d'Ath El Kaid	46
III.2.1. A : La Première phase : Le diagnostic et les mesures d'urgence	46
III.2.1. B : La deuxième phase : Analyse historique et typologique et avant projet du PPSMVSS	60
III.2.1. C :Troisième phase : La rédaction finale du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé	67
II.2.2. Une lecture de l'état des lieux actuel du village	69
Conclusion	71

Quatrième chapitre : « le village kabyle traditionnel : de la sauvegarde vers la reconnaissance d'un paysage culturel / cas d'Ath el Kaid »

Introduction	73
IV.1. Une lecture historique du village	73
IV.2. Le processus de formation et de transformation du village	75
IV.3. L'organisation sociale et spatiale du village	75
IV.4. Lecture des composantes marquantes du paysage du village d'Ath El Kaid	80
IV.4.1. Les composantes naturelles	80
IV.4.2. Les éléments bâtis	82
IV.4.3. Les panoramas	85
IV.4.4. Les composantes humaines	87
IV.5. Application des critères d'évaluation et de classement d'un paysage culturel au village d'Ath el Kaid	91
Conclusion	92

Conclusion générale	93
Bibliographie	95
Annexes	99

Liste des Figures, schémas, cartes et tableaux

Chapitre I

Figure I.1. Les effets du bon et du mauvais gouvernement.....	6
Figure I.2. Éléments de paysages constitutifs des structures paysagères	12
Schéma I.1. Le paysage à l'interface des pôles environnementaux, économiques et culturels.	8
Schéma I.2. Le schéma de perception de l'espace selon Bailly. A	9

Chapitre II

Figure II.1. Le Mur d'Hardien	20
Figure II.2. Le parc Tongariro	21
Figure II.3. Photo du parc de Touat-Gourara	27
Figure II.4. Photo du village d'Ath el Kaid	28
Figure II.5. Le village de Périllos, et l'église St-Michel	37
Figure II.6. animateur et stagiaires sur le chantier du village de Périllos	38
Figure II.7. Le village de Bussana vecchia	38
Figure II.8. Le val de Loire	39
Figure II.9. Des images emblématiques du val de Loire	39
Schéma II.1. Le processus de gestion des paysages culturels, (processus continu et inachevable)..	23
Schéma II.2. Résumé du cadre de gestion recommandé par la CCN	36

Chapitre III

Figure III.1. Photo du village d'Ath el Kaid	43
Figure III.2. La prolifération du bâti contemporain dans le village et la mosquée exemple d'un bâti contemporain	48
Figure III.3. Végétation spontanée	56
Figure III.4. Etat actuel des ruelles	58
Figure III.5. Pilonne électrique à l'intérieur du village	58
Figure III.6. Des déchets jetés un peu partout	59
Figure III.7. Photo d'une bâtisse traditionnelle, prise en 2012, et photo de la même bâtisse prise le 18/07/2016 (lors de la sortie sur site)	69
Figure III.8. Photos montrant l'état actuel de la majorité des bâtisses traditionnelles	69
Figure III.9. Réseau de gaz de ville à l'intérieur du village	70

Figure III.10. Photo illustrant la reprise des joints avec du béton	70
Figure III.11. Réhabilitation du monument des Chouhada	70
Schéma III.1. Rapport du bâti traditionnel et bâti contemporain	50
Schéma III.2. état de conservation du bâti.....	57
Schéma III.3. Schémas du confortement prévu (Etalement en bois).....	62
Carte III.1. Situation géographique du village d’Ath El Kaid	42
Carte III.2. Délimitation du secteur sauvegardé du village d’Ath el Kaid (retravaillée selon décret portant création du secteur sauvegardé.	50
Carte III.3. Carte des typologies du bâti	49
Carte III.4. Carte illustrant le première phase d’évolution, (l’implantation)	62
Carte III.5. Carte illustrant la deuxième phase d’évolution (croissance en couronne)	63
Carte III.6. Carte illustrant la troisième phase d’évolution (croissance linéaire)	64
Carte III.7. Carte illustrant la quatrième phase d’évolution croissance éclatée)	65
Carte III.8. Carte des sous secteurs (zones homogènes)	68
Tableau III.1. Inventaire des différentes typologies du bâti	48
Tableau III.2. Définition des différentes servitudes	66
Tableau III.3. Dispositions générales de l’avant-projet de règlement	67
Tableau III.4. Les différents sous-secteurs du secteur sauvegardé	67

Chapitre IV

Figure IV.1. Organisation de maisons à Ait el Kaid	78
Figure IV.2. Vue intérieure sur une maison kabyle traditionnelle	80
Figure IV.3. Tamda Ouguelmime	81
Figure IV.4. Photo de Tamda oussarghi au village d’Ath el Kaid	81
Figure IV.5. Maisons du village	82
Figure IV.6. Des murs réalisés en pierres	83
Figure IV.7. Toiture des maisons réalisées en terre	83
Figure IV.8. La première Tadjmaat du village d’Ath el Kaid (tdjmaat oufella)	85
Figure IV.9. : Le Fortin construit sur une ancienne mosquée du village	85
Figure IV.10. Le rocher du corbeau à Agouni gueghrane vu depuis les hauteurs du village d’Ath el Kaid	86
Figure IV.11. Panorama sur la plaine des Ouadhias vu depuis les hauteurs du village d’Ath el Kaid	86

Figure IV.12. Une vue splendide depuis les hauteurs du village d’Ath el Kaid	86
Figure IV.13. Panoramas depuis les hauteurs du village d’Ath el Kaid,	88
Figure IV.14. Artisanat et poterie berbère	88
Figure IV.15. Poterie berbères et Cuisson des poteries	88
Figure IV.16. Azetta et le tapi kabyle	89
Figure IV.17. Bijoux kabyles (colliers, boucles et Abzim)	89
Figure IV.18. Motifs décoratifs kabyles	90
Figure IV.19. Décoration murales d’une maison du village d’Ath el Kaid.....	90
Figure IV.20. Dance kabyle	90
Figure IV.21. : L’art de rouler le couscous	90
Figure IV.22. Les produits du terroir en Kabylie	91
Schéma IV.1. Représentation concentrique des structures sociales en Kabylie	75
Schéma IV.2. Différentes échelles du territoire villageois kabyle	76
Schéma IV.3. Plans de maisons du village d’Ath el Kaid	79
Schéma IV.4. Profil (est-ouest) du village	80
Schéma IV.5. Plan d’une maison d’Ath el Kaid.....	84
Carte IV.1. Carte du centre municipal d’Ath El Kaid 1946	74
Tableau IV.1. Évaluation du paysage culturel du village d’Ath el Kaid	92

INTRODUCTION GENERALE :

« Le patrimoine d'un peuple est la mémoire de sa culture vivante, ou dans le contexte actuel de communication planétaire instantanée, et de mondialisation, il existe de surcroît, un risque réel d'uniformisation de la culture »¹.

1) Contexte de la recherche :

Le patrimoine est défini comme étant un héritage qui préserve les liens intergénérationnels. Il est le facteur d'identité pour un pays, une région et une communauté.

Le patrimoine est au départ celui des grands monuments, une notion d'abord étroite qui s'est progressivement élargie du point de vue sémantique, catégoriel, et géographique. Le domaine culturel du patrimoine commun agit en faveur de l'humanité entière, il tend à faire connaître l'histoire du développement et l'évolution de l'homme à travers les âges. Il est composé de l'ensemble des biens culturels, des traditions, des modes de vies, et de tout ce qui peut constituer la culture de l'homme.

L'élargissement du champ d'intervention du patrimoine permet de couvrir une diversité d'éléments qui reflètent la créativité humaine et son empreinte marquée au niveau de son paysage, qui dès lors devient une préoccupation majeure des acteurs agissant sur le patrimoine. La reconnaissance du paysage comme un élément du patrimoine est en réalité un fait récent, de même que la notion elle-même de paysage.

Ainsi l'inclusion du paysage dans la définition du patrimoine culturel, et sa reconnaissance comme composante identitaire de celui-ci, s'impose du moment que l'homme a de tout temps interagit avec son environnement naturel pour produire des paysages à valeurs identitaires et culturelles.

Les paysages culturels du monde sont des témoignages d'une longue interaction des hommes avec leur environnement naturel, et des différentes cultures de l'humanité, ils sont porteurs de significations et de diversités.

Un paysage culturel est donc, un paysage représentatif d'une région du monde: *« Œuvres conjuguées de l'être humain et de la nature, ils expriment une longue et intime relation des peuples avec leur environnement »².*

2) Motivation et de la recherche :

L'architecture traditionnelle constitue un legs important de la société traditionnelle, dans la mesure où elle incarne un témoignage authentique essentiel pour notre mémoire collective³. Le village kabyle traditionnel est l'un de ces héritages architecturaux et culturels ancestraux qui nous a été légué et dont nous avons le devoir de transmission.

¹ (Message du Directeur général de l'UNESCO (Koichiro Matsuura) à l'occasion de l'année des Nations Unies pour le patrimoine culturel « 2002 »).

² Définition de l'Unesco

³ MEBAK KACI, Cours d'histoire, « l'architecture rurale traditionnelle en kabylie un patrimoine en péril ».

Il est le résultat d'une histoire sociale et une histoire naturelle liée souvent à la montagne en l'occurrence le Djurdjura. Il est également le résultat d'un foisonnement d'un paysage naturel particulier sur lequel s'est superposée une structure sociale créant ainsi une organisation spatiale caractérisée par son adaptation parfaite à son contexte naturel.

Cela produit un véritable paysage à caractère culturel, œuvre d'une communauté locale conjuguée avec son environnement. C'est là sans doute un patrimoine qui donne à être reconnu et protégé.

De nos jours, le paysage des villages kabyles semble le résultat d'une confrontation entre la structure du village traditionnelle qui est en voie de disparition et celle d'une extension suivant un nouveau mode dit moderne.

Devant cette situation il est nécessaire de mener une réflexion sur les modes de protection de cet héritage qui au-delà de ses valeurs matérielles, incarne une multitude de valeurs d'ordre immatérielles, intellectuelles et culturelles.

3) Présentation de la recherche :

La présente recherche s'oriente dans le sens de la préoccupation liée à la préservation, la sauvegarde et la valorisation du village kabyle traditionnel comme témoignage de notre histoire et symbole de notre identité.

Cette préoccupation se chevauche inévitablement avec celle du développement local des villages kabyles, qui actuellement se dépeuplent en l'absence d'une alternative de développement, ce qui porte davantage préjudice à leur structure traditionnelle et, les fait sombrer dans l'oubli et la désuétude.

Notre attention est portée le long de ce travail sur une étude de cas en l'occurrence le village d'Ath el Kaid dans la Kabylie du Djurdjura, qui incarne des valeurs patrimoniales inestimables. Ce village a sombré pour sa part, durant longtemps dans l'oubli avant son classement comme patrimoine culturelle nationale et la création de son secteur sauvegardé.

- Problématique :

L'attention portée récemment sur le patrimoine se traduit non seulement par le souci de préserver les édifices hérités, mais également par la nécessité de préservation de témoignages qui constituent une composante essentielle de notre mémoire collective, à savoir les modes de construction traditionnels, les savoir-faire ainsi que tous les éléments d'une tradition orale⁴.

De ce fait il est nécessaire pour notre cas qui est le village d'Ath el Kaid, de rechercher la meilleure stratégie de protection et de préservation de ce patrimoine qui incarne de multiples valeurs de différentes dimensions qui méritent d'être pérennisées.

Cela nous amène à nous interroger sur quelle stratégie à adapter pour une gestion globale du village d'Ath el Kaid dans le but de sa sauvegarde et la mise en valeur de ses potentialités, pour

⁴ MEBAREK KACI, op cité ;

en faire un espace vivant et vécu. Et comment cette stratégie pourra prendre en charges toutes les composantes de ce patrimoine de différentes dimensions matérielles et immatérielles d'ordre culturelles et paysagères.

- **Hypothèses :**

« La théorie des paysages culturels offre un moyen de cerner les qualités tangibles et intangibles d'un environnement particulier, de souligner les éléments permettant d'en comprendre à la fois l'histoire, ainsi que d'élaborer des plans de gestion »⁵

La mise en place d'une démarche qui s'inscrit dans la théorie des paysages culturels nous aide à prendre en charge ce patrimoine à savoir le village d'Ath el Kaid dans ces différentes composantes, et ceci nous amène à définir deux hypothèses possibles pour une intervention concrète sur terrain à savoir :

- **La 1ere hypothèse** suppose que du moment que nous **sommes dans un cas de village érigé en secteur sauvegardé**, sa sauvegarde doit aller au-delà des actions de réhabilitation physique, il est nécessaire et essentielle d'y associer :
 1. Sa réinsertion dans son environnement physique et social, afin d'en faire un patrimoine vivant et vécu.
 2. L'intégration intelligente d'une activité susceptible de le redynamiser à travers la mobilisation de ses potentialités culturelles.
- **La 2eme hypothèse** entend exploiter la valeur d'un paysage culturel basée sur l'interaction entre une population et son environnement. Cette relation doit être au centre de la gestion, par conséquent, l'association de la population locale est essentielle pour une bonne maîtrise de la gestion des valeurs matérielles et leurs dimensions immatérielles.

- **Objectifs et limites de l'étude :**

Les objectifs de la présente recherche sont multiples, ils s'inscrivent dans l'esprit d'une redynamisation du village kabyle traditionnel notamment le village d'Ath el Kaid, de façon à lui donner un nouveau souffle et lui rendre vie, et d'en faire un élément important qui contribuera à un développement local certain. Ils sont définis comme suit :

- Faire du village kabyle traditionnel une composante du cadre de vie contemporain et un élément actif dans son territoire.
- Le village traditionnel un capital au service du tourisme culturel et donc un facteur de développement local.
- Déterminer les axes à suivre dans une opération de sauvegarde pour la mise en valeur du paysage naturel et culturel que révèle l'architecture villageoise traditionnelle en Kabylie.

⁵ JULIAN SMITH ET ASSOCIATES CONTENTWORKS INC, (2004), pour la division du design et de l'utilisation du sol, direction de l'aménagement de la capitale et de la gestion de l'immobilier commission de la capitale nationale « Définition et évaluation des paysages culturels à valeur patrimoniale sur les terrains de la CNN »

- Mettre en avant une réflexion sur l'idée et l'ambition d'une patrimonialisation du village Kabyle traditionnel en tant que paysage culturel.

4) Méthodologie d'approche :

Une approche théorique est nécessaire afin de saisir les différents concepts à mettre en avant le long de ce travail à travers un essai de définitions. L'acquisition de connaissance sur ces concepts, et la constitution d'un corpus référentiel va nous permettre d'aborder l'étude de cas à travers une analyse d'exemples illustratifs.

Pour se faire nous nous sommes engagés dans une recherche bibliographique autour de la question du paysage en générale et celle du paysage culturel en particulier. Notre recherche s'est également portée sur la problématique de l'architecture traditionnelle des villages kabyles. Nous nous sommes également documentés au niveau des services concernés, sur les mesures entreprises à l'égard de notre cas d'étude – *le village d'Ath el Kaid érigé en secteur sauvegardé* – en vue de sa protection et sa sauvegarde. Cette recherche documentaire a été appuyée par une visite du site et un recueil de propos de quelques habitants du village.

5) Structure du mémoire :

Une fois notre axe de recherche défini est notre problématique identifiée, nous avons pu structurer notre travail qui s'étale sur deux parties ;

La première partie : *L'approche théorique*, cette partie est composée de deux chapitres qui vont contribuer à l'acquisition d'un corpus théorique nécessaire pour notre recherche ;

- Le premier chapitre intitulé : « *le paysage culturel vers une reconnaissance du concept* », constitue un essai de définition des différentes notions liées au paysage d'une façon globale et celle du paysage culturel en particulier.
- Le deuxième chapitre intitulé : « *Gestion et sauvegarde des paysages culturels* » est consacré à une analyse des modes de gestion appropriés aux paysages culturels et la définition des principes de celles-ci.

La deuxième partie : *Le cas d'étude*, elle est également composée de deux chapitres qui tentent de répondre aux préoccupations de la présente recherche.

- Le troisième chapitre intitulé : « *Le village kabyle d'Ath el Kaid : du classement vers une stratégie de gestion* » analyse les modalités de gestion mise en place par l'état suite au classement du village et la création de son secteur sauvegardé.
- Le quatrième chapitre intitulé : « *lecture des composantes paysagères du village* » Met en exergue les différents atouts paysagers du village d'Ath el Kaid, susceptible de le hisser au rang de paysage culturel.

A l'issue de ce travail nous allons aboutir à une conclusion qui tente de répondre aux préoccupations de base de la présente recherche.

Première partie : Approche théorique

Premier chapitre :

SUPPORT THEORIQUE A LA RECHERCHE

**« LE PAYSAGE CULTUREL, VERS UNE RECONNAISSANCE DU
CONCEPT »**

Le paysage culturel est façonné à partir du paysage naturel par un groupe culturel, la culture est l'agent, la nature est le moyen et le paysage culturel le résultat

Carl sauer



Source. www.photos Village kabyle

INTRODUCTION :

Le paysage est une notion complexe difficile à saisir. Elle est le fruit d'une invention récente, qui a connue une évolution et un élargissement de son domaine d'application. Elle se voit aujourd'hui partagée entre différentes disciplines. De ce fait il est nécessaire de définir cette notion de paysage et de paysage culturel et de lever certaines ambiguïtés qui l'entourent, afin de baser notre travail sur un fondement théorique bien clair.

A travers ce chapitre nous essayons de porter des éclaircissements pour une meilleure reconnaissance de la notion de paysage et paysage culturel.

I.1. Reconnaissance du concept de paysage:

I.1.1. Origine et évolution du concept de paysage:

Le concept de paysage émane de l'émergence de représentations artistiques¹ et relève d'une approche esthétique contrairement à la notion d'environnement, justiciable vu son origine écologique, qui, elle relève d'une approche plus scientifique². Selon Berque, « les civilisations paysagères se caractérisent avec des descriptions du paysage dans la littérature et la poésie, des représentations des paysages dans la peinture et l'art de jardinage ».



Figure 1 : Les effets du bon et du mauvais gouvernement fresques
Peintes par Ambrogio Lorenzetti 1334 ,1339 à sienne source

Née dans le milieu des peintres et des poètes, la notion de paysage avait à l'origine une dimension esthétique et trouve sa généalogie dans l'art³. Ce sont les artistes suivis des géographes qui ont donné au concept son sens premier et non pas les agriculteurs, les forestiers et les constructeurs. Les géographes voient le paysage comme un objet d'étude scientifique, et se sont intéressé à mettre en évidence les relations et corrélations qui existent entre les conditions physiques et les activités humaines.

¹ Coman in, Augustin Berque, paysage, milieu, histoire (1994)

² Roger in, Berque, (1994) op cité

³ SYSTEME DE FORMATION DE FORMATEUR A L'EDUCATION RELATIVE A L'ENVIRONNEMENT, (Sffere), (novembre 2005), « Le paysage guide pédagogique », P2.

Au fil de son évolution, son sens s'est considérablement élargi pour faire apparaître une dichotomie entre sa dimension sensible et sa dimension physique⁴. L'association du concept de paysage à la prise de conscience des menaces pesant sur l'environnement a donné naissance à une nouvelle réflexion sur ce concept en termes plus globaux.

Le paysage gagne en importance dans les processus de gestion du territoire, cette évolution s'explique par une meilleure reconnaissance juridique du concept, laquelle a favorisé à la fois son Intégration dans les procédures d'aménagement et l'instauration d'instruments spécifiques de planification et de management. Cependant la logique et le rationalisme du droit ont eu bien des difficultés pour s'accommoder d'une notion aussi subjective et protéiforme⁵. La question du paysage longtemps ignorée des lois, puis reléguée derrière d'autres enjeux environnementaux et économiques a fait l'objet d'une politique d'abord orientée sur la protection de sites avant de devenir en soi un enjeu de développement durable⁶. La prise en compte du paysage, de plus en plus vu comme une entité sociale et dynamique, a progressé vers des stratégies prônant une gestion intégrée et participative de l'échelon international à l'échelon local.

I.1.2. Essai de définition :

La signification du terme, paysage, déborde le cadre pictural, pour prendre une définition plus large qui ne désigne plus une façon de peindre, mais plutôt une portion d'espace qui s'étend à la vue. Selon le dictionnaire Larousse : *Le terme paysage découle du mot pays, qui désigne « le territoire d'une nation ». Qu'il soit rural ou urbain, le paysage est une portion de l'espace qui se dessine sous nos yeux.*

La convention européenne du paysage dans son premier article, définit le paysage comme « *toute partie du territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et / ou humains et de leur interrelations* »⁷ Le but de la convention est la promotion de la protection et de la gestion des paysages naturels, urbains, ruraux en milieu terrestres, maritimes, qu'ils soient exceptionnels, du quotidien ou dégradés⁸.

Chaque peuple a une relation spécifique, physique et associative avec son environnement qui est ancrée dans sa culture, sa langue, ses sources de revenus, son sens de l'existence et son identité qui est inséparable de son rapport avec la terre, d'où la reconnaissance d'un rôle prépondérant du paysage⁹.

⁴ JOEL CHETELAT, (2005), « Eléments méthodologiques de diagnostic paysager utilisant les systèmes d'information géographique » thèse de doctorat école polytechnique fédérale de Lausanne

⁵ JOEL CHETELAT, op cité

⁶ Idem

⁷ Convention européenne du paysage, Florence 2000

⁸ Convention européenne du paysage, Florence 2000. Articles 1 et 2

⁹ JOEL CHETELAT, op cité

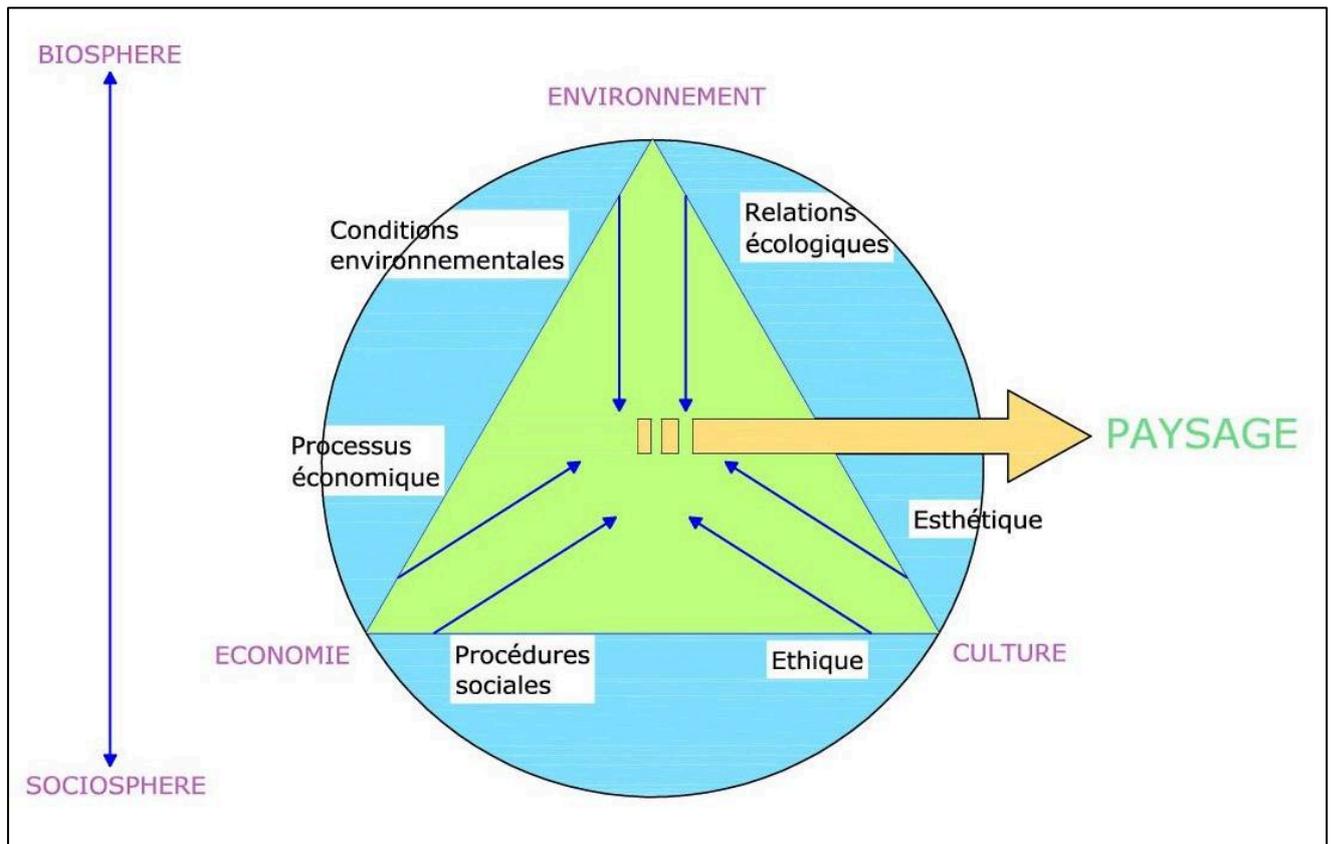


Schéma 1 : Le paysage à l'interface des pôles environnementaux, économiques et culturels. / source : Adapté de van Mansvelt (1997),

Du visible au perçu, le paysage est passé du matériel à la vue d'esprit, de la portion de « pays » au territoire régi par une convention internationale. Il est de plus en plus difficile de distinguer concernant le paysage entre ce qui est « objet » et ce qui est « sujet ».

- **Le paysage objet :**

Le paysage objet ou « le paysage in situ », construit, bâti ou naturel est le paysage perceptible, il existe sans observateur¹⁰ C'est une définition qualifiée de « réaliste » dont l'approche est fondée sur la séparation entre l'observateur et le monde qui l'entoure, donc débarrassée de toute subjectivité. Le travail scientifique vise à produire une explication du paysage en appliquant une grille de lecture à partir des modèles d'organisation spatiales qu'il connaît, afin de pouvoir le cerner, le nomenclaturer et le classer grâce à des typologies rigoureuses¹¹

L'appréhension du paysage en tant qu'objet s'inscrit dans l'approche d'une analyse morphologique. L'analyse du paysage se fait à travers une identification des éléments physiques qui le composent tels que (la végétation, le relief, l'hydrographie, le sol, le climat etc.). Il est reproché à cette approche le fait qu'elle s'intéresse uniquement au cadre physique du paysage et néglige la dimension émotive que l'observateur porte à son égard.

¹⁰ CHRISTINE PARTOUNE, LABORATOIRE DE METHODOLOGIE DE LA GEOGRAPHIE, UNIVERSITE DE LIEGE, in revue EDUCATION FORMATION- N°275, (septembre, 2004), « La dynamique du concept de paysage ».

¹¹ Idem

L'importance de cette analyse réside dans l'identification des structures de bases du caractère formel d'un lieu. Néanmoins elle doit être complétée par des études de perceptions des habitants pour permettre une compréhension parfaite de l'identité du lieu.

- **Le paysage sujet :**

Le paysage « sujet » ou paysage « représentation mentale », n'est pas le réel, il est produit par le regard. L'objet est un « construit », Il constitue également un point de vue intellectuel. Sa représentation est nécessairement liée à un individu socialement et culturellement situé, ce paysage n'existe pas sans observateur¹². Il est le résultat de la rencontre entre un regard et un espace. Pour chaque observateur le paysage est la représentation mentale et individuelle d'une réalité, et chacun le regarde avec sa sensibilité propre à travers le filtre de son histoire personnelle, de sa culture, et de ses centres d'intérêt¹³. Le paysage ne peut donc exister sans sujet, qui est une personne dotée de subjectivité.

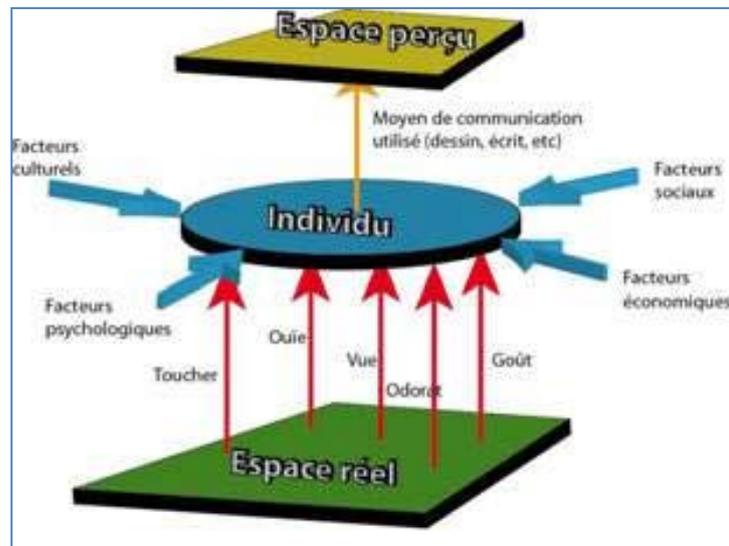


Figure 2: Le schéma de perception de l'espace selon Bailly. A (Source : <http://www.espaces-publics-places.fr/>)

L'analyse subjective du paysage se focalise sur les valeurs qui lui sont associées, et les émotions que l'observateur éprouve à son égard. Elle s'avère selon certains chercheurs d'une grande importance pour toute action visant la sauvegarde et l'amélioration des paysages. Car toute action affectant un paysage, affecte également sa perception¹⁴.

- **Le paysage entre objectivité et subjectivité :**

Selon Gérald Domon : Le paysage renvoie à deux entités indissociables que sont la « réalité physique », c'est-à-dire les morphologies concrètes de l'établissement ou de l'espace géographique et l'observateur qui y porte le regard¹⁵.

¹² CHRISTINE PARTOUNE, LABORATOIRE DE METHODOLOGIE DE LA GEOGRAPHIE, UNIVERSITE DE LIEGE, in revue EDUCATION FORMATION- N°275, (septembre, 2004), « La dynamique du concept de paysage ».

¹³ SYSTEME DE FORMATION DE FORMATEUR A L'EDUCATION RELATIVE A L'ENVIRONNEMENT, (Sffere), (novembre 2005), « Le paysage guide pédagogique », P2.

¹⁴ Alain Roger, « histoire d'une passion théorique ou comment on devient un Raboliot du paysage », 1994, p.19)

¹⁵ GERALD DOMON et coll. *Évolution du territoire laurentidien*, p. 17.

Cette approche s'intéresse aux relations entre un type concret de paysage et les représentations qu'il suscite¹⁶. Elle considère le paysage aussi bien comme objet que sujet. Il est « *l'union indissociable d'un sujet et d'un objet qui se modifie sans cesse selon le sujet observant et inversement* ». De ce fait le paysage devient : « *une portion de pays que le regard embrasse en lui reconnaissons une valeur esthétique* »¹⁷

L'intérêt de cette typologie paysage « objet »-paysage « sujet » et la distinction entre les deux, est dans le fait de mettre l'accent sur telle ou telle conception du paysage qui peut varier selon l'objectif de l'analyse à entreprendre.

Thémines explique cette différence en disant que lors d'une analyse d'une photographie du paysage, cette dernière peut se faire de deux façons différentes :

- si la photo est traitée en tant qu'image de paysage et fait l'objet d'une analyse critique externe, ce dernier est considéré comme « objet », et nous sommes dans une posture « réaliste ».
- Et lorsque l'image du même paysage est interprétée d'une façon à faire émerger des représentations mentales, en s'intéressant à l'idée que chacun fait du paysage et aux impacts de ces idées sur le comportement des personnes, le paysage est considéré comme « sujet », nous sommes dans une posture qualifiée « d'interactionniste »¹⁸.

De ce fait nous concluons que « *Le plus simple et le plus banal des paysages est à la fois social et naturel, subjectif et objectif, spatial et temporel, production matérielle et culturelle, réel et symbolique. Le paysage est un système qui chevauche le naturel et le social* »¹⁹.

❖ Le paysage est très souvent appréhendé à travers des définitions disciplinaires à savoir :

L'historien : propose une lecture du paysage en tant qu'héritage culturel des civilisations antérieures et de leur diversité ethnologiques²⁰. Son attention se porte sur la recherche de l'empreinte des sociétés humaines sur le paysage, reflet d'une civilisation, de ses permanences, son évolution et de ses ruptures²¹. Exemple de la trame cadastrale ancienne, les bâtiments patrimoniaux, les toponymes conservés, les pratiques héritées.

Le géomorphologue : considère le paysage du point de vue de la genèse de son modelé, liée à la nature géologique du sous-sol et aux forces érosives. Celles-ci mettent en place des sols aux aptitudes diverses, d'où découle une colonisation biologique différenciée.

¹⁶ NICOLAS GMACHE, GERALD DOMON, YVES JEAN, CAHIER D'ECONOMIE ET SOCIOLOGIE RURALE, N° 73, 2004, « Pour une compréhension des espaces ruraux : représentation du paysage de territoire Français et Québécois ».p76

¹⁷ Idem

¹⁸ Thémines, 2001 CHRISTINE PARTOUNE, LABORATOIRE DE METHODOLOGIE DE LA GEOGRAPHIE, UNIVERSITE DE LIEGE, in revue EDUCATION FORMATION- N°275, (septembre, 2004), « La dynamique du concept de paysage ».

¹⁹ George BERTRAND, le paysage entre la nature et la société, 1978)

²⁰ NOIRFALISE, 1988.

²¹ ZWEYACKER, 1986.

Le géographe : place au cœur de ses préoccupations l'identification des structures spatiales née de l'occupation de l'espace terrestre par les hommes et l'analyse des relations qui sous tendent ces structures. En géographie le paysage est considéré comme la structure expressive du territoire.²²

L'écologue : appréhende le paysage dans ses relations écologiques spécifiques qui lient les écotopes qui le composent, par sa recherche d'une organisation du paysage vivant, l'écologue conçoit le paysage comme un écosystème fonctionnel d'échelles du territoire (éco-paysage)

L'économiste : voit dans le paysage un soutien de nombreuses activités économiques, d'emploi, et par conséquent de revenus²³. Une gestion bien menée du paysage engendre des flux de revenus et permet simultanément la préservation notamment des capitaux, sol et eau en prévenant les risques d'érosion ou les déséquilibres des écosystèmes.²⁴

Le psychologue : a introduit une nouvelle dimension dans l'analyse paysagère, celle de la psychologie de la perception (paysage perçu). En effet il n'y a pas de paysage que perçu et reconnu comme tel, le paysage n'existe que si on le regarde. L'observateur devient aussi lui-même un acteur à considérer pour toute tentative d'analyse paysagère, lorsqu'il acquiert une certaine familiarité avec son paysage (paysage vécu)²⁵

L'architecte-paysagiste : considère le paysage comme un élément de composition, la mission du concepteur et aménageur des parcs et jardins, s'étend à des espaces plus larges et complexes. Il est désormais amené à s'occuper du paysage²⁶.

- Le paysage dépend d'une vision d'ensemble des éléments constitutifs du lieu. L'approche paysagère est globalisante, elle conçoit le lieu comme un tout qui ne peut se réduire à la juxtaposition de ses parties. Les éléments qui caractérisent le lieu appartiennent autant à la nature (donné de base) qu'à la culture des hommes qui occupent le lieu et qui l'ont occupé. Le paysage donne ainsi l'image d'une interface nature/culture.

I.1.3. Les composantes du paysage :

I.1.3.1. Les composantes naturelles :

- **Le relief :**

Il constitue la structure primaire du paysage, il désigne la forme de la surface terrestre, il définit la limitation du champ visuel et offre des zones ensoleillées et d'autres ombragées et par conséquent plusieurs espaces de températures variées et une diversité végétale. Il est un élément clé de

²² GUERROUCHE keireddine, 2014 « contribution méthodologique à l'identification des attributs du paysage culturel en vue d'une patrimonialisation cas du village d'Ath el kaid » mémoire de magister, EPAU

²³ idem

²⁴ CHRISTINE PARTOUNE, LABORATOIRE DE METHODOLOGIE DE LA GEOGRAPHIE, UNIVERSITE DE LIEGE, in revue EDUCATION FORMATION- N°275, (septembre, 2004), « La dynamique du concept de paysage ».

²⁵ CHRISTINE PARTOUNE, op cité

²⁶ PERELMAN, 1977

l'occupation humaine des paysages. Son étude se base principalement sur les cartes topographiques.

- **Le sol :**

Il résulte de la transformation de la roche mère située en profondeur de la terre, sous l'influence du climat et des êtres vivants. Le sol est d'une grande influence sur le paysage il lui donne une matière, une couleur, un caractère. Selon sa nature il offre des conditions qui permettent le développement d'une diversité de végétation ce qui génère différents paysages²⁷

- **Le climat :**

Il résulte des conditions atmosphériques et météorologiques, son influence se ressent sur la végétation, les constructions, ainsi que la lumière et les couleurs du paysage. Le soleil et les pluies, et donc la variation du climat génère différentes images du paysage.

- **L'hydrographie:**

L'eau est un élément très dynamique du paysage, elle sculpte et creuse le sol, marquant fortement le paysage par des ruisseaux, rivières, étendues stagnantes, etc. elle a toujours conditionné l'installation des établissements humains qui se sont souvent formés autour des cours d'eau.

- **La biodiversité:**

La faune et la flore caractérisent fortement les paysages et sont des facteurs essentiels de leur évolution. Elles changent d'un paysage à un autre selon les conditions du sol et du climat.

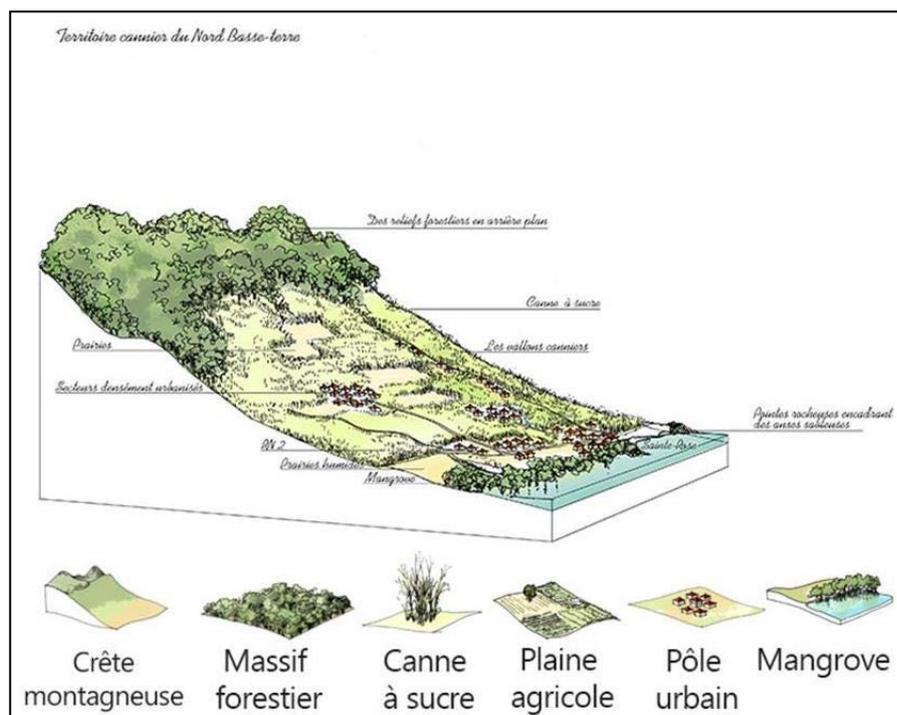


Figure 2 : éléments de paysages constitutifs des structures paysagères / source : (Atlas des paysages de l'Archipel Guadeloupe, 2013)

²⁷ Le concept du paysage, www.Unesco.omontreal.ca/Sylabus_hiv10_abrege1.pdf.

I.1.3.2. Les composantes humaines :

- **L'aménagement du territoire:**

Il crée un environnement favorable pour l'homme ou il peut habiter, travailler et se déplacer. Les installations humaines ont évolué dans le temps afin de répondre aux besoins des groupes, dont les traces restent visibles dans le paysage plus ou moins durablement.

- **Les éléments construits:**

Les noyaux de l'habitat épars ou groupées sont des éléments importants du paysage. Les gabarits, les couleurs, l'ordonnement dans l'espace des constructions et des réseaux de communication influence la structure et la lisibilité du paysage.

- **La production:**

Les activités humaines liées à la nature ont fortement influencé le paysage exemples des villes minières, les sites industriels, les carrières. Les modes de production liée à l'agriculture notamment, la culture céréalière, l'élevage etc. ont façonné durablement les paysages.

- **La circulation des personnes, de l'information, la communication:**

Les voies et les réseaux de communication font partie intégrante de notre environnement et ont remarquablement influencé le paysage²⁸

I.1.4. Approches et méthodes d'évaluation des paysages:

A l'origine l'évaluation paysagère se base sur les qualités visuelles d'un paysage, à partir de là deux approches naissent à savoir l'approche objective utilisant la méthode dite « expert » et une approche subjective qui utilise la méthode de « l'utilisateur ». Une troisième approche dite combinée a émergé, cette dernière vise l'utilisation d'une variété de méthodes dans un but de complémentarité, pour mieux cerner la complexité du paysage²⁹

- a. **Les approches et méthodes objectives:**

Ces approches abordent le paysage par ses éléments physiques tangibles et intangibles (faune, flore, relief, climat, géologie, processus éco systémique, etc.), elles visent à le qualifier objectivement dans un but de gestion pérenne. Ces méthodes sont basées sur des outils de cartographie, ce qui permet un accès à distance au territoire. Cette approche considère que les composantes du paysage lui confèrent une existence indépendante de la reconnaissance humaine³⁰.

²⁸ Le concept du paysage, www.Unesco.omontreal.ca/Sylabus_hiv10_abrege1.pdf

²⁹ CHRISTINE PARTOÛNE, LABORATOIRE DE METHODOLOGIE DE LA GEOGRAPHIE, UNIVERSITE DE LIEGE, in revue EDUCATION FORMATION- N°275, (septembre, 2004), « La dynamique du concept de paysage ».

³⁰ MADELEINE GELINAS, op cité

b. Méthodes et approches subjectives :

Ces approches reposent sur le postulat que le paysage naît par et dans le regard de l'observateur. Ainsi les attributs physiques servent de stimulus au regard humain. Ceux-ci seront traités par le filtre des perceptions, des émotions et du vécu de chaque observateur.³¹

- **La méthode de l'expert:**

Cette méthode repose sur l'expertise d'un spécialiste, elle rend objectif un sujet subjectif. Il demeure cependant qu'une certaine subjectivité subsiste en raison de la diversité des objectifs de l'analyse.³²

- **La méthode de l'utilisateur:**

Cette méthode aborde le paysage du point de vue de l'utilisateur, il est considéré comme une expérience vécue et un cadre de vie. L'évaluation du paysage se fait par l'expérience du quotidien avec toute sa subjectivité. Cette méthode met en valeur les préférences et opinions des utilisateurs. Elle est basée sur la technique des enquêtes et des entrevues³³.

c. Méthodes et approches holistiques:

Cette catégorie entrevoit le paysage comme une structure physique qui s'offre à la vue et l'interprétation de celle-ci par l'observateur. L'évaluation paysagère doit tenir compte de ces deux aspects et utiliser les méthodes appropriées pour prendre en charge cette complexité. La nature holistique du paysage implique que chaque élément est considéré dans la dynamique du tout.³⁴

Remarque : Les méthodes d'évaluation objectives serviront alors à se rendre compte de l'existence du paysage par lui-même, tandis que les méthodes d'évaluation subjective rendront compte de l'ensemble des éléments que l'homme transpose dans le paysage et qui influence sa définition et sa valorisation.

I.2. Le paysage culturel comme intérêt patrimonial:

I.2.1. Emergence de la catégorie de paysage culturel :

L'idée de rapprocher la nature de la culture a émergé dans le début des années soixante-dix, l'équilibre entre le patrimoine naturel et culturel a été discutée, comme a été longuement débattu, la manière de prendre ces éléments en considération pour l'inscription à la liste du patrimoine mondial. En 1992 le sommet de la terre de Rio, a ouvert la voie à une nouvelle pensée sur l'homme et son environnement, en reliant culture et nature, avec une vision de développement durable. C'est ainsi que la catégorie de « paysage culturel » fut acceptée comme une catégorie de

³¹ Idem

³² Françoise Burel et Jacques Baudery, 1999, système écologique espace et théorie de l'information, 1985

³³ MADELEINE GELINAS, op cité

³⁴ Idem

sites à proposer pour inscription sur la liste du patrimoine mondial. Et la grande avancée enregistrée était l'acceptation du droit et du mode de gestion coutumiers au niveau mondial.

Avant l'élaboration de l'idée des « paysages culturels », les sites de la liste du patrimoine mondial étaient divisés en sites « Naturels » ou « Culturels »³⁵, et les paysages culturels (sites conjugués de l'homme et de la nature) étaient les sites mixtes³⁶. Les sites qui répondaient aussi bien aux critères naturels que culturels, sont reconnus à valeur universelle exceptionnelle. Le terme paysage culturel exprime une grande variété de l'interaction entre l'homme et son environnement naturel.

I.2.2. Essai de définition :

Les spécialistes de la géographie humaine définissent le paysage culturel comme « *un produit concret et caractéristique de l'interaction entre une communauté humaine donnée, réunissant certains potentiels et préférences culturelles, et un ensemble particulier de conditions naturelles. C'est un patrimoine de nombreuses périodes d'évolution naturelles et de nombreuses générations d'effort humain* »³⁷. Cette définition s'appuie sur le fait que l'être humain est un élément de la nature parmi tant d'autres, et que les éléments naturels sont porteurs de multiples valeurs associatives, aujourd'hui décrites en termes de paysages culturels.

I.2.2.3. Définitions répertoriées :

- *Cultural Resource Management Guidelines* :

Définit le paysage culturel comme étant une expression de l'adaptation et de l'utilisation humaine de ressources naturelles qui se manifeste souvent dans la division et l'organisation d'un terrain, dans les réseaux de circulation qui y permettent les déplacements, dans les types d'ouvrages construits, dans les types d'utilisation qui influent sur la texture et la couleur des lieux et dans la plantation déterminée d'arbres et d'arbustes.³⁸

- *Cultural Land scapes, ébauche de document de travail de la Direction de l'histoire de l'architecture, Direction générale des lieux historiques nationaux, Service canadien des parcs (novembre 1991) :*

Pour cet organisme, les paysages culturels sont des étendues géographiques qui présentent les caractéristiques ou représentent les valeurs d'une société résultant de l'interaction humaine avec l'environnement.

- *Ministère de la Science, de la Recherche et des Arts d'Autriche, Research Initiative Cultural Land scapes (1995) :*

Pour sa part, ce ministère, définit le paysage culturel comme un système spatial d'activité qui est perçu par les êtres humains comme un tout et qui résulte de l'interaction de l'homme avec ce qui se trouve dans son environnement naturel.

³⁵ NORA MITCHELL, MECHTILD ROSSLER, PIERRE-MARIE TRICAUD, « PAYSAGE CULTUREL DU PATRIMOINE MONDIAL, Guide pratique de conservation et de gestion » UNESCO 2011.

³⁶ conférence 1

³⁷ Wagner et Miskell, d'après une citation de Fowler, 1999, p, 56, in cahier 26 p17)

³⁸ JULIAN SMITH ET ASSOCIATES CONTENTWORKS INC, (2004), pour la division du design et de l'utilisation du sol, direction de l'aménagement de la capitale et de la gestion de l'immobilier commission de la capitale nationale « Définition et évaluation des paysages culturels à valeur patrimoniale sur les terrains de la CNN »

- **Groupe d'experts sur les paysages culturels, comité du patrimoine mondial 1992, 11.** :

Là, les paysages culturels représentent les « ouvrages combinés de la nature et de l'homme ». Ils illustrent l'évolution de la société et des établissements humains au cours des âges, sous l'influence de contraintes et/ou des atouts présentés par leur environnement naturel et les forces sociales, économiques et culturelles successives, internes et externes. Ils devraient être choisis sur la base de leur valeur universelle exceptionnelle et de leur représentativité en termes de région géoculturelle clairement définie et de leur pouvoir d'illustrer les éléments culturels essentiels et distincts de telles régions³⁹.

A travers ces différentes définitions, nous remarquons que l'accent est mis sur l'interaction entre l'homme et son environnement, soulignant l'idée que les paysages culturels contribuent à la constitution de l'identité locale et régionale, et reflètent l'histoire et les interactions entre l'homme et la nature à travers les âges. Comme elles mettent également l'accent, sur la représentativité des valeurs des sociétés, et les différents modèles culturels avec leurs significations spéciales ainsi que leur diversité et leur caractère évolutif.

La définition du « paysage culturel » adoptée dans la Convention européenne du paysage est celle « d'une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ». Cette définition tient compte de l'idée que les paysages évoluent dans le temps, sous l'effet des forces naturelles et de l'action des êtres humains. Elle souligne également l'idée que le paysage forme un tout composé d'éléments naturels et culturels considérés simultanément.

Un paysage culturel est, donc au sens de la terminologie de l'UNESCO, un paysage représentatif d'une région du monde: « *Œuvres conjuguées de l'être humain et de la nature, ils expriment une longue et intime relation des peuples avec leur environnement* ».

I.2.2.4. Définition personnelle :

« *Le paysage culturel est né de l'intervention de l'homme dans un environnement naturel à l'aide de pratiques particulières qui lui sont propres et spécifiques. Ces pratiques sont puisées de son histoire et sa culture, façonnant ainsi une image authentique et même évolutive, demeure représentative de son identité profonde.* »

I.3. Critères d'évaluation et de classement d'un paysage culturel:

Pour figurer sur la Liste du patrimoine mondial, en tant que paysage culturel, les sites proposés doivent avoir une valeur universelle exceptionnelle et satisfaire à au moins un des dix critères de sélection. Ces critères sont expliqués dans les Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial qui est avec le texte de la Convention, le principal outil de travail pour tout ce qui concerne le patrimoine mondial. Les critères sont régulièrement révisés par le Comité pour rester en phase avec l'évolution du concept de paysage culturel et du patrimoine mondial en général. Jusqu'à la fin de 2004, les sites du patrimoine mondial étaient sélectionnés sur

³⁹ JULIAN SMITH ET ASSOCIATES CONTENTWORKS INC, (2004), op cité

la base de six critères culturels et quatre critères naturels. Avec l'adoption de la version révisée des Orientations, il n'existe plus qu'un ensemble unique de dix critères⁴⁰. (Voir annexes 1)

I.3.1. La valeur universelle exceptionnelle

La valeur universelle exceptionnelle est le concept qui détermine la sélection des sites sur la Liste du patrimoine mondial. Elle n'est pas définie comme telle dans la Convention du patrimoine mondial, mais interprétée dans les *Orientations*. Elle établit un lien entre l'universalité, l'unicité et la représentativité d'un certain phénomène culturel ou élément naturel. Selon la Convention du patrimoine mondial, les paysages culturels sont en mesure de figurer sur la Liste du patrimoine mondial **si l'interaction entre l'homme et la nature est d'une valeur universelle exceptionnelle**⁴¹.

I.3.2. Les catégories de l'Unesco pour les paysages culturels:

Les trois catégories de paysages culturels du patrimoine mondial adoptées par le comité en 1992 et citées au paragraphe 39 des orientations 2002 révisées en 2005, puis de nouveau en 2008.

Catégorie de paysages culturels	Définitions
1	Un paysage clairement défini est un paysage conçu et créé intentionnellement par l'homme. Cela comprend les jardins et espaces verts, généralement élaborés pour des raisons esthétiques, sociales et récréatives et souvent (mais pas toujours) associés à des ensembles et des bâtiments monumentaux religieux ou autres.
2	Un paysage essentiellement évolutif résulte d'un impératif initial à caractère social, économique, administratif et/ou religieux ; il a atteint sa forme actuelle par association avec son environnement naturel et en réponse à ses exigences. La forme et les caractéristiques des composants de ce paysage reflètent ce processus d'évolution. On peut distinguer deux sous-catégories (appelées respectivement a et b dans cet article) <ul style="list-style-type: none"> a. Un paysage relique (ou fossile) est un paysage dont le processus d'évolution s'est arrêté à un certain moment dans le passé, de manière soit abrupte soit progressive. Ses caractéristiques significatives sont, cependant, encore visibles sous sa forme matérielle. b. Un paysage vivant est un paysage étroitement associé à un mode vie traditionnel qui, toutefois, conserve un rôle social actif dans la société contemporaine. Il continue à évoluer tout en montrant les signes matériels évidents de son évolution historique.
3	Un paysage associatif est un paysage qui possède des liens forts, d'ordre religieux, artistiques ou culturels, avec des éléments naturels plutôt qu'avec des signes matériels culturels, qui peuvent être insignifiants voire même absents

Tableau n°1 : les catégories de paysages culturels / « paysage culturel du patrimoine mondial, Guide pratique de conservation et de gestion » UNESCO 2011.

⁴⁰ <http://whc.unesco.org/fr/nominations/>

⁴¹ Idem

Conclusion :

A l'issue de ce chapitre nous reconnaissons que le paysage est un concept difficile à saisir vu sa complexité. Ayant ses origines dans l'art, il a subi une évolution pour dépasser le cadre pictural et s'étendre à des domaines plus élargis, jusqu'à son intégration dans les procédures d'aménagement du territoire.

Le paysage est le résultat d'une interaction entre une multitude de composantes qui le crée de façon continue et changeante. Cependant, bien qu'on puisse le décrire et l'analyser en tant qu'objet, il demeure souvent une certaine subjectivité dans sa lecture. Sa prise en charge doit tenir compte de ses dimensions objectives et subjectives qui sont difficilement dissociables.

Une notion longtemps reléguée derrière des enjeux environnementaux, elle est devenue un enjeu important du développement durable. Elle est considérée comme une entité sociale et dynamique prônant une gestion intégrée et participative.

L'idée de rapprocher la nature et la culture a fait émerger la catégorie de paysage culturel, bien que ce concept demeure ambigu et difficile à définir, vu qu'il comporte de multiples dimensions et facettes, il est admis que le paysage culturel illustre une représentation d'une culture d'une région du monde à travers l'interaction des hommes avec leur environnement naturel.

Première partie : Approche théorique

Deuxième chapitre

« GESTION ET SAUVEGARDE DES PAYSAGES CULTURELS »

*Développer le tourisme pour soutenir la culture, Soutenir la culture pour développer le
tourisme*

Mohamed Berriane



VUE SUR LE DJURDJURA

Source : jimy.over-blog.com/article-934995.html consulte juillet 2016

INTRODUCTION :

L'objectif principal des stratégies de gestion des paysages culturels, est la préservation de leur caractère universel exceptionnel qu'il ya lieu de maintenir et de transmettre aux générations actuelle et futures.

Dans ce chapitre nous essayons d'analyser les mécanismes de gestion adoptés pour les paysages culturels à l'échelle mondiale. Nous analyserons également la prise en charge du concept du paysage et particulièrement, le paysage culturel dans la législation algérienne. Nous traiterons aussi le concept de Tourisme culturel-patrimoine que nous proposons comme outil de gestion et de réinsertion du paysage culturel de notre cas d'étude dans son environnement et son intégration dans la vie. Et finalement nous présenterons des exemples étrangers illustrant des expériences dans le domaine de gestion des paysages culturels pour en tirer des enseignements qui nous seront utiles pour notre cas d'étude.

I : Le cadre de gestion des paysages culturels selon la convention du patrimoine Mondial :

Le cadre de gestion ici présenté, s'inscrit dans les orientations de la convention concernant le patrimoine mondial naturel et culturel, doptée par la conférence générale à sa dix-septième session, tenue à Paris le 16 novembre 1972. La convention reconnaît l'interaction entre l'homme et la nature. Elle réunie dans un même document les notions de protection des biens naturels et culturels. Cinq objectifs stratégiques ont été identifiés lors des différentes sessions de la dite convention, afin de promouvoir sa mise en œuvre, à savoir : « crédibilité, conservation, renforcement de capacité, communication et communauté », connus sous le nom des « cinq C ».

En juin 2016, 192 pays ont ratifié cette convention, dont l'Algérie, et plusieurs sites classés sont gérés dans le cadre de ses orientations, notamment :



Figure 1 : le Mur d'Hardien / source : <http://www.duvoyage.com/voyager/angleterre/tynemouth/hadrien-mur.html>

« Le Mur d'Hardien » au Royaume Uni, premier élément des frontières de l'empire romain, inscrit sur la liste du patrimoine mondial depuis 2005, comme bien transnational entre le Royaume Uni et l'Allemagne.

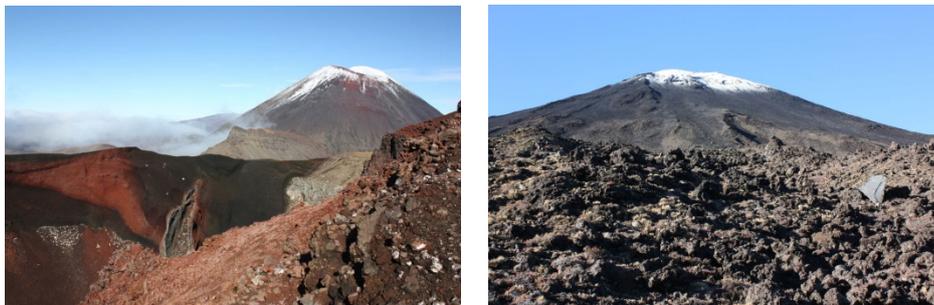


Figure 2 : le parc Tongariro

source : http://www.sionvoyageait.com/wp-content/uploads/2013/05/tongariro_mont_du_destin.jpg

« Le parc national de Tongariro » en Nouvelle Zélande, il est le premier bien inscrit à la liste du patrimoine mondial comme « paysage culturel » et ce à partir de 1993.

Le défi de la gestion des paysages culturels est de soutenir à la fois l'expression des qualités tangibles et intangibles du site à sauvegarder tout en ouvrant le champ pour une évolution continue. Les pratiques de gestion varient selon le type et la nature du site ou du paysage culturel en question. Il est important d'influencer la direction et le rythme du changement de façon à conserver les biens entre le passé, le présent et l'avenir et à préserver l'intégrité du paysage. Il est aussi primordial d'orienter la gestion des paysages culturels de manière à permettre et à favoriser le respect des idées qui les ont créés, tout en intégrant avec soin de nouvelles idées ainsi que de nouvelles perspectives culturelles. Faire un inventaire des valeurs présentes et décider lesquelles doivent être préservées et protégées pour conserver l'authenticité du site,¹

« Gérer le changement demande aussi de la souplesse et de l'adaptabilité. Une bonne gestion du changement est directement liée au maintien de l'authenticité et de l'intégrité des biens du patrimoine au fil du temps. »²

La gestion des paysages culturels doit être partagée avec la communauté afin de pouvoir comprendre l'interaction complexe entre les populations et leur environnement, ainsi l'élaboration des concepts de gestion doit se baser sur l'identité culturelle et l'interaction homme/nature³.

La convention du patrimoine mondial dans son cahier 26 portant sur les paysages culturels du patrimoine mondial, a proposé six principes offrant beaucoup d'idées qui peuvent servir de base aux stratégies de gestion. L'utilité de ses principes réside aussi bien dans les phases initiales de la gestion, que dans sa mise en œuvre adaptative dans le temps.

Ces principes sont résumés comme suit :

Principe n°1 : Les personnes associées aux paysages culturels en sont les premiers intendants.

¹ JULIAN SMITH ET ASSOCIATES CONTENTWORKS INC, (2004), pour la division du design et de l'utilisation du sol, direction de l'aménagement de la capitale et de la gestion de l'immobilier commission de la capitale nationale « Définition et évaluation des paysages culturels à valeur patrimoniale sur les terrains de la CNN »

² Domon, Gérald, Sylvain Paquette et Philippe Poullaouec-Gonidec. 2008. « Guide de gestion des paysages au Québec. Lire, comprendre et valoriser le paysage ».

³ JULIAN SMITH ET ASSOCIATES CONTENTWORKS INC, OP cité

Du moment que les paysages culturels sont créés par les populations en rapport avec leur environnement au fil du temps, il demeure important que cette relation soit renouvelée par l'engagement de chaque génération dans la gestion de son paysage.

Principe n°2 : une gestion réussie est ouverte et transparente, et la gouvernance est modelée par le dialogue et l'accord des éléments clés.

Une gouvernance coordonnée est un élément vital pour la qualité de la gestion. La planification et les structures juridiques doivent être conçues en faveur d'un environnement propice à l'engagement de divers acteurs tout en assurant une équité et une gouvernance partagée.

Principe n° 3 : la valeur du paysage culturel repose sur l'interaction entre les populations et leur environnement, et la gestion est centrée sur cette relation.

Les paysages culturels sont reconnus pour leur valeur exceptionnelle de *l'interaction entre les populations et leur environnement*.

- Les paysages culturels associatifs sont reconnus de part leurs valeurs immatérielles, le patrimoine, la pratique et la tradition culturelle des populations autochtones.
- Les paysages conçus intentionnellement, (clairement définis) l'interaction homme/nature est marquée par la mise en œuvre d'un concept, et la gestion doit être guidée par ce dernier.
- **Les paysages culturels évolutifs, l'interaction réside dans la façon dont l'homme à façonné la terre. La gestion doit être basée sur la conservation des ressources, leur connaissance et leur utilisation.** (notre cas d'étude s'inscrit dans cette catégorie de paysage)

Principe n° 4 : l'objectif de la gestion est d'accompagner le changement pour conserver les valeurs du paysage culturel.

La gestion des paysages culturels doit accompagner et orienter le changement de façon à faire perdurer les valeurs environnementales et culturelles qui ont de tout temps façonné le paysage.

Principe n° 5 : la gestion des paysages culturels s'intègre dans un contexte plus vaste.

Il est important d'envisager la gestion des paysages culturels dans un cadre plus large avec la prise en compte des liens avec le paysage élargi, pour une protection à long terme. La coordination de la planification à différents niveaux, local, régional, national et voir même international est toujours bénéfique.

Principe n° 6 : une gestion réussie contribue à une société durable.

En vue d'une durabilité, la gestion des paysages culturels doit être culturellement et écologiquement adéquate et aussi économiquement rentable. Mettre en place des mesures

innovantes tel que la commercialisation des lieux et leurs traditions grâce aux produits de l'artisanat et au tourisme, afin d'illustrer un développement local et régional durable.

Elle a également défini une stratégie de gestion des paysages culturels selon un processus de huit (08) étapes clés qui sont :

Étape 1. Obtenir un accord sur l'approche et planifier le travail ;

Étape 2. Comprendre le paysage culturel et ses valeurs ;

Étape 3. Développer une vision partagée pour l'avenir ;

Étape 4. Définir des objectifs de gestion et estimer les possibilités et les enjeux, utiliser des plans de gestion à organiser et à coordonner ;

Étape 5. Identifier des options et convenir d'une stratégie de gestion ;

Étape 6. Coordonner la mise en œuvre de la stratégie de gestion ;

Étape 7. Suivi, évaluation et gestion adaptative ;

Étape 8. Décider quand renouveler/réviser les stratégies de gestion et le plan de gestion.

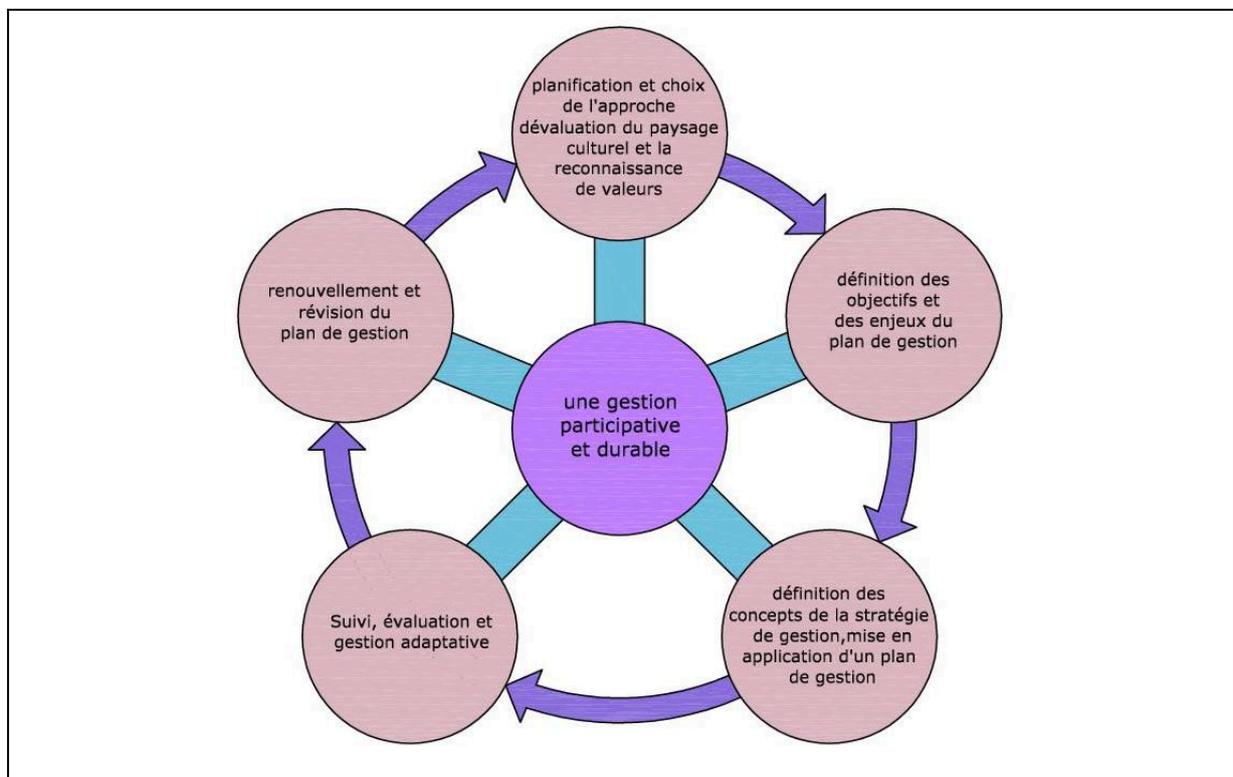


Schéma 1 : Le processus de gestion des paysages culturels, (un processus continu et inachevable)/ Source : établi par l'auteur

II : Le paysage dans la politique patrimoniale en Algérie :

Après l'indépendance l'Algérie avec sa politique patrimoniale a relégué au second plan l'exigence de la préservation du paysage et de l'environnement, ce qui a porté de graves préjudices à l'environnement naturel du pays et ses divers paysages. La volonté de protection du paysage a émergé à partir des années 1980, incarnée à travers l'élaboration d'instruments permettant aux professionnels d'intégrer les exigences environnementales et paysagères dans le processus d'aménagement spatial.

L'adhésion et la ratification par l'Algérie des conventions et protocoles internationaux, relatifs à la protection de l'environnement, lui imposait d'investir dans le souci d'inscrire son développement futur dans une perspective de durabilité. De ce fait, un dispositif législatif qui devait répondre aux nouvelles exigences environnementales et paysagères a été progressivement mis en place.

II.1. Evolution des textes portants sur la protection de l'environnement et du paysage

- La loi 87-03 du 27 janvier 1987, relative à l'aménagement du territoire :

Elle constitue le texte principal qui définit le cadre de mise en œuvre d'une politique nationale concernant l'aménagement du territoire. Elle affirme clairement l'exigence de protection de l'environnement et du paysage, qui stipule, « *l'aménagement du territoire prend en compte, la protection de l'environnement, la sauvegarde des sites naturels, la protection et la restauration des sites historiques, la protection des sites touristiques et de loisirs* ». La loi met en place deux instruments d'aménagement à savoir : le schéma national d'aménagement du territoire (SNAT), et le schéma régional d'aménagement du territoire (SRAT), la valorisation et l'exploitation rationnelle des ressources naturelles, la protection du patrimoine écologique national, la protection du patrimoine culturel, figurent parmi les objectifs du plan d'aménagement du territoire. La loi institue également l'étude d'impact d'aménagement du territoire (EIAT) pour tous les investissements de dimension nationale ou régionale⁴.

- La loi 90-25 du 18 novembre 1990, portant orientation foncière :

Elle prévoit la protection des sols et des sites à caractère culturel et naturel marqué, et cela à travers la classification des terres, « les terres agricoles sont classées en terre à potentialité élevée, bonne, moyenne ou faible » tel que stipule les articles : n° 6, n°7, n°8 et n° 9 de la présente loi. Comme elle institue la notion de périmètres particuliers en indiquant que « Pour des considérations d'ordre historique, culturel, scientifique, archéologique, architectural, touristique, et de préservation, et de protection de la faune et de la flore, il peut exister ou être constitué des périmètres ou sites au sein des catégories techniques ci-dessus visées par des dispositions législatives particulières. »

⁴ Djelal .N et Sidimoussa.L, Dimension environnementale et paysagère et système de planification spatiale algérienne publié dans Projets de paysage le 26/06/2009

L'absence de classification des terres, au niveau national, régional et local, fait que les dispositions dans la cadre de cette loi ne sont pas pris en considération ce qui a entraîné une urbanisation anarchique au détriment des terres à vocation agricoles. La même situation est constatée quant à la constitution des périmètres et des sites particuliers du moment que les modalités d'identification et les dispositions législatives auxquelles ces périmètres et sites particuliers sont soumis ne sont pas définis dans le cadre de cette loi.

- La loi 90-29 du 1er décembre 1990, relative à l'aménagement et à l'urbanisme :

Elle définit les règles et les nouveaux instruments d'urbanisme, qui régissent l'utilisation et la gestion des sols urbanisables, la formation et la transformation du cadre bâti. Elle stipule dans son article 2 que « *la présente loi a pour objet (...) la préservation de l'environnement, des milieux naturels, des paysages et du patrimoine culturel et historique...* ». Elle met en place le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme (PDAU) qui « définit les conditions permettant d'une part de rationaliser l'utilisation de l'espace, de préserver les activités agricoles, de protéger les périmètres sensibles, les sites, les paysages, et d'autre part de prévoir les terrains réservés aux activités économiques, et d'intérêt général et aux constructions (...) ». Dans son chapitre IV elle édicte des dispositions particulières applicables sur certaines parties du territoire, à travers l'article 43, « *le littoral, les territoires présentant un caractère naturel, culturel ou historique marqué, ainsi que les terres agricoles à potentialités élevées (...)* »

La loi met en place des règles d'aménagement, elle stipule que, « lorsque elles sont situées sur des sites naturels, les parcelles ne sont constructibles que dans les limites compatibles avec le objectifs de sauvegarde (...)»⁵.

Bien que l'idée de protection est toujours réaffirmée à travers l'ensemble des articles, cependant elle demeure un registre de bonnes intentions dont le manque de rigueur laisse place à controverse et diverses interprétations ce qui entrave l'application de la loi et ces dispositions sur terrains.

De plus, l'implication du ministère chargé de l'environnement à travers ses différentes structures n'est aucunement prévue, lors de l'élaboration et l'approbation des PDAU, ce qui est à l'origine de l'occultation des dispositions relatives à la protection de l'environnement et du paysage contenus dans les textes législatifs.

- La loi n°03-10 du 19 juillet 2003, relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable :

Cette loi affirme que l'état assure la surveillance des différentes composantes de l'environnement. De nouveaux concepts de développement durable et de bonne gouvernance de l'environnement sont introduits. Ainsi que la mise en place d'un instrument nouveau à savoir ; le plan national d'action environnemental et de développement durable (PNAEDD).

⁵ Djelal .N et Sidimoussa.L, op cité

- La loi n°01-20 du 12 décembre 2001, relative à l'aménagement et au développement durable du territoire :

Une des finalités majeure de cette loi est « la protection et la valorisation des espaces écologiquement et économiquement sensible, la protection, la mise en valeur, et l'utilisation des ressources patrimoniale, naturelles, et culturelles et leur préservation pour les générations futures. »

L'instrument de la politique nationale d'aménagement et de développement durable du territoire SNAT, vise entre autres à « assurer la protection et le développement du patrimoine écologique national (...), à assurer la protection, la restauration et la valorisation du patrimoine historique et culturel (...), à déterminer, entre autres, les principes et les actions d'organisation spatiale des espaces naturels, des aires protégées, du patrimoine historique et culturel ».

- La loi n°02-02 du 05 février 2002, relative à l'aménagement et au développement durable du territoire :

La présente loi prévoit que l'état et les collectivités territoriales doivent : « classer dans le document d'aménagement du littoral comme aires classées et frappées des servitudes de non *aedificandi* les sites présentant un caractère écologique, paysager, culturel, touristique ». Nous notons également, la mise en place d'un nouvel instrument qui est le plan d'aménagement côtier, ainsi qu'une nouvelle institution à savoir, le commissariat national du littoral.

A travers les différents textes législatifs examinés ci-dessus, le concept de paysage en tant que composante de l'environnement n'a jamais été précisément défini.⁶

II.2. Le paysage culturel dans la législation algérienne

Le terme paysage ne figure pas clairement dans les textes et le concept de paysage culturel n'a pas été évoqué d'une manière claire. La 98-04 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel stipule dans son article 3 que « les biens culturels contiennent :

- 1- Les biens culturels immobiliers
- 2- Les biens culturels mobiliers
- 3- Les biens culturels immatériels

L'article 8 quant à lui stipule que : « les biens culturels immobiliers comprennent :

- Les monuments historiques
- Les sites archéologiques
- Les ensembles urbains ou ruraux

L'article 38 : identifie une catégorie qui peut être rapprochée de celle de « paysage culturel » il s'agit du parc culturel défini comme suit : « **Sont classés en parc culturel les espaces**

⁶ Djelal .N et Sidimoussa.L, op cité

Caractérisés par la prédominance et l'importance des biens culturels qui s'y trouvent et qui sont indissociables de leur environnement naturel. » Cet article met en évidence l'action conjuguée de l'homme et de la nature partant d'une sorte de superposition d'éléments culturels sur un environnement naturel qui ne peuvent être dissociés⁷.

L'article 39 : prévoit que : « *La création et la délimitation du parc culturel interviennent par décret pris sur rapport conjoint des ministres chargés de la culture, des collectivités locales et de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des forêts après avis de la commission nationale des biens culturels.* » ces dispositions ont permis la création d'un certain nombre de parcs tel que le Touat-Gourara, le Djurdjura , El kala...



Figure 3 : Photos parc de Touat-Gourara/ Source:http://www.huffpostmaghreb.com/2015/11/13/touat-gourara-tidikelt-pa_n_8555398.html

II.3. Les régimes de protection du patrimoine culturel

➤ Les ensembles urbains ou ruraux :

Les secteurs sauvegardés : Selon la 98-04 relative au patrimoine culturel dans son article 41 « *Sont érigés en secteur sauvegardés, les ensembles immobiliers urbains ou ruraux tels que les casbahs, médinas, Ksour, villages et agglomérations traditionnels caractérisés par leur prédominance de zone d'habitat, et qui, par leur homogénéité et leur unité historique et esthétique, présentent un intérêt historique, architectural, artistique ou traditionnel de nature à en justifier la protection, la restauration, la réhabilitation et la mise en valeur*».

➤ Le plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés (PPSMVSS):

Dans un souci de protection et de préservation du patrimoine culturel, l'élaboration d'un outil opérationnel de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés (PPSMVSS), est nécessaire, ainsi, tel que le stipule l'article n°42 de la loi 98-04 « *Les secteurs sauvegardés sont dotés d'un plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur tenant lieu du plan d'occupation du sol* ». Ce dernier fixe les règles générales d'utilisation des sols et les servitudes, ainsi que les

⁷ SKOUTI .A « les paysages culturels au Maghreb » Etude réalisée pour le bureau régional de l'Unesco au Maghreb, octobre 2012, p.8

conditions architecturales selon lesquelles est assurée la conservation du bât ainsi que les opérations envisagées dans le cadre de la mise en valeur du secteur sauvegardé. Avec la promulgation en 2003 du décret exécutif n°03-324 portant modalités d'établissement des plans permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés (PPSMVSS), plusieurs sites à caractère patrimonial ont été érigés en secteurs sauvegardés, dont en ce qui nous concerne, le **village d'Ath el Kaid à Tizi-Ouzou classé en 2009 suite au décret exécutif n° 09- 405 du 12 Dhou El Hidja 1430 correspondant au 29 novembre 2009 portant sa création et sa délimitation en tant que secteur sauvegardé.**



*Figure 4 : Photo du village d'Ath el Kaid /
Source : www.Villageathelkaid_photos.com*

II.4. Les servitudes de protection des secteurs sauvegardés au titre de la loi 98-04 :

- Les servitudes d'abords :

La loi 98-04 prévoit une servitude de protection dont le rayon est de 200 m. Dans cette zone un contrôle sévère et efficace doit être assuré concernant les permis de construire et toute opération d'urbanisme.

- Le champ de visibilité :

Cette notion intervient pour éviter l'altération des perspectives comprises dans la zone des abords des éléments classés. Cela implique une position stratégique de l'observateur pour apprécier la visibilité. Pour cela, seule une étude paysagère est en mesure de déterminer les points de vue significatifs pour une meilleure perception des éléments du patrimoine.

- La notion de « vue significative » :

Cette notion a pour but de préserver la visibilité du bien patrimonial, et de son paysage, afin de ne pas altérer l'image esthétique qu'il offre aux touristes et visiteurs, mais également de celle profitable à partir de points offrant une vue importante sur ce patrimoine. La loi 98-04 du 15 juin

1998, relative à la protection du patrimoine culturel, stipule à travers son article n° 17 « *le champ de visibilité dont la distance est fixée à 200m peut être étendue afin d'éviter la destruction des perspectives monumentale comprises dans cette zone* » cela implique une extension de la distance de 200m, qui est laissée à l'appréciation du ministère de la culture sur proposition de la commission nationale des biens culturels, selon le même article.

III : Le tourisme culturel-patrimonial, comme outil de gestion pour un paysage Culturel :

Jusqu'aux années quatre-vingt (80), La région des Ouadhias et particulièrement le village d'Ath el Kaid et son environnement, connaissait une attractivité touristique assez remarquable. Des touristes étrangers venaient en nombre important visiter la région et ses paysages, et ce malgré l'absence de structures d'accueil adéquates⁸. Ceci est une preuve vivante que la région est d'un attrait touristique important qui mérite d'être revalorisé et développé.

La préservation du patrimoine culturel, naturel et immatériel de l'humanité, ainsi que la gestion des paysages culturels, ne peut se concevoir sans une collaboration primordiale d'une industrie touristique adaptée. En tant qu'outil de communication mondial, de gestion et de valorisation du patrimoine et des paysages culturels, le tourisme culturel/patrimonial, doit être réfléchi comme un agent de développement durable. Il doit s'appliquer aux valeurs fondamentales à savoir, l'éducation, le respect des différences, l'authenticité des projets, et la protection du patrimoine⁹.

III.1. Définitions

Le tourisme culturel-patrimonial est une forme de tourisme qui a pour but de découvrir le patrimoine culturel et architectural d'une région. Phénomène social et économique par excellence dans le monde contemporain, il englobe l'ensemble des expériences vécues par les visiteurs, afin de découvrir les aspects représentatifs des caractères distinctifs et authentiques d'une destination. Les caractères distinctifs peuvent être perçus dans le mode de vie des habitants, le patrimoine mobilier et immobilier, les arts populaires et les traditions et tout ce qui s'offre au visiteur et qui peut interpréter la culture locale d'une région donnée.

III.2. Les aspirations et les avantages d'un tourisme culturel

Le tourisme culturel, peut contribuer de façon significative à la prospérité économique d'un pays ou d'une région. En plus de ses avantages économiques, il peut générer des retombées sociales, à savoir la reconnaissance du patrimoine culturel, et la promotion de la culture locale vivante à travers les visites des habitats traditionnels et les découvertes des différentes activités et traditions de la population locale. Ainsi il offre au public le moyen d'apprécier les valeurs des paysages culturels, de plus, les apports du tourisme culturel/patrimonial, contribuent à améliorer

⁸ Expérience personnel

⁹ COMITE DU TOURISME L'OCDE (2009), « The Impact of Culture on Tourism, French translation, Centre Entrepreneurship SMEs and Local Development ».

la qualité de vie des habitants et leur procure un sentiment de fierté renouvelé à l'égard de leur culture et leur patrimoine, et donc deviennent soucieux de sa préservation à travers le temps.

III.3. Pour une bonne gestion d'un tourisme culturel/ patrimonial

L'activité touristique n'est pas sans risque pour les paysages culturels, il est extrêmement important d'agir en faveur d'un tourisme « plus respectueux des cultures locales et de leur patrimoine ». La protection du patrimoine doit permettre aux membres des communautés d'accueil et aux visiteurs de vivre et de comprendre le patrimoine et la culture de cette communauté de façon concrète, grâce à une offre touristique responsable et bien administrée.

Les politiques touristiques applicables aux paysages culturels doivent dériver des politiques de conservations afin de préserver les valeurs patrimoniales de ces paysages. Selon un des principes de la charte du tourisme culturel de l'ICOMOS (1999) : « *la relation entre le tourisme et le patrimoine est dynamique et doit être gérée d'une manière durable au profit des générations actuelles et futures* ».

Des principes génériques pour une bonne pratique du tourisme culturel/patrimonial peuvent guider les professionnels du tourisme ainsi que les gestionnaires des sites du patrimoine. Ils sont définis dans : le Guide *Successful Tourism at Heritage Places*, préparé par la Commission australienne du patrimoine et le Centre de recherche coopérative sur le tourisme durable/Cooperative Research Centre for Sustainable Tourism (2001), ces principes sont résumés comme suit :

- 1- Reconnaître l'importance des lieux de patrimoine ;
- 2- S'occuper des lieux de patrimoine ;
- 3- Établir des partenariats mutuellement bénéfiques ;
- 4- Intégrer la problématique du patrimoine dans le plan d'entreprise ;
- 5- Investir dans la population locale et son site ;
- 6- Commercialiser et promouvoir les produits en ayant une attitude responsable ;
- 7- Offrir aux visiteurs des expériences d'excellente qualité ;
- 8- Respecter les droits et les obligations des peuples autochtones.

Le rôle de la communauté locale est extrêmement important et déterminant dans la gestion du tourisme culturel. Un produit ou une expérience authentique fournie par une population locale valorisant son artisanat et ses productions traditionnelles, et mettant en avant ses pratiques et ses coutumes, crée une grande attractivité pour le touriste. Une participation active le long du processus de planification, contribue énormément à rendre le tourisme sensible aux objectifs et aspirations communautaires et permet de garder vivant l'esprit du lieu.

IV : La théorie du paysage culturel comme approche de gestion, exemple de la région de la capitale nationale-Canada

IV.1. présentation de l'approche :

La commission de la capitale nationale (CCN) est une société d'état du gouvernement canadien, qui assure la gestion d'un grand héritage de paysages culturels dans la région de la capitale nationale (RCN). La région de la capitale nationale (RCN), est la désignation fédérale officielle

pour la capitale canadienne « Ottawa », la ville voisine de « Gatineau » et ses environs, elle est également appelée « Ottawa-Gatineau »

Dans le but d'une gestion adaptée pour une meilleure sauvegarde de ses paysages culturels, la commission de la capitale nationale du Canada (CCN), adopte un processus en cinq étapes qui sont résumés comme suit :

Etape 1 : l'identification ;

Etape 2 : la recherche ;

Etape 3 : la délimitation et évaluation ;

Etape 4 : la communication des valeurs ;

Etape 5 : la gestion¹⁰.

➤ **Etape 1 : L'identification :**

La première étape consiste à faire le choix de sites potentiels et déterminer ceux qui recèlent des valeurs en tant que paysages culturels

Des critères tirés de la liste de l'organisme britannique English Heritage, s'appliquent au contexte de la commission de la capitale nationale-Canada et peuvent servir à l'évaluation préliminaire de la valeur culturelle, à savoir :

- Paysage qui illustre le savoir-faire et l'ampleur dans la construction d'éléments du paysage par la représentation, notamment de techniques ou d'organisation sociale particulière typique ou unique dans l'histoire de la région de la capitale nationale.
- Paysage évoquant et suscitant des idées, des idéaux ou des techniques de conception esthétiques ayant joué un rôle important dans l'identité de la capitale nationale.
- Paysages qui démontrent une association avec des œuvres d'art, des œuvres littéraires, musicales, ou illustrées améliorant l'appréciation et la compréhension du paysage régional
- Paysages démontrant une association avec un mode de vie caractéristique, archaïque (préhistorique) ou moderne, au moyen de preuves visibles ou invisibles dans le paysage.
- Paysages démontrant des liens avec des mythes, le folklore, des événements ou des traditions historiques et avec des symboles qui contribuent à la définition de l'identité de la société.
- Paysages possédant des liens spirituels et/ou religieux et qui ont parfois une topographie connexe remarquable¹¹.
- Paysages qui possèdent des liens avec des idées ou des mouvements intellectuels, philosophiques, et métaphisiques déterminant et qui ont eu des répercussions sur l'aménagement subséquent du paysage.

¹⁰ JULIAN SMITH ET ASSOCIATES CONTENTWORKS INC, (2004), pour la division du design et de l'utilisation du sol, direction de l'aménagement de la capitale et de la gestion de l'immobilier commission de la capitale nationale « Définition et évaluation des paysages culturels à valeur patrimoniale sur les terrains de la CNN »

¹¹ idem

- Paysages démontrant un lien ou une association avec d'autres sites de valeur, par exemple le cas d'un monument ou d'un site.

Des facteurs d'admissibilité ont été pris en compte par la CCN dans cette étape afin de mieux définir les valeurs et les critères sus indiqués, et ses facteurs sont également tirés de la liste d'*English Heritage*) :

- **Rareté** : exemple rare des qualités en question ;
- **Abondance** : richesse d'une qualité particulière ;
- **Influence** : présence d'une qualité ou de qualités qui reflètent « un point d'échange de valeurs » et qui ont donc influencé le développement ailleurs ;
- **Témoin/model** : fournit un bon exemple du type, du style ou du travail d'un concepteur en particulier ;
- **Séquence** : le résultat d'une série de phases de développement qui, ensemble forment une séquence intéressante ;
- **Valeur de groupe** : partie d'un groupe de lieux illustrant le même phénomène ou un phénomène relié ;
- **Authenticité ou intégrité** : maintien de l'intégrité de la forme, du tissu, de la finesse d'exécution, du matériel, du cadre, de l'utilisation, etc. ;
- **Fonctionnalité** : présente des éléments importants qui sont inter reliés ou interdépendants à l'intérieur du site ou de son cadre ;
- **Vulnérabilité** : degré auquel les qualités sont à risque ;
- **Artefacts associés** : lien avec une illustre collection ou des relevés d'objets générés par le paysage ou associés au paysage ;
- **Accessibilité** : présence de possibilités récréatives et éducatives importantes ;
- **Valeur communautaire** : présence d'une signification symbolique et physique importante pour la communauté, un attachement, etc¹².

A partir de ces critères on peut dresser une liste préliminaire des paysages potentiels admissibles en identifiant ceux qui répondent à un ou plusieurs de ces critères et facteurs admissibles. Cependant il est important de définir l'intérêt et les hypothèses qui ont déterminé le choix pour permettre aux futures chercheurs et gestionnaires de comprendre les contraintes imposées et les perspectives de ces choix.

Une fois qu'un paysage est qualifié d'un intérêt sur le plan du patrimoine culturel, il est recommandé de passer à l'étape de la recherche et documentation pour une évaluation préliminaire de sa valeur sociale, culturelle et écologique. L'étape de la recherche et documentation est déterminante pour l'évaluation et la délimitation du paysage culturel, elle doit donc être approfondie. Les paysages culturels ont une échelle différente les uns par rapport aux autres et par rapport aux communautés qui y sont reliées. Ils peuvent se chevaucher et peuvent s'emboîter les uns dans les autres parce que les idées culturelles s'actualisent dans le paysage à des échelles différentes. Les principaux éléments à considérer sont l'importance de l'idée et la clarté de sa mise en œuvre dans le temps, ce qui mène à l'identification de trois échelles de

¹² 12 JULIAN SMITH ET ASSOCIATES CONTENTWORKS INC, (2004), op cité

paysages culturels pour la RCN (région de la capitale nationale) à savoir, la grande, moyenne et petite échelles.

➤ **Etape 2 : La recherche :**

La recherche sur un paysage culturel à pour but les points suivants tel que envisagés par la CCN :

- 1- comprendre les processus historiques et naturels qui ont contribué à façonner le paysage physique;
- 2- documenter les résultats physiques de ces processus ;
- 3- comprendre l'état actuel du paysage en documentant la qualité et l'importance de ses composantes, l'écologie de l'ensemble et l'orientation et le rythme du changement.

Selon la commission de la capitale nationale (CCN), la recherche doit se concentrer sur les points suivants :

- **Son histoire intellectuelle** : les idées qui ont créé et soutenu le paysage. L'histoire intellectuelle porte principalement sur des valeurs intangibles, comme les significations spirituelles et les associations historiques;
- **Son histoire physique** : la forme et l'évolution de ses ressources culturelles et naturelles. L'histoire physique examine les valeurs tangibles telles que les qualités esthétiques et écologiques;
- **Ses conditions actuelles** : la relation qui s'est développée dans le temps entre les idées sous jacentes et la forme physique;
- **La documentation du paysage culturel** : la documentation devrait englober des types de sources différentes reflétant à la fois les aspects tangibles et intangibles du paysage;
- **La définition de ses limites** : Les limites doivent reposer sur la documentation recueillie et refléter autant les valeurs que les caractéristiques physiques du paysage.¹³

La recherche doit être conçue de manière à permettre une évaluation de l'authenticité du paysage culturel. Elle doit également contribuer à déterminer l'intégrité du paysage culturel et, plus spécifiquement, dans quelle mesure le lien entre sa valeur et ses formes physiques est menacé. Sans authenticité ou intégrité, il est difficile pour un paysage culturel de jouer son rôle en tant que facteur de maintien de l'identité culturelle au fil du temps.

L'histoire intellectuelle, l'histoire physique et les conditions actuelles sont combinées pour créer le document de base de la prochaine étape, l'évaluation.

➤ **Etape 3 : La délimitation et l'évaluation :**

L'étape de l'évaluation suit l'obtention des résultats de la recherche. L'évaluation comprend la préparation d'énoncés d'importance. La plupart des systèmes d'évaluation des ressources patrimoniales au Canada utilisent plus ou moins la même structure, formée de trois éléments, la

¹³ 13 JULIAN SMITH ET ASSOCIATES CONTENTWORKS INC, (2004), op cité

conception, l'histoire et le contexte. Un grand nombre de systèmes d'évaluation existants ont été conçus pour les édifices historiques, ce qui suppose un objet d'évaluation relativement statique et isolé. Par contre, les critères de conception, d'histoire et de contexte s'adaptent bien aux paysages culturels parce qu'ils tiennent compte de leur nature dynamique et des ressources tangibles et intangibles qui donnent à ces paysages culturels leur signification et leurs valeurs.¹⁴

❖ *L'importance conceptuelle :*

L'évaluation de l'importance conceptuelle se fonde largement sur l'histoire physique du site, préparée au cours de l'étape de la recherche. Elle considère la preuve physique comme une expression des idées culturelles ou des valeurs reliées aux intentions conceptuelles, transmises soit par un individu dominant, comme c'est le cas pour de nombreux paysages clairement définis, ou par l'action de nombreux individus au fil du temps, comme c'est le cas pour les paysages évolutifs.

❖ *L'importance historique :*

Selon la CCN, L'évaluation de l'importance historique est reliée plus directement à l'histoire intellectuelle et culturelle du site. Elle doit considérer non seulement les événements qui ont laissé ou non des traces sur le site, mais les idées qui ont sculpté le paysage et qui lui sont intrinsèques. En faisant cette distinction, un gestionnaire est mieux équipé pour reconnaître les aspects qui donnent de la valeur au paysage et à les protéger des menaces ou du compromis¹⁵.

❖ *L'importance sociale :*

Pour la CCN, L'évaluation de l'importance contextuelle d'un paysage culturel est mieux comprise si elle est faite sous l'angle d'un examen de sa valeur sociale. L'importance contextuelle repose directement sur l'identité culturelle analysée à l'étape de la recherche. L'essence de la valeur sociale repose sur les significations spéciales assignées aux lieux par des groupes de gens (plutôt que par des particuliers). Le défi est de savoir comment tenir compte de ces valeurs dans les processus d'évaluation du patrimoine. Pour connaître les valeurs spéciales d'un groupe donné, il faut en faire partie. Ceci soulève des questions importantes sur le processus le plus efficace à adopter pour aider les gens à exprimer leurs valeurs, et sur les compétences nécessaires parmi les professionnels du patrimoine afin de soutenir ce processus. La satisfaction de ces préoccupations dépend de la variété des outils utilisés lors de la recherche, (tels que la carte cognitive, les idéogrammes, la narration).

➤ *Etape 4 : La communication :*

La conservation d'un paysage culturel commence avec une bonne compréhension de sa signification. De ce fait Les conclusions de la recherche et de l'évaluation doivent être communiquées au public et à toutes les communautés d'intérêts ou intervenants touchés. Les gestionnaires ont besoin d'être en mesure de communiquer l'importance d'un paysage culturel à

¹⁴ 14 JULIAN SMITH ET ASSOCIATES CONTENTWORKS INC, (2004),

¹⁵ Idem

quiconque y est lié, y compris les employés, les fournisseurs de services, le personnel d'entretien, les résidents, les partenaires, les architectes et les urbanistes. Selon la CCN, Un **énoncé d'importance** illustré peut être utilisé pour décrire la valeur d'ensemble d'un paysage culturel, ses limites et les éléments qui le caractérisent. Les énoncés d'importances établis par la CCN expriment les valeurs du paysage culturel et les éléments à la base de son identité¹⁶.

➤ **Étape 5 : La gestion :**

Cette étape comprend l'application des principes énoncés dans les étapes précédentes, elle consiste à développer des outils et des techniques de gestion appropriée, une gestion qui vise essentiellement la préservation des valeurs clés du paysage culturel, tout en permettant des changements compatibles avec ces valeurs.

Seules de bonnes pratiques de gestion continues permettent la protection de la valeur des paysages culturels. Lorsque leurs valeurs sont protégées et rehaussées, les paysages culturels de la région, à la fois individuellement et collectivement, créent la base de cet ensemble précis d'identité locale et nationale qui est fondamentale à la région¹⁷.

IV.2. Résumé d'un cadre de gestion recommandé par la CCN :

- 1) Revoir l'inventaire global des paysages culturels d'intérêt pour la CCN. Un cadre initial de paysages selon leur échelle (grande échelle, échelle moyenne et petite échelle). Une étude plus poussée s'impose à travers la recherche sur des sites individuels de même qu'un examen des secteurs présentant des chevauchements et des différences.
- 2) Mener des recherches détaillées pour chaque paysage culturel. Les conclusions de la recherche intellectuelle, physiques et identitaires sont requises comme base des énoncés d'importance individuels.
- 3) Grouper les paysages individuels dans diverses catégories pour clarifier quelles valeurs sont communes et lesquelles sont distinctes.
- 4) Élaborer des énoncés d'importance pour chaque paysage culturel, à la fois individuellement et par rapport au paysage culturel plus vaste dont il fait partie (à moyenne et à grande échelle).
- 5) Produire un plan de gestion du paysage culturel. Appuyer les plans sur des pratiques de gestion qui sont uniformes dans les divers groupements, là où il y a des valeurs communes à protéger. Au même moment, faire ressortir les différences entre les groupements afin de maintenir les valeurs spécifiques à une sous-catégorie unique ou à un paysage individuel.
- 6) Le plan de gestion devrait préciser l'énoncé d'importance de l'endroit, un inventaire de ressources tangibles et l'identification des valeurs qui y sont rattachées (c.-à-d. la phase de recherche) et un plan d'action pour les trois ou cinq prochaines années incluant les

¹⁶ 16 JULIAN SMITH ET ASSOCIATES CONTENTWORKS INC, (2004), op cité

¹⁷ Idem

projets proposés, les répercussions sur les ressources, etc. Ces plans de gestion devraient aussi être intégrés au cadre de planification de leurs secteurs respectifs et aux plans directeurs à plus grande échelle.

- 7) Ces plans de gestion devraient être revus tous les cinq ans. On devrait élaborer en outre un plan de surveillance précisant les indicateurs clés et les activités de surveillance normale à une fréquence appropriée.

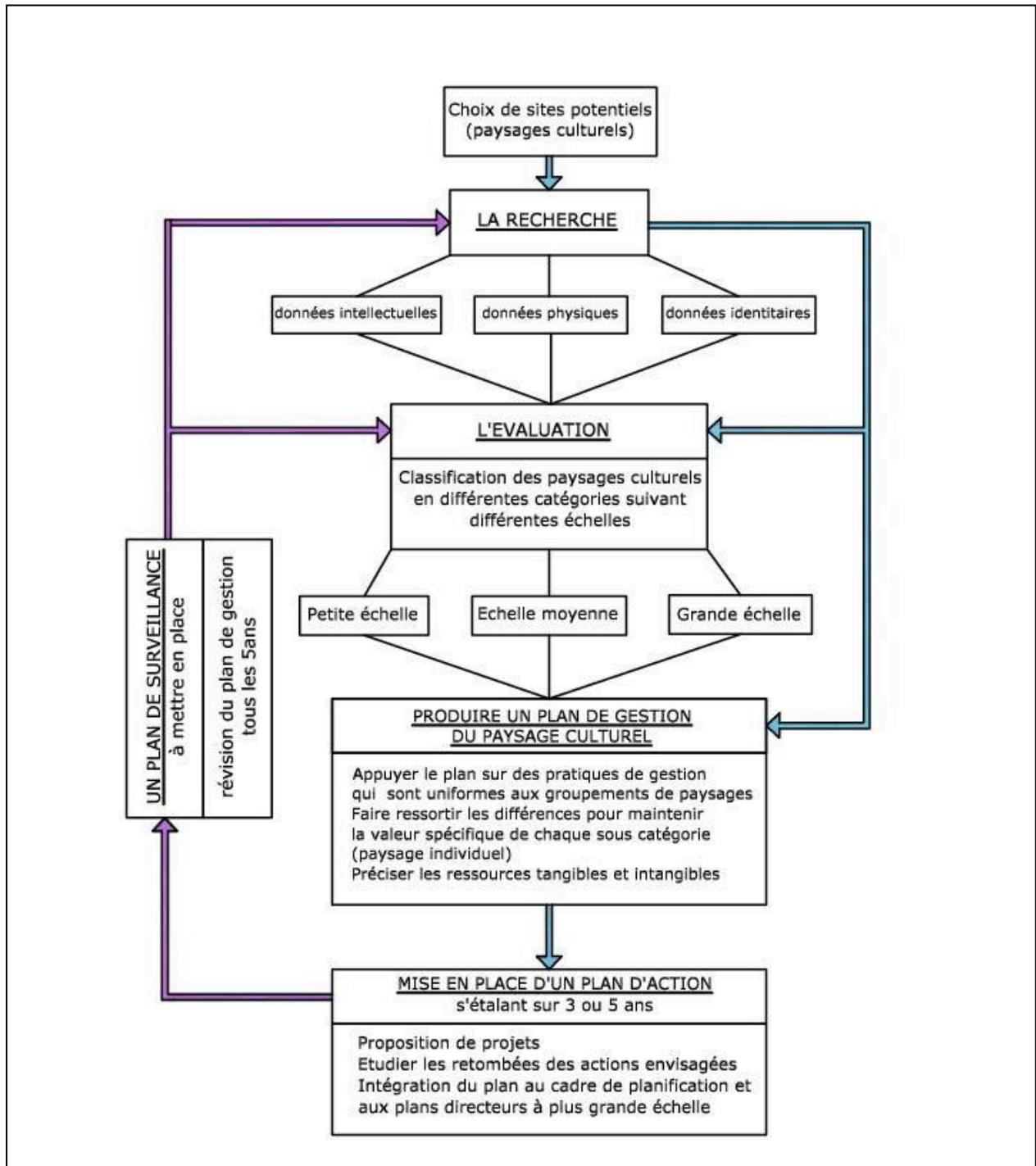


Schéma 2 : Résumé du cadre de gestion recommandé par la CCN / source : établi par l'auteur

V : Etude d'exemples :

Les exemples que nous allons présenter ci-dessous ont été choisis de par des critères et des points de ressemblance avec notre cas d'étude. Citons celui du village « périllos » qui possède une configuration très proche de celle de notre village, perché en montagne, et étant abandonné par sa population, ce qui n'a pas empêché sa redynamisation grâce aux efforts d'une association. Pareille pour le village de « Bussana vecchia », lui également abandonné et a sombré dans l'oubli pour longtemps, mais a pu être sauvé également.

V.1. Le village Périllos, un exemple illustré de la contribution associative, pour une restauration en vue d'une expérience touristique participative :



Figure 5 : à gauche Le village de Périllos, à droite l'église St-Michel
Source : http://www.portail-rennes-le-chateau.com/perillos_village.htm

Le village de « Périllos » est un petit village situé à Opoul-périllos, une commune française du département des Pyrénées-Orientales et la région Languedoc-Roussillon. Perché au sommet d'un monticule rocheux, il domine une vallée aride de calcaire et de broussailles.

Il reste du village quelques petites habitations rurales regroupées autour d'un noyau central formé par l'église St-Michel et les ruine de l'ancienne tour des châtelains.

❖ Le rôle de l'association Terre de pierres :

L'association de sauvegarde du patrimoine terre de pierres, s'est consacré depuis 2006 à la restauration du village abandonné de Périllos¹⁸.

La reconstruction du village se conçoit en harmonie avec la communauté locale, l'environnement et les matériaux disponibles dans la région. L'objectif de l'association est de faire revivre le village autant que de transmettre un savoir-faire relié aux techniques locales de construction¹⁹.

La reconstruction du site s'effectue grâce à l'aide des bénévoles de l'union REMPART. Ce système a permis à l'association de reconstruire le village sans avoir à sacrifier ses impératifs de qualité aux objectifs de rentabilité. Et d'autre part offrir aux participants une expérience de tourisme participatif. Une initiative de petite envergure qui permet de concilier entre les intérêts touristiques, écologique et patrimoniaux²⁰.

18 Amélie MASSON-LABONTE : la restauration du village de périllos par l'association Terre de pierres TÉOROS, vol. 30, n° 2, p. 82-93. 2011

19 Amélie MASSON-LABONTE : op cité

20 Amélie MASSON-LABONTE : op cité

Notons bien que le système de gestion mis en place par l'association Terre de pierre est basé essentiellement sur : le travail participatif, le choix de la pierre comme matériau de restauration, l'aspect éducatif et celui de l'intégration culturelle dans la durée. Ces initiatives ajoutées aux différentes activités mises en place in situ, telles que les expositions artistiques locales, ainsi que des organisations de sorties guidées afin de faire connaître le village et ses atouts à un large public. Ceci a permis de sauver et de redynamiser le village.



Figure 6 : animateur et stagiaires sur le chantier du village de Périllos / Source : http://www.portail-remmes-le-chateau.com/perillos_village.htm

Le travail de « Terre de pierre » peut être considéré comme modèle pour d'autres associations qui œuvrent dans le domaine de la préservation du patrimoine. Il démontre que la contribution associative dans la gestion des paysages culturels est très importante afin d'obtenir de meilleurs résultats.

V.2. Le village de « Bussana vecchia » ancien village italien sauvé par des artistes :

Situé à la frontière franco-italienne, Bussana vecchia, est un petit village médiéval appartenant à la ville de San Remo, dans la région de Ligurie. Probablement fondé sous l'empire romain.

C'est un village aux allures fantomatiques, chargé d'une lourde histoire douloureuse, dont il porte encore les stigmates. Ce village niché dans la montagne a bien failli disparaître à jamais en 1887 lorsqu'un séisme le dévasta intégralement.

Ainsi, Le village est devenu un spectacle de désolation, et sa récupération semblait très difficile et périlleuse.



Figure 7: Le village de Bussana vecchia

Source : <http://www.google.dz/search?hl=fr-DZ&source=hp&biw=&bih=&q=le+village+de+bussana+vecchia&gbv>

La renaissance du village de « Bussana vecchia », fut réalisée grâce à la reconnaissance de valeurs à l'égard de ce vestige. Approuvé au départ, par un petit nombre d'artistes venu s'installer au village, avant d'être reconnu pour un public plus important. Il est devenu un vrai joyau sur la Méditerranée, il accueille plus de 50000 visiteurs par an.

Alors malgré sa désuétude sur une longue période de temps, ainsi que les dangers que représente le site à cause des menaces des séismes, la volonté de faire revivre le village était à l'initiative d'un groupe d'artistes motivés leur attachement à son paysage fabuleux, l'un des plus rares qu'offre la région.

L'idée d'intégrer une activité artistique à notre cas d'étude, peut s'avérer très intéressante car elle favorise l'attractivité touristique et par conséquent la revitalisation du village, malgré ses longues années d'abandons.

V.3. Le paysage culturel du Val de Loire, un plan de gestion adapté :



Figure 08 : Le val de Loire /Source : <http://www.google.dz/search?hl=fr-DZ>

Le val de Loire entre Sully sur Loire à l'est à Chalonnes-sur-Loire à l'ouest, a été inscrit en novembre 2000 sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco comme paysage culturel. D'une longueur de 280 km et d'une superficie de près de 800 km².

Le Val de Loire est un paysage culturel exceptionnel, comprenant des villes et villages historiques, de grands monuments architecturaux, des châteaux et des terres cultivées, façonnées par des siècles d'interaction entre les populations et leur environnement.



Figure 09 : des images emblématiques du val de Loire

Source : <http://www.google.dz/search?hl=fr-DZ&source=hp&biw=&bih=&q=le+village+de+bussana+vecchia&gbv>

L'appropriation de « la valeur universelle exceptionnelle » du paysage culturel du Val de Loire, par les acteurs locaux, est un objectif pour lequel les gestionnaires du « val de Loire », se sont investis. Cette appropriation est bien nécessaire, pour permettre la préservation et le maintien de cette valeur pour laquelle le site fut classé.

L'ampleur du paysage du val de Loire qui s'étend sur une surface très importante à savoir 800 km², nous renseigne sur le fait qu'un paysage culturel peut se considérer sur une grande étendue de territoire. Et que cela suscite une gestion particulière, vu les difficultés rencontrées liées à la différence d'échelles d'actions entre la gestion commune du vaste site inscrit et les gestions propres aux différents territoires qu'il recoupe.

Ce propos nous intéresse pour notre cas d'étude véhiculant l'idée de l'élargissement du périmètre de sauvegarde pour une délimitation d'un paysage culturelle plus vaste et la mise en place d'une gestion adaptée à différentes échelles.

Conclusion :

La gestion des paysages culturels vise la préservation de la valeur universelle exceptionnelle d'un site, et le soutien de ses qualités tangibles et intangibles, ainsi que l'orientation d'une évolution future dans le respect des valeurs authentiques qui ont façonné le paysage.

Notre lecture du cadre de gestion proposé par le comité du patrimoine mondial, nous a permis de relever des principes de base pour une gestion réussie, à savoir en premier lieu l'intérêt de mettre en place « une gestion partagée » basée sur l'interaction homme / nature, ceci avec l'association de la communauté locale dans le processus de gestion.

Nous mettons également l'accent sur la nécessité de l'élargissement du contexte dans lequel le paysage culturel sera pris en charge, sa gestion doit s'étendre sur un paysage élargi. De ce fait, une coordination de la planification s'impose à différentes échelles.

La prise de conscience de la nécessité d'une prise en charge des paysages culturels a donné naissance à plusieurs modes d'intervention dans le monde. Plusieurs politiques de gestion ont été mises en œuvre. Nous avons présenté le cas du processus de gestion proposé par la CCN ; le processus de 5 étapes qui a été défini, s'inscrit dans la logique du cadre défini par le comité du patrimoine mondial. Dans le souci de l'élargissement du contexte de prise en charge du paysage culturel, la CCN a identifié trois échelles de paysage culturel à savoir grande, moyenne, et petite échelle, une mesure que nous considérons intéressante, car elle permet une gestion globale d'un paysage dans son environnement élargi. Une mesure qui peut s'appliquer sur notre cas d'étude pour de meilleurs résultats.

Et concernant notre lecture des lois mise en place par la législation algérienne, quant à la prise en charge des paysages culturels, nous avons constaté une distinction entre les biens patrimoniaux matériels et immatériels. Cependant l'émergence de la catégorie des parcs naturels met en évidence l'association des éléments naturels et culturels, néanmoins aucune définition claire de la notion de paysage culturel n'a été apportée. Nous assistons alors à un vide juridique concernant la prise en charge de cette notion de paysage culturel qui présente un caractère englobant de plusieurs catégories de patrimoine.

Deuxième partie : Le cas d'étude

Troisième chapitre

**« LE VILLAGE TRADITIONNEL D'ATH EL KAID : DU CLASSEMENT
VRES UNE STRATEGIE DE GESTION »**

*« Les hommes oublient plus facilement la mort de leur père que la perte de
leur patrimoine. »*

Nicolas Machiavel - 1469-1529 - Le prince



Le village d'Ath el Kaid

Source : peinture sur toile réalisée par Hocine Haroun



Bâtisse du village

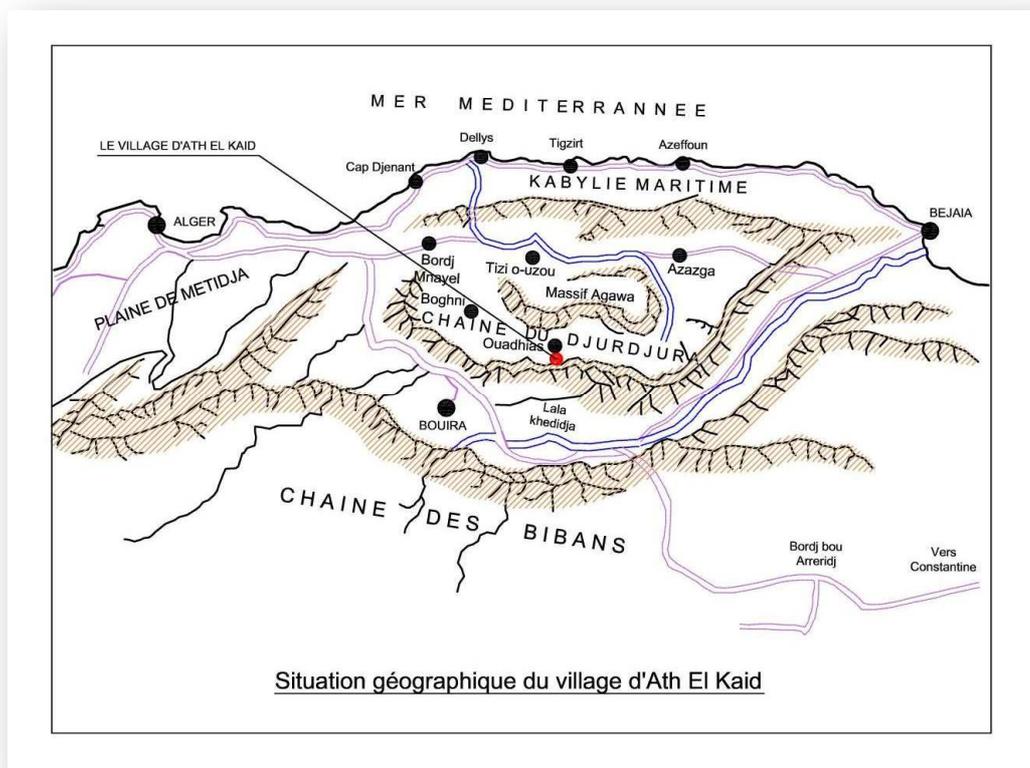
source : photo prise le 16/07/2016

Introduction :

Le présent chapitre, de la partie pratique de notre travail porte sur le cas d'étude qui est le village d'Ath EL Kaid, classé « patrimoine culturel » à l'échelle nationale. Nous tentons de faire une lecture sur les retombées du classement sur ce patrimoine, et les mesures prises dans le souci de sa sauvegarde et de sa mise en valeur. Nous nous interrogeons ensuite sur la pertinence de son inscription dans le registre des paysages. Pour ce faire, on a procédé à une exploration du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé (PPSMVSS), comme mesure de protection et de sauvegarde prise par l'état à l'égard du village. Et ce après avoir présenté notre cas d'étude « le village d'Ath el Kaid ».

III.1.Présentation du village d'Ath el Kaid

Le village « d'Ath el Kaid » est un village de la Kabylie du Djurdjura. Il est situé à 43 km à l'extrême sud de la wilaya de Tizi ousou. Il est distant de 03 km à l'ouest de la commune d'Agouni Gueghrane et de 08 km au sud de la daïra des Ouadhias. Administrativement il fait partie de la commune d'Agouni Gheghrane, (issue du découpage administratif du 04 février 1984)¹, cette dernière, fait partie de la daïra des Ouadhias dans la wilaya de Tizi ousou. Le village est facilement accessible, il est desservi par des chemins communaux qui le relie au chef lieu de daïra des Ouadhias, ainsi qu'au village d'Agouni Gueghrane et celui d'Azounene.



Carte n°1: carte de la situation géographique du village d'Ath El Kaid / Source : dessinée par l'auteur sur la base d'une ancienne carte, procuré du service des archives de la wilaya de tizi-ousou

¹ Les services de l'APC d'Agouni gueghrane

Ath el Kaid est un petit village implanté au cœur de la montagne du Djurdjura. Il est perché sur un piton rocheux d'une altitude de 617m, dominant la plaine des Ouadhias, Il offre une vue majestueuse sur celle-ci et la montagne. Le village a grandement préservé son authenticité, il est remarquable par une beauté saisissante et un paysage fascinant. Il est un lieu de mémoire et d'histoire, son existence remonte à plusieurs siècles. Le village est essentiellement constitué de maisons traditionnelles anciennes, qui sont dans leur majorité abandonnées, sauf quelques familles qui y vivent encore..

La plupart des habitants se sont rapprochés du chef lieu de daïra des Ouadhias pour plus de commodités, ou bien se sont installés sur le lieu dit « Azaghar n'Ath el Kaid » situé sur la route menant vers les Ouadhias pour des raisons d'accessibilité et de proximité. Les habitants restés sur places sont ceux qui n'avaient pas d'autres choix car ne possèdent pas de terrains ailleurs.



Figure n°1: photo du village d'Ath El Kaid / Source : prise par l'auteur le 16/07/2016

III.2. Classement du village

Le village traditionnel d'Ath el Kaid a été proposé pour classement comme patrimoine culturel national en 2007, par les services de la direction de la culture de la wilaya de Tizi-Ouzou, et ce suite à une forte demande citoyenne. La proposition de classement a été motivée par plusieurs paramètres, notamment, la valeur historique du village de part ses plusieurs siècles d'existences, il représente un témoin d'un modèle architectural traditionnel, et d'un ordre social établi depuis des centaines d'années. Sa configuration physique et son implantation remarquable au cœur de la montagne offrant de larges panoramas sur son environnement.

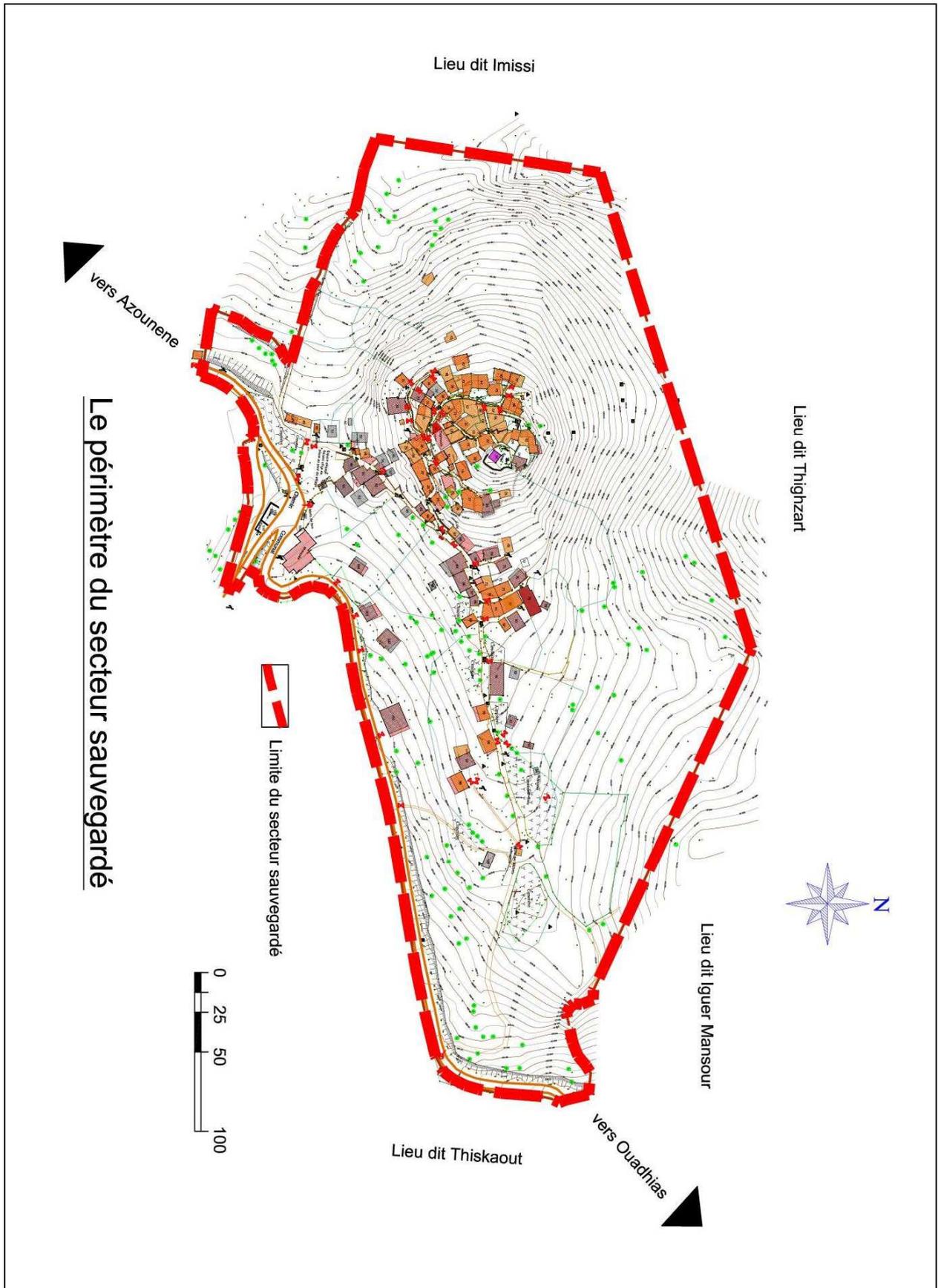
En application des dispositions de l'article 42 de la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998, le village a vu la création de son secteur sauvegardé en 2009 par « **Décret exécutif n° 09-405 du 12 Dhou El Hidja 1430 correspondant au 29 novembre 2009 portant création et délimitation du secteur sauvegardé du village d'Aït El Kaïd** ».

Selon l'article 2 du décret cité ci-dessus, le secteur sauvegardé du village « d'Ath el Kaid » est d'une superficie de 8 hectares 533 ares et 7 centiares. Il est délimité comme suit :

- Au nord : lieu dit « Thighzarth »
- Au nord-est : lieu dit « Iguer Mansour »
- Au sud : les chemins communaux menant vers les Ouadhias, les villages, Azounene, AIT Bouadou, Agouni Gueghrane et AIT Slimane.
- A l'est : lieu dit « Thiskaout »
- A l'ouest : lieu dit « Imissi »

Il est à noter que dans le cadre de l'établissement du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé (PPSMVSS), la surface qui a été délimitée était de 8 ha, et par la suite il a été procédé à une autre délimitation du secteur prenant en considération les limites naturelles du terrain (cours d'eau, ligne de crêtes, talweg), ce qui a ramené sa surface actuellement à 12 hectares 6 ares et 62 centiares².

² Phase III: rédaction finale du PPSMVSS (Rapport de présentation)



Carte n°2: carte de délimitation du secteur sauvegardé du village d'Ath el Kaid (retravaillée selon décret portant création du secteur sauvegardé. / Source : le (PPSMVSS) du village d'Ath el Kaid, phase III/ BET Akretche

III.2.1 Exploration du plan de sauvegarde du village d'Ath El Kaid :

Suite au classement du village d'Ath El Kaid comme patrimoine culturel national, et la création de son secteur sauvegardé en 2009, la direction de la culture de la wilaya de Tizi-ouzou, a lancé une opération en vue de l'établissement d'un plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé (PPSMVSS). Tel que le stipule l'Article 43 de la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel, « *Les secteurs sauvegardés sont dotés d'un plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur tenant lieu du plan d'occupation des sols* »³ et ce, sous la tutelle du maître d'ouvrage délégué, « l'Office de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés » (OGEBC).

Le PPSMVSS, élaboré « *Dans le respect des dispositions du plan directeur d'aménagement et d'urbanisme, fixe, pour les ensembles immobiliers urbains ou ruraux érigés en secteurs sauvegardés, les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols* »⁴. Il est d'obligation dans le cadre du PPSMVSS d'indiquer et de classer les immeubles qui doivent être démolis et ceux qui nécessitent des modifications. Il précise également les mesures à prendre dans le but d'une protection notamment des biens culturels immobiliers situés dans le périmètre du secteur sauvegardé.

Le PPSMVSS, du village d'Ath el Kaid, est élaboré en trois phases, tel que le précise l'article 15 du décret prés cité. Ces phases sont définies comme suit :

- **La première phase** : Le diagnostic et les mesures d'urgence ;
- **La deuxième phase** : Analyse historique et typologique et avant projet du PPSMVSS ;
- **La troisième phase** : rédaction finale du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés.

A : La Première phase : Le diagnostic et les mesures d'urgence :

Le diagnostic, est défini comme étant une identification de l'état des lieux actuel d'un bien patrimonial, de son état de préservation et des causes des dégradations, afin de pouvoir décider du type et des mesures d'urgences à mettre en place⁵. Dans sa première phase le PPSMVSS relatif au village d'Ath el Kaid, il a été procédé à une analyse de l'état des lieux du village portant sur le bâti, ainsi que les réseaux divers.

a. L'état de conservation du bâti :

Selon le diagnostic effectué sur le village, par le bureau d'étude chargé de l'élaboration du PPSMVSS, en 2012, il a été constaté que le bâti se présente sous deux catégories facilement remarquables.

- ✓ Le bâti traditionnel réalisé avec des matériaux locaux, la pierre et la terre.
- ✓ Le bâti contemporain réalisé essentiellement avec une ossature en béton armé.

³ La loi 98-04 relative à la protection du patrimoine culturel

⁴ (article 2, Décret exécutif n° 03-324 du 9 Chaâbane 1424 correspondant au 5 octobre 2003 portant modalités d'établissement du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés (PPSMVSS).

⁵ Cours option patrimoine « Diagnostic, réhabilitation et techniques de restauration » par M^{me} Nadia BALOUL

- **Le bâti traditionnel :**

Il est constitué essentiellement de « l'habitat traditionnel », qui se présente sous un caractère modeste. Les maisons d'un aspect rural, se composent généralement d'une enveloppe spatiale unique avec une partie basse abritant l'étable « Adaynin », et qui définit la soupenne « Taaricht » juste en dessus. Elles disposent d'une cour qui est l'espace domestique qui accueille les différentes activités de la journée. La cour autour de laquelle s'organise « l'Hara », se voit parfois réduite à un petit hall desservant les différentes maisons, et ce à cause de la densification et l'influence de l'espace.

Les matériaux utilisés dans la construction des maisons du village, sont des matériaux naturels et locaux, à savoir la pierre et la terre, mis en œuvre selon des procédés simples et traditionnels. Les murs sont en pierre hourdé avec un mortier de terre, et les toitures elles sont plates et réalisées en terre. Ces dernières reposent sur des poutres, poutrelles et branchage, sur lesquels une importante couche de terre crue est soigneusement étalée et bien damée.

Il a été noté l'existence, parfois d'un escalier pour accéder aux terrasses pour un éventuel entretien, ce qui renseigne sur la vulnérabilité de ces toitures en terre qui nécessitent un entretien permanent. On a noté également que les fortes dégradations enregistrées sont dues à au manque d'entretien régulier des couvertures.

Comme il a été remarqué que les parties des bâtisses dénudées de toiture, présentent des effondrements au niveau des murs sur ces parties là.

En conclusion, on peut dire que la majorité de l'habitat du type traditionnel, se présente sous un état de dégradation très avancé, à des degrés de dommages variables. De ce fait, il a été procédé à une classification des bâtisses selon leur état de conservation :

<u>Catégories de bâtisses</u>	<u>Etat de conservation</u>
<p>a) Les bâtisses encore debout, présentant des anomalies</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - La dissolution des mortiers notamment sur les parties inférieures et supérieures des murs, causée par des infiltrations d'eaux pluviales provenant des toitures mais également des remontées d'eau. - Quelques fissures d'allures verticales sont parfois constatées sur les murs extérieurs indiquant un tassement différentiel dû généralement à la présence de remblais sur les parties affectées, réalisés dans le but d'obtenir une surface horizontale pour l'intérieur de la maison.
<p>b) Les bâtisses partiellement effondrées</p>	

	<p>Catégorie de bâtisses, présentant plusieurs dommages dus essentiellement à l'absence d'entretien des couvertures en terre.</p>
<p>c) Les bâtisses totalement effondrées</p> 	<p>Les différents facteurs de dégradation et l'abandon ont entraînés l'effondrement complet de certaines bâtisses</p>

Tableau n°1 : catégories des bâtisses selon leur état de conservation

- **Le bâti contemporain :**

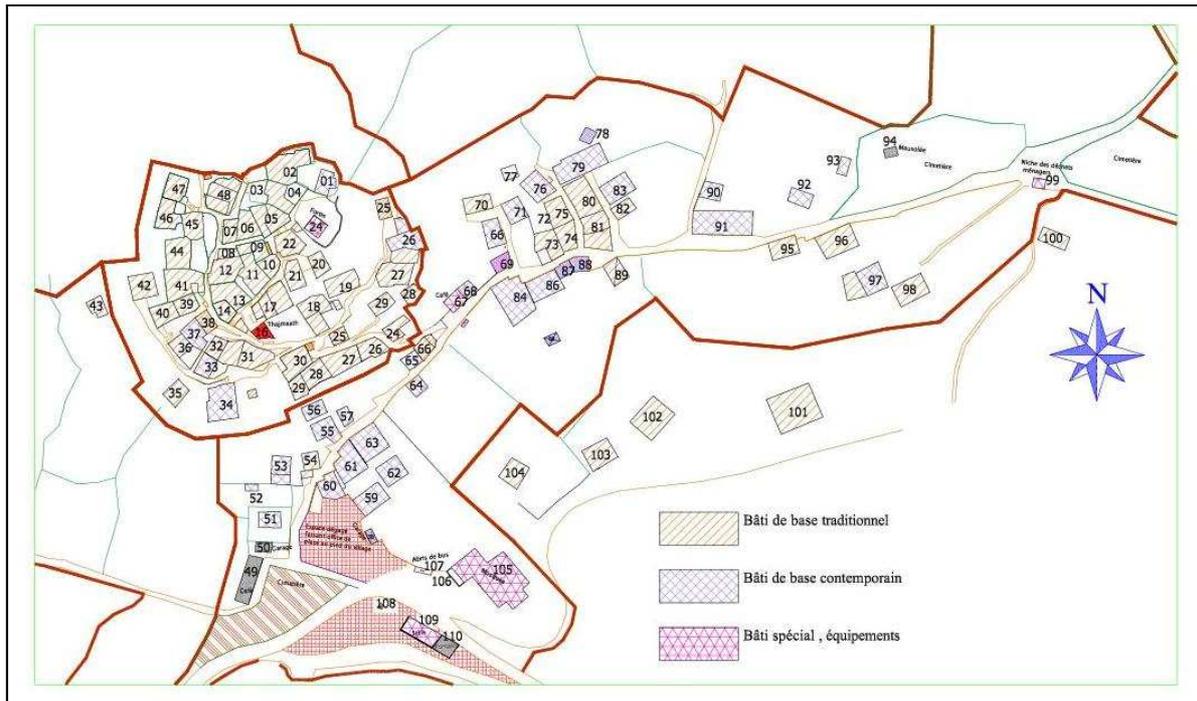
Cette catégorie se compose de maisons et équipements (dont la mosquée du village), construits après l'indépendance suivant un modèle dit moderne. Elles sont facilement distinguées de la typologie traditionnelle, vu les matériaux utilisés. Cette typologie de bâti qui a proliféré et a modifié le paysage villageois, est présente au pied du monticule et sur les promontoires voisins. La disparition de la filière traditionnelle, et la non codification des techniques de construction liée à l'usage du béton armé, sont à l'origine de l'altération de la valeur paysagère du village. L'état de conservation de ces bâtisses est jugé relativement bon, néanmoins il présente un problème d'intégration au paysage du village.



Figure n°2: à gauche photos illustrant la prolifération du bâti contemporain dans le village / à droite la mosquée exemple d'un bâti contemporain / Source : prise par l'auteur le 16/07/2016

b. Données du diagnostic de l'état du bâti effectué dans le cadre du PPSMVSS en 2012 :

L'inventaire effectué par le bureau d'étude chargé de l'élaboration du plan de sauvegarde, et qui a été réalisé en 2012, relève un nombre de 126 bâtisses de différentes catégories, dont 12 baraques et quelques autres constructions tel que l'abri de bus, le monument des chouhadas, la fontaine et autres.



Carte n°3: carte des typologies de bâti

Source : le (PPSMVSS) du village d'Ath el Kaid, phase III/ BET Akretche (retravaillée)

Dans le tableau suivant nous présentons un résumé des données de l'inventaire des bâtisses selon leurs catégories⁶ :

Bâtisses de type traditionnel	Bâtisses relativement stables dont l'état de conservation est satisfaisant	11 bâtisses
	Bâtisses encore debout représentant des anomalies structurelles	15 bâtisses
	Bâtisses partiellement effondrées	30 bâtisses
	Bâtisses totalement effondrées	19 bâtisses
	<u>S-total</u>	<u>75 bâtisses</u>
Bâtisses de type contemporain	Bâtisses relativement stables dont l'état de conservation est satisfaisant	30 bâtisses
	Bâtisses présentant des anomalies structurelles	05 bâtisses
	<u>S-total</u>	<u>35 bâtisses</u>
Bâtisses spécial Et équipements	Bâtisses relativement stables dont l'état de conservation est satisfaisant	04 bâtisses
Total		114 bâtisses

Tableau n°2 : inventaire des différentes typologies du bâti / source établi par l'auteur

(Le reste sont de petites baraques abandonnées au nombre de 12, non prises en compte dans cette lecture).

⁶ Diagnostic effectué par les BET Akretche dans le cadre de la phase I du PPSMVSS du village d'Ath el kaid

Pour une meilleure compréhension du résultat du diagnostic et de l'inventaire effectué sur le bâti du village, on a opté pour une représentation de ces données sous forme de schémas comme suit :

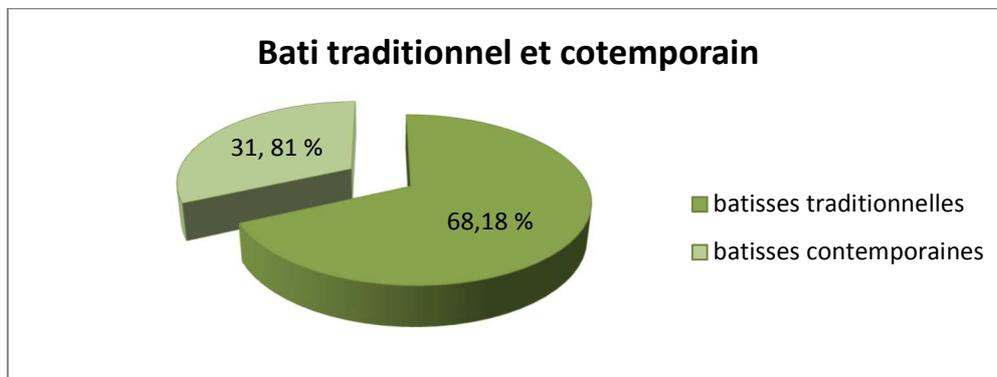


Schéma n°1: rapport du bâti traditionnel et bâti contemporain

Le schéma montre nettement une dominance du bâti traditionnel.

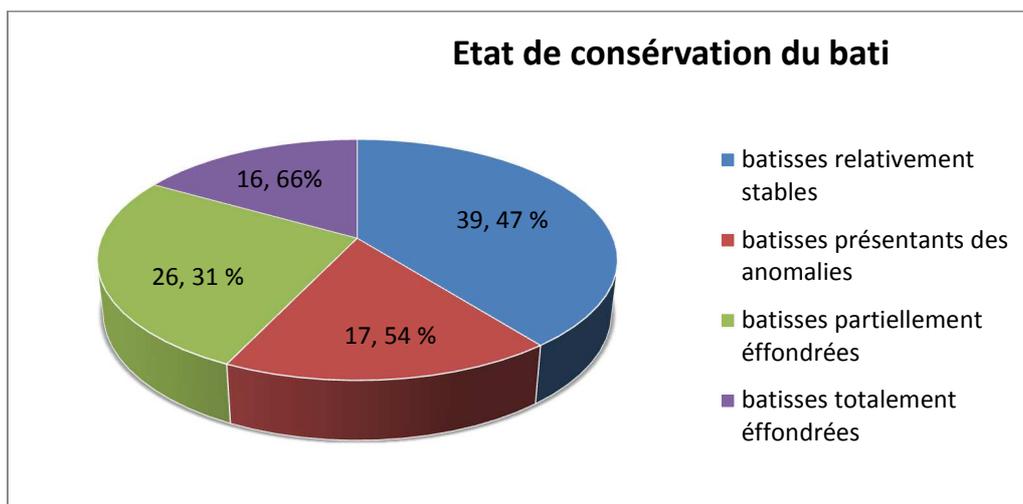


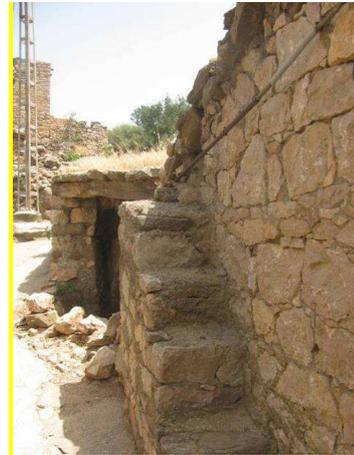
Schéma n°2: état de conservation du bâti

L'état de conservation du bâti indique un état de dégradation avancé avec un taux élevé de constructions partiellement effondrées, qui nécessitent des opérations d'urgence en vue d'arrêter le processus de dégradation.

Nous présentons ici quelques exemples significatifs couvrant différentes catégories du bâti selon le type et l'état de conservation :

Bâtisses traditionnelles relativement stables.

Bâtisse n° 21



Bâtisse n° 22



- Couverture : toiture traditionnelle en terre.
- Murs porteurs : Maçonnerie en pierre dont le revêtement extérieur à disparue.
- Menuiserie : Existante. ⁷

Bâtisses de type traditionnel, présentant des anomalies structurelles.

⁷ PPSMVSS, établi par BET akretche, phase II diagnostic

Bâtisse n° 60



- Couverture : toiture traditionnelle en terre, partiellement effondrée.
- Murs porteurs : désagrégation de la maçonnerie.
- Menuiserie : Existante

Les travaux prévus dans le cadre des mesures d'urgences :

- Récupération des matériaux des parties effondrées.
- Dépose des parties trop déstabilisées.
- Etalement des parties déstabilisées.
- Etanchéisation à l'aide de la T.N.40
- Evacuation des gravats.⁸

Bâtisse n° 27



- Couverture : toiture traditionnelle en terre, fragilisée.
- Murs porteurs : désagrégation de la maçonnerie.
- Menuiserie : Existante.

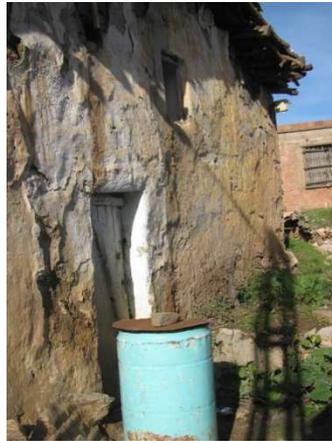
Les travaux prévus dans le cadre des mesures d'urgences :
étanchéisation de la toiture⁹

⁸ PPSMVSS, phase diagnostic établi par BET Akretche.

⁹ PPSMVSS, op cité

Bâtisse de type traditionnel, partiellement effondrée.

Bâtisse n° 91



Bâtisse n° 92



- Couverture : toiture traditionnelle en terre, partiellement effondrée.
- Murs porteurs : désagrégation de la maçonnerie.
- Menuiserie : présence d'éléments de la menuiserie traditionnelle.

Les travaux prévus dans le cadre des mesures d'urgences :

- Récupération des matériaux des parties effondrées.
- Dépose des parties trop déstabilisées.
- Etalement des structures restantes.
- Etanchéisation à l'aide de la T.N.40

Evacuation des gravats.¹⁰

¹⁰ BET Akretche, op cité

Bâtisse de type traditionnel, totalement effondrée.

Bâtisse n° 105



Bâtisse n° 40



Les travaux prévus dans le cadre des mesures d'urgences :

- Récupération des matériaux de construction.
- Evacuation des gravats.¹¹

¹¹ PPSMVSS, établi pa BET Akretche, op cité

Bâtisses de type contemporain

Bâtisse n° 118



Bâtisse n° 119



Bâtisses relativement stables, ne nécessitent pas de mesure d'urgences¹²

c. Les travaux prévus dans le cadre des mesures d'urgence :

Compte tenu du diagnostic présenté ci-dessus, nous remarquons que l'abandon des maisons anciennes a porté préjudice à l'état de conservation de celles-ci. Et cela impose une programmation de mesures d'urgences à mettre en application afin de pouvoir éviter l'aggravation de la situation et de permettre l'arrêt des dégradations.

Le PPSMVSS du village dans sa première phase définit les différents travaux envisagés afin d'assurer le maintien des bâtisses en état actuel. Dans ce qui suit, nous présentons les différents travaux prévus dans ce cadre :

➤ **Dévégétalisation des zones d'intervention :**

C'est la première opération envisagée, il s'agit de procéder à l'arrachage des mauvaises herbes qui ont poussé un peu partout, ainsi que le déracinement des arbres et arbustes spontanés qui peuvent compromettre la stabilité des bâtisses et causer des dégradations à leur niveau, ou encore pouvant gêner d'autres interventions notamment la récupération des matériaux.

¹² PPSMVSS, établi par BET Akretche, op cité



Figure n°3: végétation spontanée

Source : photos prise par l'auteur le 18/07/2016

L'opération de dévégétalisation, concerne plusieurs zones à savoir :

- Toutes les ruelles du village notamment celles de la partie ancienne, complètement envahis par des mauvaises herbes et des arbustes spontanés.
- Les cours des maisons abandonnées couvertes de végétation spontanée.
- Les espaces réservés au stockage des matériaux, qui sont à l'intérieur du secteur sauvegardé.
- Les chemins périphériques du village.

➤ **Désencombrement des parcelles et voiries:**

Cette opération consiste essentiellement à l'enlèvement des gravats résultants des maisons effondrées entièrement ou partiellement, causant un encombrement au niveau des parcelles et de la voirie. Il est nécessaire de réaliser cette opération avec beaucoup de soins, pour permettre la récupération de ces gravats et matériaux (pierres, terre, boiserie, tuile) existants sur place, et procéder à leur stockage, pour être utilisé dans la reconstruction et la réhabilitation des bâtisses en tenant compte de leur provenance.

Il est prévu également l'évacuation à la décharge publique de toute matière jugée inutile. Concernant les parties destinées à démolir, elles seront documentés, donc il y'a lieu d'y effectuer des relevés, des photographies, etc. avant de procéder à leur démantèlement et la récupération minutieuse des matériaux et leur stockage.

➤ **Confortement des structures déstabilisées :**

A l'issu des opérations précédentes, il est question de procéder au confortement des structures déstabilisées restées sur les lieux. Il est prévu que le confortement soit fait à l'aide d'étalement en bois.

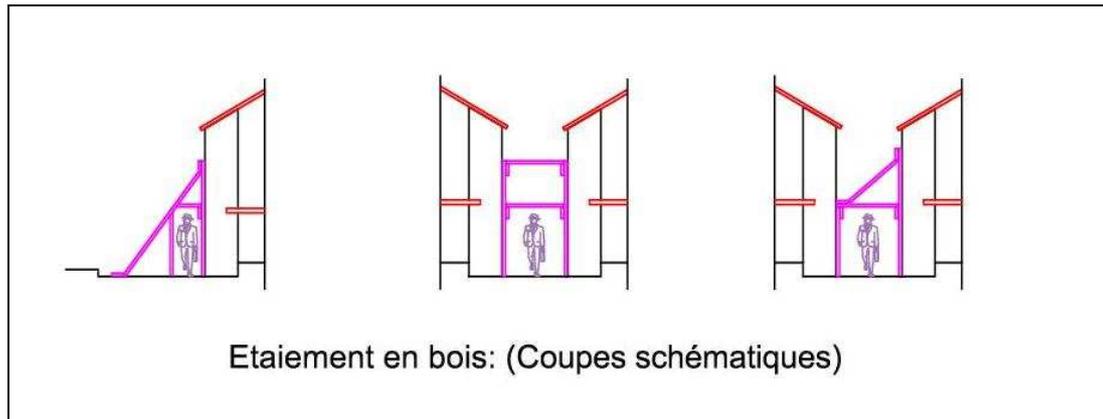


Schéma n° 3: Schémas du confortement prévu (Etaiment en bois)

Source : PPSMVSS phase II

Le type d'interventions envisagées selon l'état de conservation du bâti, est résumé dans le tableau suivant :

<u>La catégorie de la bâtisse</u>	<u>Le type d'interventions envisagées</u>
a) Bâtisses relativement stables dont l'état de conservation est satisfaisant	- Aucune intervention nécessaire dans le cadre des mesures d'urgence
b) Bâtisses encore debout représentant des anomalies structurelles	- Un confortement des structures verticales ou horizontales, à étudier cas par cas. Ainsi qu'une mise hors de l'eau
c) Bâtisses partiellement effondrées	- Dépose des parties déstabilisées - Récupération des matériaux des parties effondrées - Evacuation des gravats pour stockage - Mise hors de l'eau
d) Bâtisses totalement effondrées	- Récupération des matériaux des parties effondrées - Evacuation des gravats pour stockage

d. Etat des lieux de la voirie et des réseaux divers :

• **La voirie (les ruelles du village) :**

Les ruelles du noyau traditionnel sont revêtues d'une chape de ciment ce qui altère le caractère traditionnel esthétique de celles-ci et du village. En plus des problèmes techniques qui en résultent, du moment que le revêtement est réalisé d'une façon qui oriente les ruissèlements des eaux pluviales au pied des bâtisses, maintes dégradations au niveaux des structures verticales et horizontales apparaissent.



Figure n°4: Etat actuel des ruelles

Source : photos prise par l'auteur le 18/07/2016

- **L'alimentation en eau potable :**

Le village connaît des perturbations d'alimentation en eau potable notamment en période d'été. Ses perturbations sont justifiées par la diminution du débit de la source captage¹³. Le réseau existant est constitué de conduites galvanisées et en PEHD. Il est également noté que le village ne dispose d'aucun puits, et toutes les sources naturelles se situent en dehors du périmètre sauvegardé.

- **L'assainissement et l'évacuation des eaux pluviales :**

Les réseaux d'évacuation des eaux usées et pluviales, constitue un véritable problème au niveaux du village. Le réseau d'assainissement existant ne couvre pas la totalité du village ; plus de la moitié des habitations ne bénéficient pas du raccordement. Concernant les eaux pluviales aucun réseau n'est mis sur place. Ses eaux suivent les pentes naturelles du promontoire du village. Il a été noté que des caniveaux sont aménagés suivant la pente du sol sans aucune protection prévue pour les bâtisses.

- **Le raccordement en électricité :**



Figure n°5: Pilonne électrique à l'intérieur du village / Source : photos prise par l'auteur le 18/07/2016

¹³ Selon la déclaration des services de l'APC d' Agouni gueghrane

Le village est raccordé au réseau électrique, cependant l'implantation irréfléchie des pilonnes électriques, altère remarquablement l'aspect esthétique et authentique du village.

- **La fibre optique et téléphonie :**

Le village ne dispose d'aucun réseau de téléphonie et de fibre optique. Bien que toute la région périphérique est bien couverte.

- e. **Les mesures envisagées au niveau de la voirie et les réseaux divers :**

Le raccordement du village aux différents réseaux, électricité, gaz, téléphone et internet, doit être assuré tout en respectant le caractère particulier du village, son aspect architectural traditionnel, et l'aspect esthétique. De ce fait tous les réseaux doivent être réalisés en souterrains en tranchée commune, et une étude détaillée doit être engagée à cet effet.

Concernant les eaux pluviales qui constituent un danger permanent qui menace la stabilité des bâtisses, il est prévu dans le cadre des mesure d'urgence de procéder au nettoyage des rigoles aménagés sur les cotés de la ruelle.

- **Le problème d'évacuation des déchets :**

Il est constaté qu'aucun dispositif n'est mis en place pour la collecte de déchets ménagers. Ils sont alors jetés dans plusieurs endroits dans le village. En vue d'assurer le minimum de condition d'hygiène il est prévu ce qui suit :

- Soit la mise en place d'un système de cavalerie (Baudet) pour la collecte des déchets ménagers. Il conviendra de prévoir une écurie au pied du village dans un endroit discret.
- Ou bien la réalisation d'une trémie qui peu constituer un premier point de tri des déchets. Elle doit être installée au pied du village dans un endroit loin de la circulation mais accessible au camion d'évacuation. Une proposition qui doit être étudié avec les services de l'APC et l'association du village.



Figure n°6: Des déchets jetés un peu partout
Source : photos prise par l'auteur le 18/07/2016

➤ **Les activités économiques, sociales et culturelles :**

Les activités économiques pratiquées par les habitants du village concernent l'agriculture vivrière des olives et des figes, on note également la présence de quelques jardins potagers. Il n'existe pas une activité particulière spécifique au village. Le village ne possède aucune structure culturelle attractive, la mosquée et l'arrêt de bus reste les seuls espaces qui attirent la population.

Pour objectif de la réappropriation des hauteurs du village, une restauration du fortin de la période coloniale et son environnement immédiat, est envisagée. Et dans le cadre des mesures d'urgence il est prévu la réfection des parapets et de l'étage. Il est également recommandé de décider de la future vocation du fortin en concertation avec l'association du village, comme il s'avère nécessaire d'entamer les études et les travaux de restauration pour éviter plus de dégradation. Le fortin recevra les antennes collectives qui seront installées dans le respect du caractère paysager du village.

B : La deuxième phase : Analyse historique et typologique et avant projet du PPSMVSS :

Dans sa deuxième phase, le PPSMVSS s'intéresse à la compréhension de l'origine de la création du village et son évolution dans le temps. Vu la rareté de la documentation concernant le village d'Ath el Kaid, quelques hypothèses ont été formulés par rapport à sa formation et sa transformation jusqu'à nos jours.

➤ **Les différentes phases de formation du village :**

Ce qui est présenté dans ce cadre relève d'une hypothèse développée autour de la formation du village d'Ath el Kaid et son évolution, la réflexion menée semble d'une certaine logique, justifiée par des données morphologiques et historiques.

• **La période d'avant la conquête française jusqu'à 1857 :**

- **Phase I : L'implantation**

La morphologie du village suppose que le premier noyau se situe sur le piton rocheux, et qu'une croissance s'est faite progressivement suivant une forme de couronne.

- **Phase II : La première croissance en couronne**

Durant cette période une première croissance en couronne apparait au pied du village sur le versant sud, vu sa topographie moins accidentée et son ensoleillement. La construction s'est faite suivant les chemins périphériques du premier noyau jusqu'à l'entrée du village au niveau de « Thadjmaat »

- **La période coloniale (1857-1962) :**
 - **Phase III : La deuxième croissance linéaire**

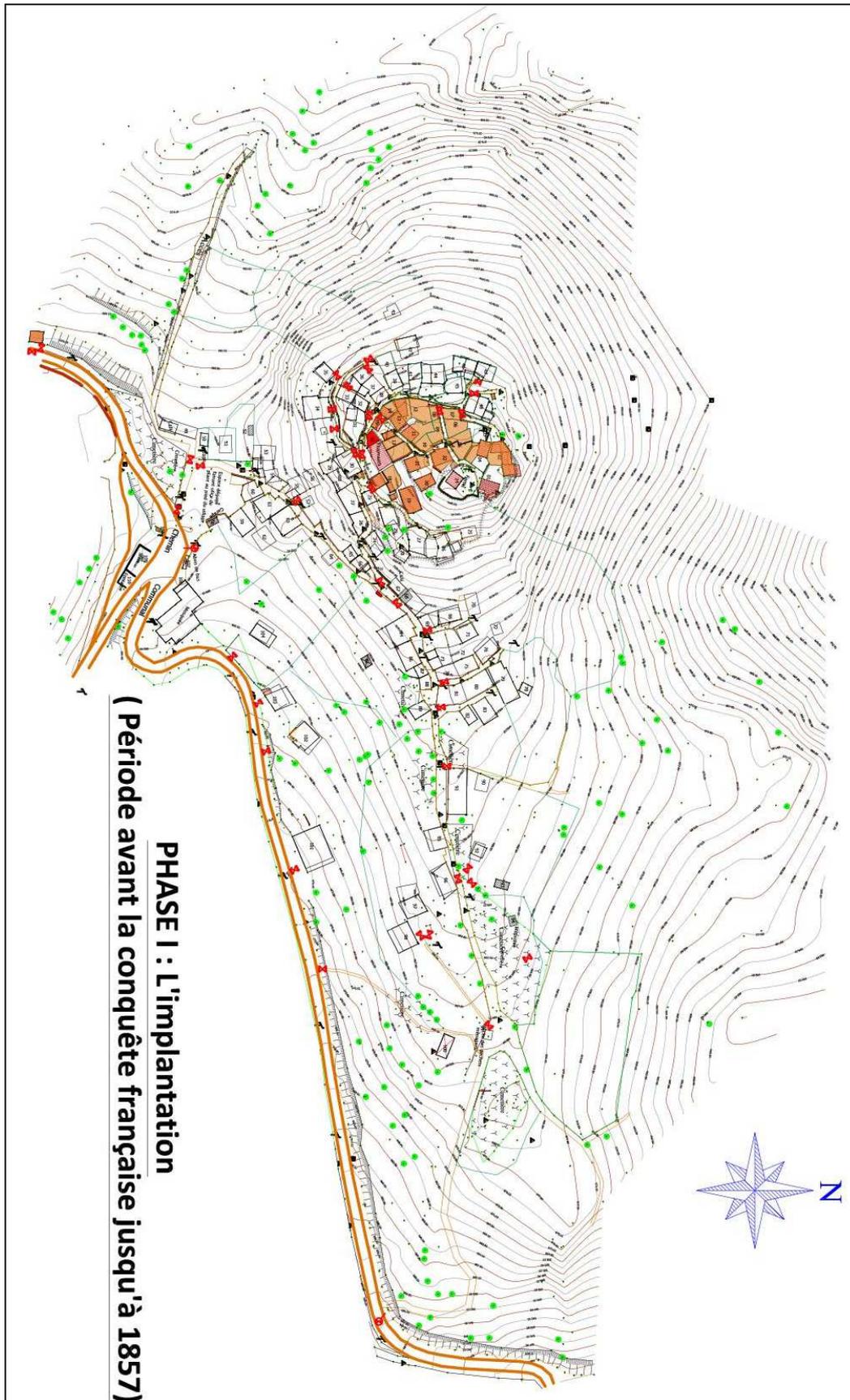
Durant cette période les nouvelles constructions s'adosent au chemin reliant le village à celui « d'Agouni gueghrane ».

- **La période de l'indépendance après 1962 :**
 - **Phase IV : La troisième croissance éclatée**

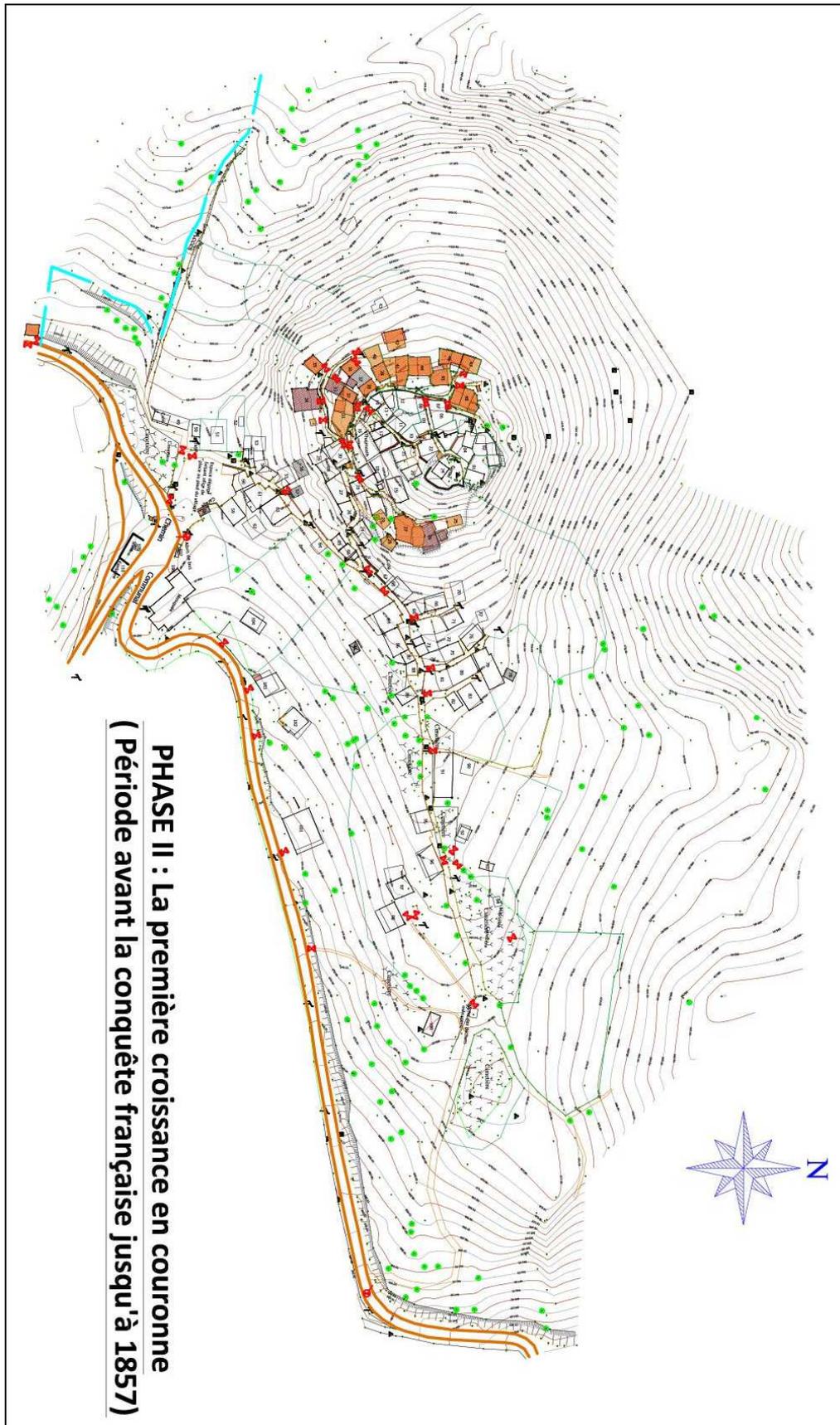
Cette phase est marquée par l'implantation des construction suivant le chemin communal pour des raisons d'accessibilité plus facile, et la proximité des champs de culture. La croissance prend une tendance plutôt éclatée et le village perd son caractère dense.

Voir les cartes illustrant les différentes phases dans ce qui suit¹⁴ :

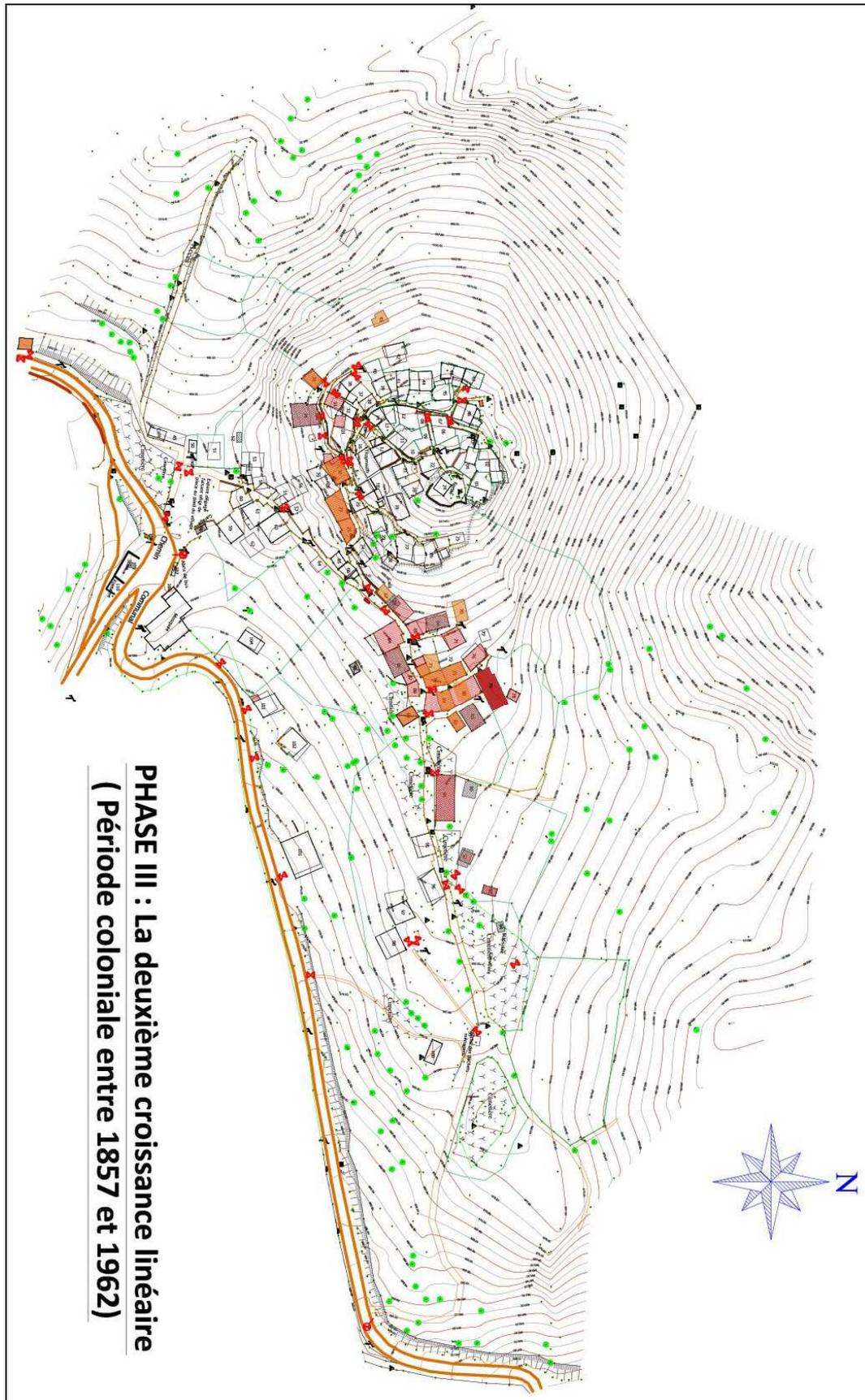
¹⁴ Cartes adaptées du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé (PPSMVSS) relatif au secteur sauvegardé du village d'Ath el kaid



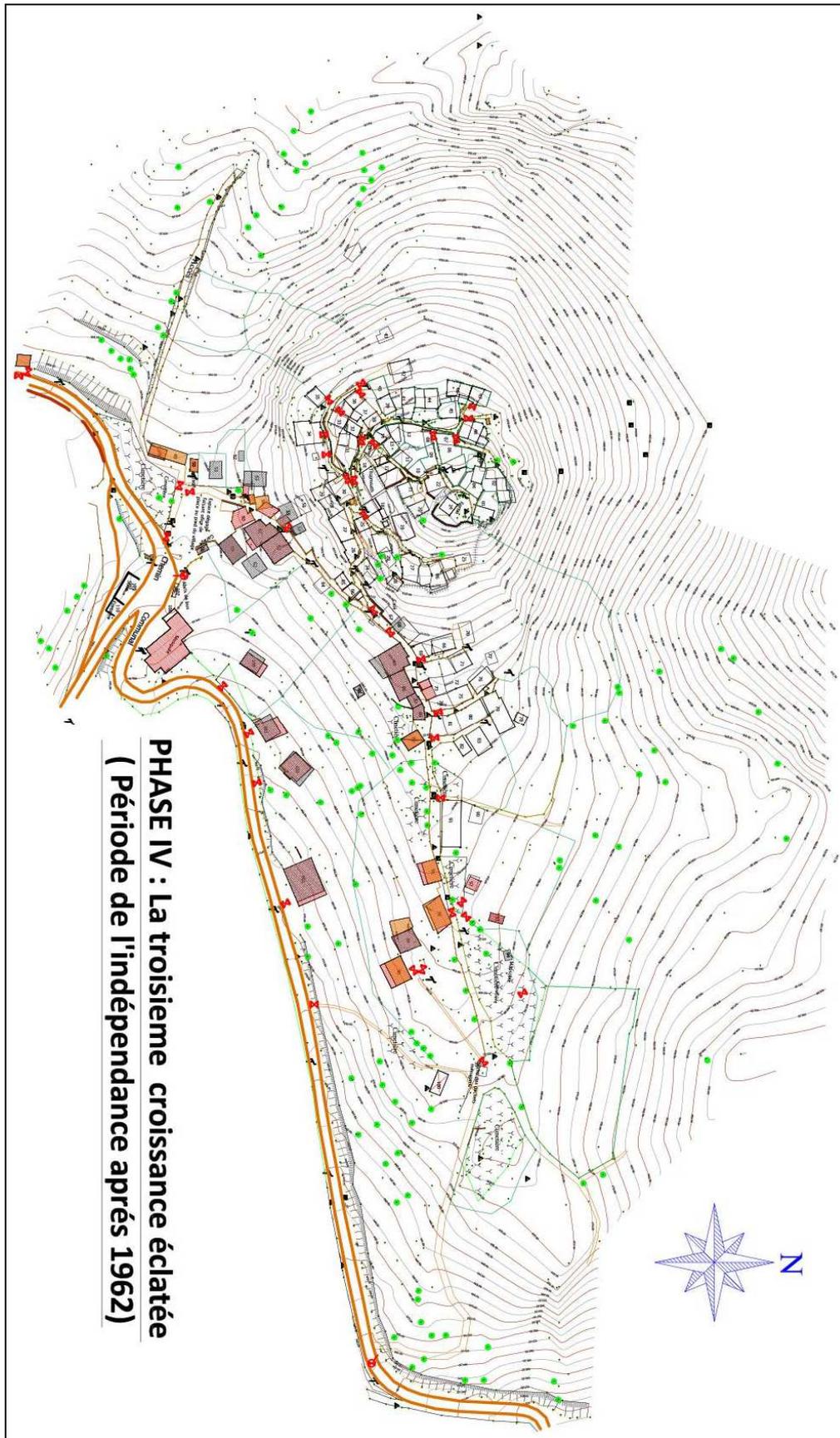
Carte n°4 : carte illustrant le première phase d'évolution (l'implantation) / source : adaptée du plan permanent de sauvegarde et de mise valeur du secteur sauvegardé.



Carte n° 5: carte illustrant la deuxième phase d'évolution (croissance en couronne) / source : adaptée du plan permanent de sauvegarde et de mise valeur du secteur sauvegardé.



Carte n°6 : carte illustrant la troisième phase d'évolution (croissance linéaire) / source : adaptée du plan permanent de sauvegarde et de mise valeur du secteur sauvegardé



Carte n°7 : carte illustrant la quatrième phase d'évolution croissance élargie) / source : adaptée du plan permanent de sauvegarde et de mise valeur du secteur sauvegardé

❖ **Avant projet de règlement :**

L'avant- projet du règlement constitue un canevas des différents aspects à prendre en charge dans le document final, qui doit être réalisé en concertation avec différentes institutions lors de la troisième phase.

A ce stade il fait l'objet d'un guide résumant les différentes problématiques et les orientations concernant le secteur sauvegardé, ainsi que les différents intervenants, appelés à apporter leurs contributions. Dans ce qui suit nous présentant les points les plus importants traités dans cet avant projet de règlement. Ce dernier s'établie sur deux niveaux à savoir :

- a) La définition des différentes servitudes, et la fixation des règles à leur égard. Ces servitudes sont de différentes natures telles qu'elles sont présentées dans le tableau suivant :

1	Le patrimoine culturel	<ul style="list-style-type: none"> - Classé - En instance classement - Non classé
2	Le patrimoine naturel	<ul style="list-style-type: none"> - Foret - Source d'eau, cours d'eau, nappes etc. - Zones à risques
3	Equipements et énergie	<ul style="list-style-type: none"> - Réseaux électrique, réseau de gaz, réseau d'assainissement etc. (respect des conditions de sécurité

Tableau n°2: définition des différentes servitudes / source établi par l'auteur selon PPSMVSS

- b) Le règlement : il comporte les différentes règles techniques et juridiques applicables à différentes échelles, allant de celle du secteur sauvegardé à l'échelle de chaque sous secteur jusqu'à l'échelle de l'ilot et de la bâtisse.

Résumé des dispositions générales de l'avant-projet de règlement :

1	Domaine territorial d'application	Le secteur sauvegardé du village d'Ath el Kaid
2	Objectifs d'application	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la sauvegarde et la mise en valeur du secteur sauvegardé - Assurer un développement harmonieux dan le respect des valeurs patrimoniales - Permettre l'adaptation du bâti traditionnel aux conditions actuelles de l'habitat - Réguler les nouvelles constructions et les modifications sur le bâti existant - Réguler les activités à l'intérieur du périmètre de sauvegardé (activités recommandées, tolérées, interdites)
3	Modalité d'application	<p>Sont soumis à l'autorisation préalable de l'APC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tout projet de construction - Toute Intervention sur le bâti ou l'espace du village
4	Type d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> - L'entretien

	<ul style="list-style-type: none"> - La réhabilitation légère - La réhabilitation lourde - L'extension - démolition - Nouvelles constructions - Aménagements urbain
--	---

Tableau n° 3 : dispositions générales de l'avant-projet de règlement / source établi par l'auteur selon PPSMVSS

C :Troisième phase : La rédaction finale du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé :

Il est à signaler que la phase n°3 du plan permanent de sauvegarde relatif au secteur sauvegardé du village d'Ath el Kaid, est en voie de finalisation, elle est en cours d'approbation par l'OGEBEC, pour quelle soit soumise par la suite à l'approbation de la wilaya (APW), selon les déclarations des services de la direction de la culture de la wilaya. Tandis que les deux premières phases sont déjà approuvées.

Dans cette troisième phase, il s'agira de passer à la rédaction finale du PPSMVSS, présentant tous les résultats des études faites au préalable, notamment l'état actuel des valeurs architecturales, urbaines et sociales.

Des actions prioritaires de mise en valeurs sont déterminées dans le cadre de cette phase à savoir :

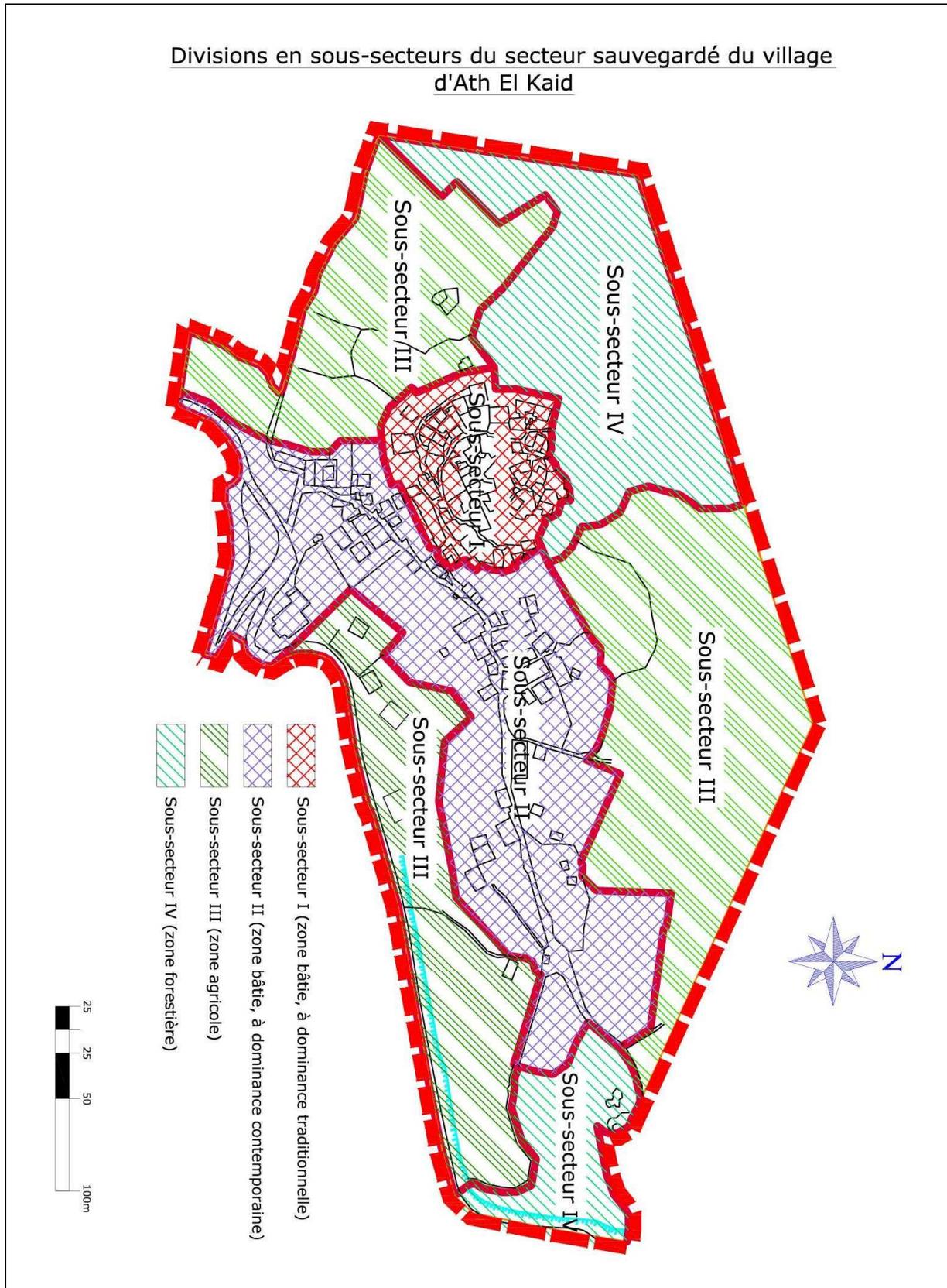
- Il est mis en évidence l'importance de mettre en application les travaux prévus dans le cadre des mesures d'urgence.
- L'inscription de plusieurs opérations de réhabilitation notamment :
 - Réhabilitation du Fortin
 - Reconstruction de « Thadjmaat Oufella »
 - Réhabilitation des VRD
 - Réhabilitation de la mosquée du village
 - Mise aux normes, des cimetières
- Il est également recommandé de réaliser un chantier école de réhabilitation d'une bâtisse, qui servira de modèle pour le reste des opérations.

Des sous secteurs en nombre de quatre, correspondants à des zones homogènes, ont été définis sur la base de composantes naturelles et culturelles.

Sous-secteur 1	- Zone bâtie à dominance traditionnelle, (correspond à la couronne du piton rocheux)
Sous-secteur 2	- Zone bâtie à dominance contemporaine (correspond à la zone située de part et d'autre de la ligne de crête au pied du piton rocheux)
Sous-secteur 3	- Zone agricole (terrains cultivés situés sur les versants nord et sud)
Sous-secteur 4	- Zone forestière (correspond à des terrains abrupts et rocheux, recouverts de broussailles situés à l'est et à l'ouest des zones bâties)

Tableau n° 4 : Les différents sous-secteurs du secteur sauvegardé / source établi par l'auteur selon PPSMVSS

Divisions en sous-secteurs du secteur sauvegardé du village d'Ath El Kaid



Carte n°8: carte des sous secteurs (zones homogènes)

Source : retravaillée par l'auteur selon le (PPSMVSS) du village d'Ath el Kaid, phase III/ BET Akretche

III.2.2 : Une lecture de l'état des lieux actuel du village :

Le village actuellement se trouve dans un état de dégradation et de ruine très avancé. Il donne l'image d'un village fantôme, déserté de ses habitants, où ils ne demeurent que quelques familles toujours sur place occupant toujours leurs anciennes maisons, en s'y attachant du mieux qu'ils peuvent. Bien que classé, doté d'un plan de sauvegarde depuis quelques années déjà avec approbation de la première phase, cependant aucune mesure d'urgence n'est prise afin de stopper le processus de dégradation et de préserver les bâtisses en état, tel que prévu par le PPSMVSS. Ainsi la dégradation du bâti s'accroît d'avantage avec le temps, du fait que le secteur soit resté livré à lui-même, surtout que toutes les initiatives, des citoyens par le biais de l'association, se voient bloquées, pour cause de classement du village.



Figure n°7: à gauche une photo d'une bâtisse traditionnelle prise en 2012, source : diagnostic du PPSMVSS. A droite une photo de la même bâtisse prise le 18/07/2016 (lors de la sortie sur site)

Les photos ci-dessus constituent un exemple qui illustre l'avancement de l'état de dégradation du bâti. On remarque sur la photo prise lors notre sortie effectuée sur le village en juillet 2016, une bonne partie de la bâtisse a disparue (une partie est totalement effondrée), alors que cette bâtisse présentait un état de conservation relativement stable en 2012.

Les photos suivantes montrent l'état de dégradation avancé dans lequel se trouve le bâti du village à l'heure actuel.



Figure n°8: photos montrant l'état actuel de la majorité des bâtisses traditionnelles. Source : photos prises le 16/07/2016

Suite à une intervention des citoyens et du mouvement associatif, le village a été raccordé au réseau de gaz, autrement, aujourd'hui, toute intervention de VRD au niveau du périmètre de sauvegarde est interdite, avant l'approbation et la mise en application du PPSMVSS.



Figure n°9: Réseau de gaz de ville à l'intérieur du village / Source : photos prise par l'auteur le 18/07/2016

Cependant, le réseau de gaz n'est pas réalisé dans les normes ni dans le respect du caractère esthétique du village, la conduite est apparente sur plusieurs tronçon de la ruelle.

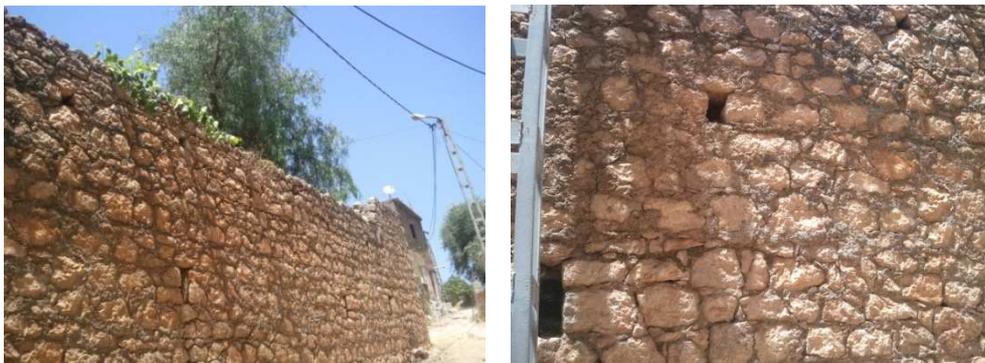


Figure n°10: reprise des joints avec du béton / Source : photos prise par l'auteur le 18/07/2016

Un autre point important constaté sur les lieux, une intervention réalisée sur un mur en pierre à l'entrée du village. Il s'agit d'une reprise des joints avec du « béton », ce qui altère complètement le caractère traditionnel et esthétique de cet élément. A noter que cette intervention a été réalisée par les services de l'APC et ne relève pas des travaux dans le cadre des mesures d'urgence.¹⁵



Figure n°11 : à gauche une photo du monument des chouhadas prise en 2012, source : diagnostic du PPSMVSS. A droite une photo du même monument réhabilité, prise le 18/07/2016 (lors de la sortie sur site)

¹⁵ Selon les déclarations des services de la direction de la culture de la wilaya de tizi-ouzou

Une intervention de réhabilitation sur le monument des chouhadas a été réalisée par l'association du village, elle aussi ne reflète pas le caractère traditionnel reconnu pour le village.

Conclusion:

A travers la lecture faite le long de ce chapitre, nous constatons que les répercussions du classement sur le village sont plutôt négatives. Alors qu'il devait constituer à lui seul une mesure de protection, il est devenu un obstacle devant toute initiative pouvant apporter un plus pour le village. (Gel des activités de l'association chargée de la protection du village). La lenteur des procédures administratives pour l'élaboration du PPSMVSS, laisse le village en péril, sombrant dans l'oubli prolongé.

Les citoyens se plaignent pleinement de cette situation et regrettent ce classement qui pour eux est venu condamner leur village à une mort certaine. Le PPSMVSS est la seule mesure adoptée par les services publics pour la gestion du secteur sauvegardé du village. Notons que ce plan une fois approuvé et mis en application fera l'objet d'un règlement régissant l'intervention à l'intérieur du périmètre de sauvegarde.

Et bien qu'il prévoit des opérations de réhabilitation, et souligne l'intérêt de sauvegarder l'authenticité du lieu et du paysage, il ne peut constituer un véritable outil de gestion pour le paysage culturel du village. Son élaboration n'est pas basée sur un fond documentaire assez élargi, prodiguant les différentes données de l'histoire physique et intellectuelle du lieu.

Ainsi, il est nécessaire et urgent de mettre en place un comité de gestion du secteur sauvegardé, qui plaidera en faveur des intérêts du village et de sa sauvegarde, qui encouragera toute initiative pouvant apporter du bien pour ce patrimoine dans un cadre bien organisé, notamment la contribution associative et citoyenne. Le comité de gestion aidera à soutenir les actions de réhabilitation et de mise en valeur, telle que la récupération des savoir-faire traditionnels et leur reconduction.

L'élaboration d'un « plan de gestion » pour le secteur sauvegardé du village d'Ath El Kaid, s'avère d'une grande nécessité, pour une bonne maîtrise de ce patrimoine dans sa globalité en tant que paysage culturel. La reconnaissance de ces valeurs paysagères est primordiale afin d'orienter la gestion.

Deuxième partie : Partie pratique / Cas d'étude

Quatrième chapitre :

« LECTURE DES COMPOSANTES PAYSAGERES DU VILLAGE »

*« La contrée des Berbères débute là où les hommes portent le burnous et s'arrête
là où les gens ne mangent pas du couscous ».*

Ibn Khaldoun (1332-1406)



Une maison du village d'Ath el Kaid

Source : photo prise par l'auteur juillet 2016

Introduction:

Comme il a été signalé précédemment à l'issue du deuxième chapitre, la reconnaissance des valeurs paysagères liées au village d'Ath el Kaid est primordiale afin d'orienter les choix et la détermination des mécanismes de gestion pour une bonne maîtrise de ce patrimoine, quant à sa valorisation, sa sauvegarde et son évolution dans le temps. Le présent chapitre se veut une tentative de description du paysage constituant l'identité du village. La subjectivité inhérente au concept de paysage rend difficile la lecture exhaustive de ces valeurs paysagères, car chaque individu en fait une représentation personnelle qui n'est pas forcément celle de l'autre.

Cependant la notion de paysage culturel, en dépit de sa subjectivité, repose sur des composantes et des valeurs reconnues collectivement. Dans ce qui suit nous nous intéressons à l'identification de valeurs paysagères qu'on pourrait faire connaître et reconnaître pour le village d'Ath el Kaid dans le souci d'une valorisation et d'une préservation.

IV.1. Une lecture historique du village:

Le village d'Ath el Kaid est un ancien village de la Kabylie du Djurdjura, d'une valeur historique indéniable, il est témoin de différentes périodes de l'histoire du pays et de la région. Sa construction remonte à la période turque, et il a continué à exister pendant des centaines d'années. Il a résisté aux affres de la colonisation française et semble défier les vicissitudes du temps et de la vie « moderne ».

Selon les données de 1950, le village d'Ath el Kaid, d'une surface de 504 hectares, relève du centre municipal d'Ath el Kaid qui faisait partie de la commune mixte de fort national. Suivant le résultat du recensement de 1948, le village contenait 901 habitants soit une densité de 179 h/km². « Ath el Kaid » appartenait à la tribu des « Ath Sedka » qui faisait partie du « Douar Kourieth »¹.

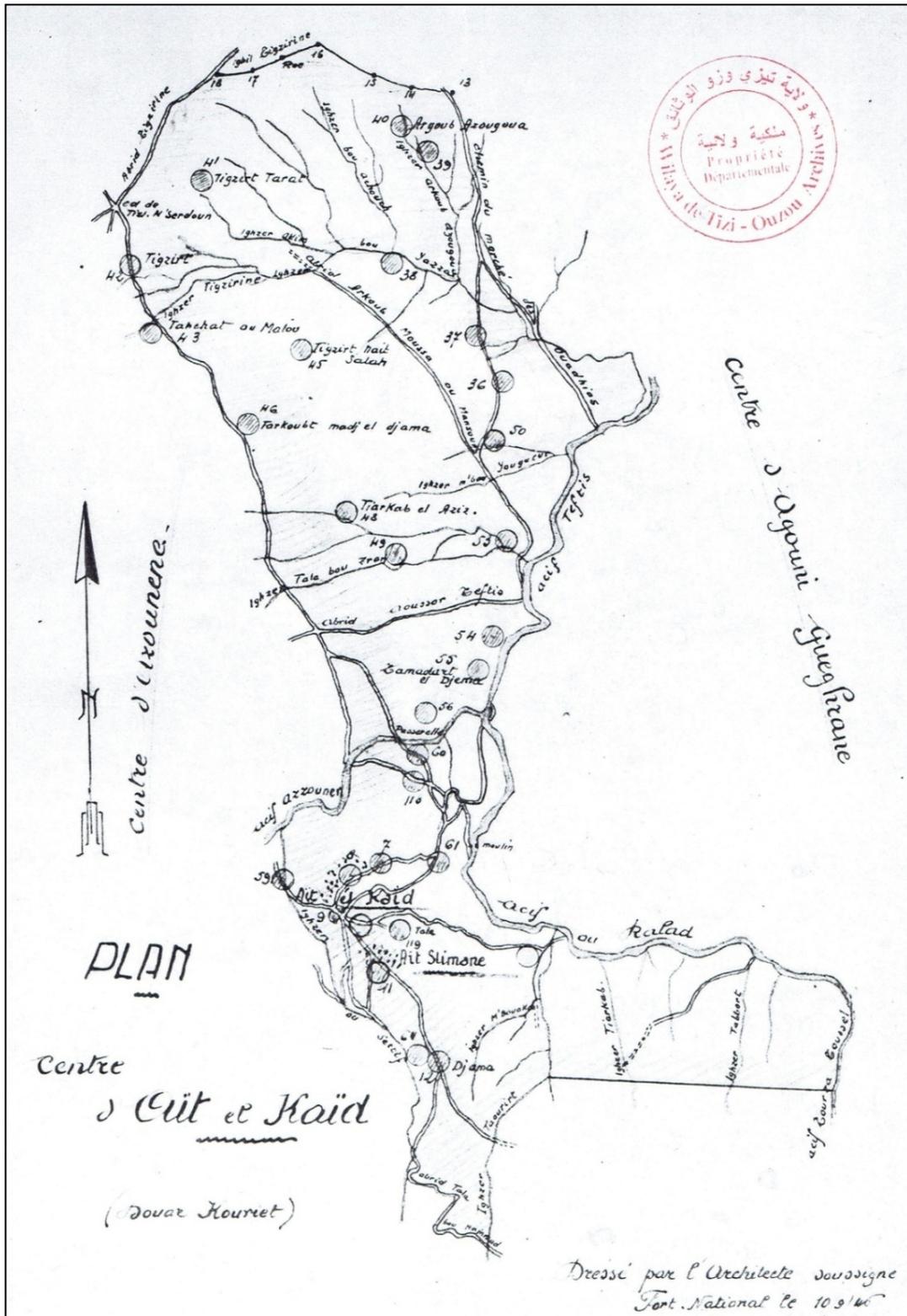
Entre 1745 et 1746, la conquête turque sous la diligence du bey Mohamed ben Ali, a pu soumettre un grand nombre de tribus dont celle des « Ath sedka », et ce après une résistance énergique de la population. Ainsi, la tribu des « Ath sedka » était sous la caïdat de Boghni. Toutes les tribus situées à l'est de Boghni, furent obligées de lui payer un impôt annuel. Suite aux dépassements du caïd à l'égard des citoyens, ces derniers se sont opposés au régime fiscale imposé à l'époque. Ainsi en 1756, les « Guechtoulas » et les « Ath Sedka » attaquent le « Bordj de Boghni », tuent le caïd, chassent la garnison turque et démolissent la forteresse. A cette époque le village s'appelait « Vouriché » et suite à cet événement les citoyens se sont réfugiés dans les hauteurs et le village actuel fut construit. C'est comme ça que l'appellation d'Ath el Kaid fut adoptée pour le village, elle signifie : « ceux qui ont tué le caïd »².

En 1871, le village d'Ath el Kaid a participé à la grande révolte qui secoua la région, contre la compagnie de l'armée française, qui a duré plus d'un quart de siècle pour atteindre les sommets de la Kabylie. Pendant la guerre de libération nationale, le village d'Ath el Kaid de part sa situation stratégique fut choisi par l'armée française pour y implanter une compagnie militaire

¹ Monographie du centre municipal d'Ait el Kaid 1950, services des archives de la wilaya de tizi-ouzou

² Proposition de classement du village d'Ath el Kaid, direction de la culture de la wilaya de tizi-ouzou

composée d'une guérite qui était une mosquée à l'origine, un bureau de SAS, et un centre de torture.



Carte n°1: carte du centre municipal d'Ath El Kaid 1946 / Source : Service des archives de la wilaya de tizi-ouzou

IV.2. Le Processus de formation et de transformation du village :

Le contexte topographique et morphologique est un facteur déterminant dans la formation de l'espace villageois en Kabylie, et particulièrement de celui d'Ath el Kaid, dont la création à cet endroit a été motivée par un besoin de protection et de défense ainsi que de dominance. Ce qui justifie l'implantation du premier noyau au niveau du sommet du monticule rocheux. Et suite à la consommation progressive des terrains et par conséquent, la saturation du noyau initial, la croissance du village se produit toujours en harmonie avec son site, elle s'oriente alors vers les versants les moins accidentés au sud et à l'est, évitant le versant ouest qui constitue une véritable barrière naturelle devant la croissance.

Ainsi est née la forme organique et irrégulière du village qui a l'apparence d'un croissant étiré vers le sud-est. Les ruelles du village sont également adaptées à la topographie du site. La disposition des maisons se fait par rangées implantées perpendiculairement aux courbes de niveaux, accolées les unes aux autres par leurs pignons. La morphologie du site a également influencé la construction des maisons faites dans l'économie de l'espace, ainsi les principes de l'organisation de l'espace bâti ne peuvent s'appliquer librement. On assiste parfois à l'absence des cours intérieures (Amrah) qui se réduisent à des petits préaux vu l'exiguïté des terrains.

IV.3. L'organisation sociale et spatiale du village :

Le village en Kabylie n'est qu'une expression vivante des valeurs culturelles de ses habitants. C'est un espace chargé de significations qui peuvent se lire à toutes les échelles de l'espace villageois qui s'organise suivant des niveaux d'appartenance basés sur le principe de parenté et d'alliance.

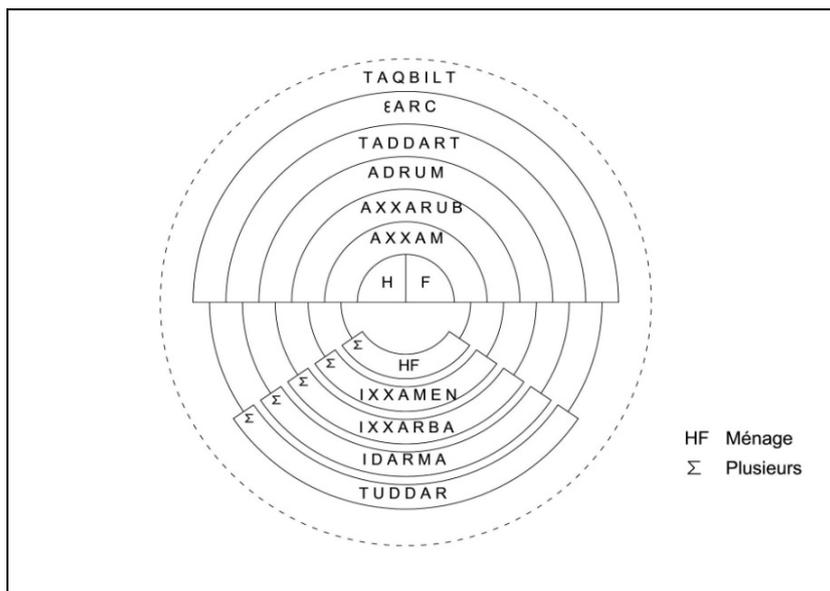
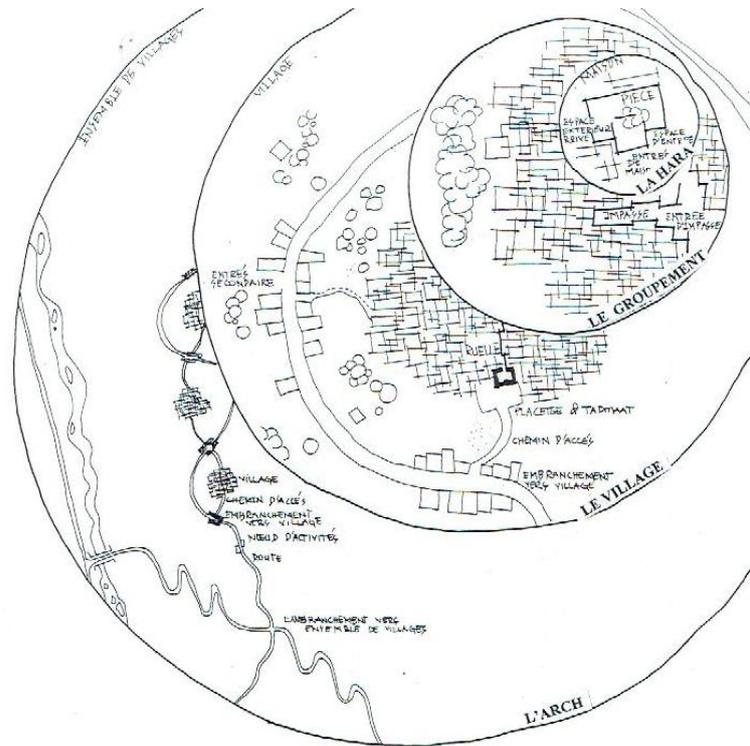


Schéma n°1: représentation concentrique des structures sociales en kabylie/ Source : Basagana et Sayad 1971

Selon P. BOURDIEU : « la société kabyle est composée par une série de collectivités emboîtées, présentant des cercles concentriques de fidélités qui ont leurs noms, leurs biens, et

leurs honneurs »³ Le schéma suivant illustre une composition concentrique des structures sociales de la communauté kabyle.



Shéma n°2 : les différentes échelles du territoire villageois kabyle

source : Projet de coopération Algéro-Belge PGCHS/CNERIB étude de trois environnements représentatifs en kabylie 1986

La compréhension de l'espace villageois à ces différentes échelles commence d'abord par une compréhension de l'action d'installation des hommes dans leur environnement. Celle-ci passe en premier lieu par le choix et la délimitation d'un lieu pour lequel on développe un sentiment d'appartenance. Et la compréhension de l'homme pour ce milieu s'interprète par des formes bâties qui conjuguent le paysage naturel ainsi définit. La première unité territoriale qui se définit est « l'AARCH », elle se justifie par la limite et l'appartenance.

➤ L'AARCH :

Constitue une unité sociale inscrite dans un milieu naturel. Il englobe un ensemble de villages (TUDDAR), ses limites sont matérialisées par des éléments naturels (un arbre par exemple). Les différents villages sont liés entre eux par des pistes qui structurent cette unité, passant par des éléments symboliques tels que la « Qobba » qui est un lieu sacré pour les habitants. Ainsi « l'AARCH » prend généralement le nom d'un ancêtre qui est plus souvent mythique. Ath el Kaid appartient comme cité auparavant, à l'AARCH des « Ath Sedka » qui se sont installés dans les parties hautes du Djurdjura. L'AARCH d'Ath Sedka était partagé en deux fractions les « Ath Ouadhi » et celle « d'Ath Bou Chennacha » à laquelle appartient le village « d'Ath el Kaid »⁴.

³ P. BOURDIEU « la maison Kabyle ou le monde renversée »1970. P 11

⁴ Direction de la culture de la wilaya, op cité

« L'hypothèse, qui assigne que la formation de la tribu (l'AARCH) aie pour origine une communauté et un ancêtre commun, est fort difficile à admettre partout ailleurs, est moins acceptable encore en Kabylie, où la tribu est une *fédération politique* que nous voyons se modifier avec le temps et au gré des confédérés »⁵

Plusieurs « Aarch » s'unissent généralement dans un but de défense, pour former « Thaqbilt ».

➤ THAQBILT :

C'est une unité extrêmement vague aux contours mal définis⁶. « *A mesure qu'ils se forment, les « Aarch. » peuvent s'unir avec leurs voisins et se confondre accidentellement dans des sortes d'États dont l'organisation est encore très imparfaite, et les contours très mal accusés. Ces états sont dits Qebîlat ou Qebaîl (fédérations). Par une singulière erreur, nous nous servons de ce nom Qebaîl (Kabyles) pour désigner tous les individus du Djurdjura* »⁷.

➤ TADDART :

Ou le village, il constitue également une entité morphologique possédant ces propres limites et un seuil matérialisé par « Tajmaat » il est le lieu de la vie publique par excellence. Structuré par des ruelles est impasses tracés suivant la configuration du site, ces dernières mènent vers « l'Hara ».

➤ L'HARA :

C'est une unité qui possède un seuil « Askif », elle constitue le centre de la vie de la famille élargie soumise à un chef de famille. En lui associe souvent un gardien « Assas L'Hara »

Le village d'Ath el Kaid, compte cinq (05) « HARA » (quartiers) à savoir :

L'Hara Thazqaqt, L'Hara Oumalou, L'Hara Thavhirth tighilt, L'Hara Imravdhene, L'Hara Ath Mechkane

- TAXARUBT :

(Fraction), elle est l'extension de la famille élargie. Elle occupe un espace bien défini. Elle porte le nom d'un ancêtre commun.

Chaque « Hara » présente une succession d'espaces hiérarchisés passant par Askif, puis Amrah, aboutissant à « AXXAM »

➤ AXXAM :

Cette expression désigne la maison et par extension ceux qui l'habitent. La maison constitue l'espace de la femme. Elle est construite par les hommes. Sa poutre principale « Assalas almas » symbolise le chef de famille qui est chargé de sa protection, tan disque le pilier central

⁵ E. Masqueray : formation des cités chez les populations sédentaires de l'Algérie - Kabyles du Djurdjura, Chaouïa de l'Arouas, Beni Mzab ». P. 95

⁶ Ramon Basagna et Ali Sayad / *Habitat traditionnel et structures familiales en Kabylie* - 1974

⁷ E. MASQUERAY, op cité

« Tiguejdit » est le symbole de la femme qui est gardienne de la maison, préservatrice de l'honneur et des traditions.

Le seuil de la maison « Amnar » constitue une frontière entre le monde extérieur des hommes et le monde intérieur des femmes, « *Bien qu'elle sorte dévoilée de chez elle, la femme kabyle demeure étrangère à la société des hommes. La porte de clôture est non seulement la démarcation naturelle séparant l'intimité de la maison de l'espace extérieur, mais encore la frontière symbolique entre l'univers des hommes que la femme ignore (ou doit ignorer) et celui des femmes que la maison représente.* »⁸

❖ **La composition du village :**

- **La ruelle** : c'est un élément qui structure le village, elle représente un intérieur par rapport à l'extérieur du village elle assure l'articulation avec celui-ci.
- **L'impasse**: c'est un élément qui se présente morphologiquement comme une ruelle, desservant uniquement les groupements non accessibles par celle-ci.
- **Asquif** : c'est un espace de transition entre l'extérieur et l'intérieur de « l'Hara ». Il est matérialisé par une sorte de couloir, on y trouve des banquettes disposées latéralement appelées « Idekkanen », il constitue un espace d'attente pour les visiteurs avant d'être admis à l'intérieur de « l'Hara »
- **L'hara** : elle est formée d'un ensemble de maisons « Ixxamen » ou Tixxamin » groupés autour d'un même espace « Amrah ».



Figure n°1 : organisation de maisons à Ait el Kaid / source : auteur 2016

- **Tadjmaat** : c'est un espace de rencontre des hommes, elle est l'institution du village où chaque famille est représentée par son « Tamen ». elle est l'unique représentant des citoyens à l'extérieur, et c'est elle qui gère toutes les affaires internes du village. Elle assure le rôle d'une entrée pour le village faisant l'objet d'un seuil entre le dedans et le dehors.

❖ **La composition de la maison :**

La maison kabyle ou Axxam se présente sous forme d'une composition tripartite, (bipartite en longueur et bipartite en hauteur) « *Chacune de ces divisions porte un nom, a des formes et des fonctions propres, trouve un sens à l'intérieur d'un système symbolique qu'elle inspire et dont elle est influencée* »⁹ la première division est nommée « Taquaât »

⁸ Ramon Basagna et Ali Sayad / *Habitat traditionnel et structures familiales en Kabylie* - 1974

⁹ Basagna et Ali Sayad. *Op cite*

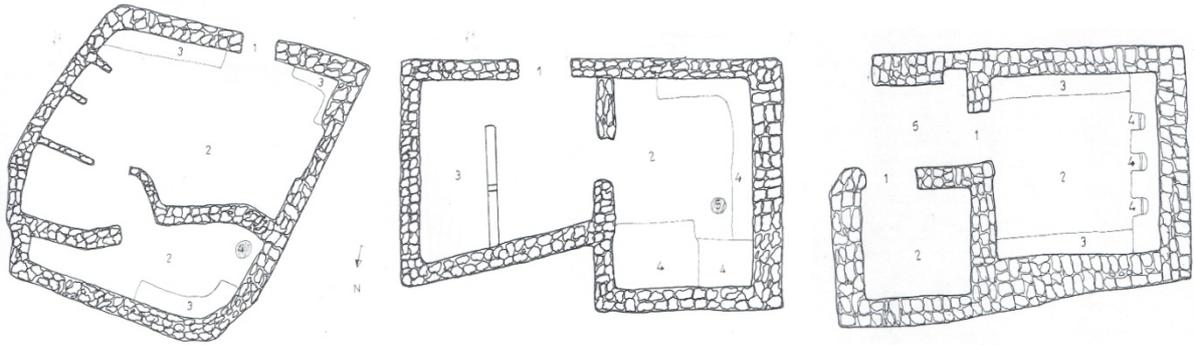


Schéma n° 3 : plans de maisons du village d'Ath el kaid. / Source : DCW de tizi-ouzou (2007)

- **Taqaât** : c'est un espace réservé aux humains elle occupe deux tiers de la surface de la maison. C'est là que se déroulent les événements essentiels de la vie¹⁰. Elle sert d'espace pour préparer les repas, travailler (le tissage), et pour dormir. C'est un espace réservé exclusivement aux femmes pendant la journée.
- **Adaynin** : Il occupe un tiers de la surface de la maison, il est situé en contrebas que Taqaât d'environ 40 cm de celle-ci. La nuit il abrite les animaux. Sa hauteur est limité par un planché en bois dominant « Taqaât » définissant une mezzanine appelé « Taarict »
- **Taâriict** : une mezzanine qui sert au stockage des réserves alimentaires dans de grandes jarres appelées « Ikufan » posés sur « adekkan » on peu y accéder grâce à « tadekwant ». C'est le seul espace de la maison qui possède une ouverture (une petite fenêtre)
- **Azetta** : le métier à tisser « Azetta » est un élément très important chargé de symbole même s'il ne fait pas partie de la structure de la maison. Il est installé contre le « mur de la lumière ».
- **L'Kanun** : c'est un foyer creusé au niveau de l'un des coins opposé à Adaynine. Il est de forme circulaire d'une profondeur de 15cm environ et de 20cm de diamètre. C'est sur ce foyer que se fait la cuisson.
- **Amnar** : situé juste à l'entrée de la maison, il fait l'objet d'un seuil entre l'intérieur et l'extérieur. Un espace de forme demi-circulaire vient s'accoler à « Amnar » il est généralement utilisé pour laver la vaisselle, et en hivers les habitants l'utilise pour faire leurs toilette quotidienne. Il présente une pente qui facilite l'évacuation des eaux par une rigole appelée« thazoulikht ».

¹⁰ ELEMENT STRUCTURANT DE LA SOCIETE KABYLRedacteur : Charly Guibbaud

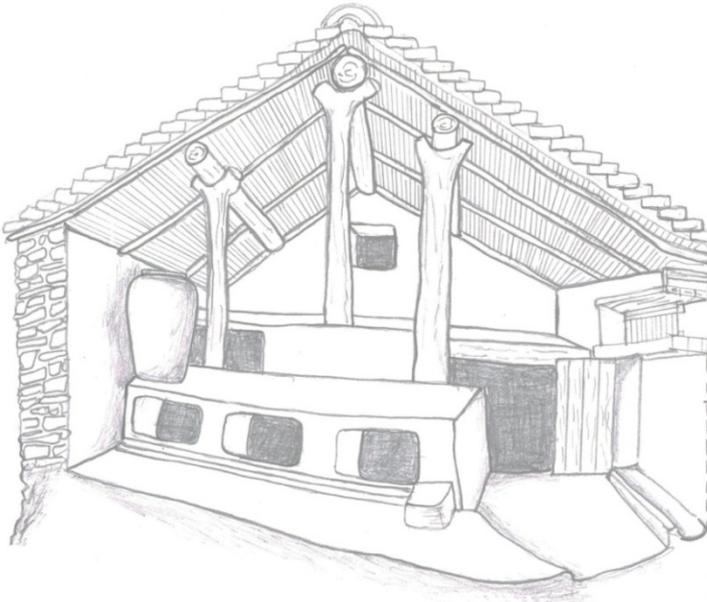


Figure n°2: Vue intérieure sur une maison kabyle traditionnelle

Source : inconnue (redessiné par l'auteur)

IV.4. Lecture des composantes marquantes du paysage du village d'Ath El Kaid :

IV.4.1. Les composantes naturelles :

- Le relief :

Le relief caractérisant l'environnement du village et son paysage est varié, allant de la crête des contreforts du Djurdjura, jusqu'à Azaghar. Passant par le monticule rocheux sur lequel le village est implanté avec une altitude partant de plus de 800 m pour descendre à 300 m au niveau de la plaine qu'il domine. Cette variation du relief constitue un trait distinctif du paysage local.

C'est la configuration de cet espace naturellement fortifié qui a conduit à l'installation de la population et l'implantation du village à son endroit actuel. Les habitants ont fui les invasions et autres troubles des plaines, et se sont réfugiés dans ces hauteurs.

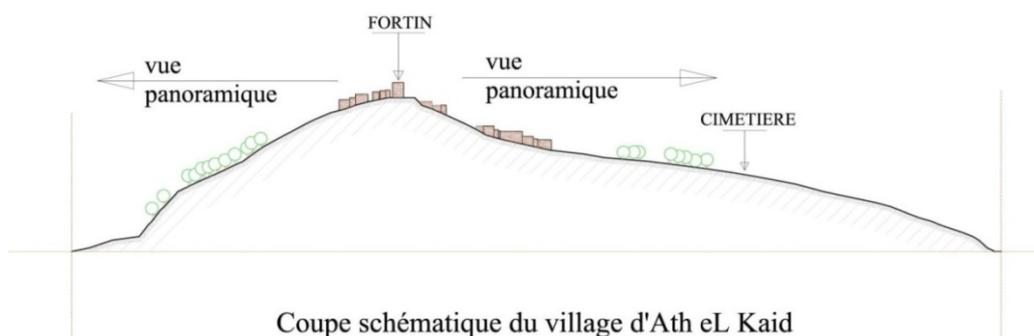


Schéma n°4: profil (est-ouest) réalisé par l'auteur sur la base d'un levé topographique du village effectué par le bet akretche

- **Le sol :**

Les terrains des parties hautes sont composés de roches cristallophylliennes d'origine primaire. La vallée de Acif el hammam et la plaine des Ouadhias, est formée soit d'argile de l'oligocène, soit des sédiments portés et déposés par les oueds¹¹.

- **L'hydrographie :**

Vu la topographie accidentée, le territoire du village est traversé par un très important réseau hydrographique, constitué par de denses ruisselements qui prennent naissance sur les hauteurs du Djurdjura. Les plus importants sont : « *Acif Tamda oussarghi* », et « *Acif ughaladh* » qui descend du « *Lac Agoulmime* » situé sur le sommet du Djurdjura.



Figure n°3: Tamda ouguelmime



Figure n°4: photo de Tamda oussarghi / prise par l'auteur

Tamda Oussarghi, située au nord-est du chef lieu de la commune d'gouni gueghrane, elle couvre une superficie de 2ha. Elle offre un paysage paradisiaque qui peut constituer un atout touristique pour la région.

En remontant la rivière, les deux blocs rocheux se rétrécissent au fur et à mesure qu'on avance vers le haut. «Tout au bout, se trouve « Ifri n'Tariel » (le ravin de l'ogresse), une grotte qui offre un paysage pittoresque et qui n'est pas explorée à ce jour.

¹¹ Documents procurés du service des archives de la wilaya de tizi-ouzou

- **Végétation et biodiversité:**

Une végétation spontanée composée de chaine, de lentisques, ainsi que de toute la flore de montagne. Les cyclamens qui fleurissent à l'automne teintent les jolis chemins creux de leur couleur mauve. Donnant aux parcours l'agrément d'une agréable promenade. Au printemps les aubépines blanchissent les haies vives¹².

Les richesses naturelles consistent en carrières de pierres exploitées à l'époque comme matériaux local dans la construction.

Des carrières de sable ont été également très utiles. La terre glaise de l'oligocène employée par les femmes pour la fabrication de leurs poteries¹³.

- **Le climat :**

Le climat est typiquement méditerranéen. Les étés sont chauds tempérés par l'altitude et les hivers sont froids mais moins rudes que sur les montagnes voisines. La neige tombe quelque fois dans l'année mais ne tient pas longtemps. Les pluies sont relativement abondantes pendant l'hiver et l'automne. Le printemps et l'automne sont des saisons agréables bien marquées.

IV.4.2. Les éléments bâtis :

- **L'habitat traditionnel, « la maison d'Ath el Kaid » :**

La maison d'Ath el Kaid est d'une grande simplicité, comme toute maison kabyle traditionnelle. Elle est construite suivant un plan rectangle avec des dimensions moyennes de 7 m de longueur, 4,5 m de largeur et entre 3 m et 3,5 m de hauteur. Elle préserve la distribution tripartite de la maison kabyle, comportant, Taquâat, Taaricht et Adaynin, ainsi que tous les éléments essentiels qui la composent.

- **L'habitat traditionnel, « la maison d'Ath el Kaid » :**



Figure n°5: maisons du village / source : auteur juillft 2016»

Néanmoins, la maison au village d'Ath el Kaid, présente des particularités qui la distinguent du reste des maisons des autres villages. Notamment son aspect trapu qui est dû au fait que l'élévation de ses murs est moindre que leurs largeurs.

¹² Monographie du centre d'Ath el kaid, service des archives de la wilaya de tizi-ouzou

¹³ Idem

Elle possède deux murs pignons et deux murs de façade. Les poutres médianes et latérales sont placées sur les murs pignon, une charpente constituée de chevrons grossièrement équarris ou arrondis est posée sur ses poutres allant du mur de façade à la poutre centrale, appelée « El Djaiza »¹⁴. Ces dernières sont soutenues par des piliers en bois enfoncés au sol.

L'absence de la cour intérieure (Amrah) constitue une autre particularité des maisons « d'Ath el Kaid », cela est dû à l'exiguïté des terrains et la densification du bâti. De ce fait les maisons s'organisent sous forme d'ilot possédant un préau commun.

Sur le plan technique, les matériaux utilisés sont la pierre sèche irrégulière et brute de taille moyenne, posée en assise nivelée avec des lits de petites pierres, liées par un mortier en terre brute.



Figure n°6: des murs réalisés en pierres / Sources : photos prises par l'auteur juillet 2016

La toiture de la maison d'Ath el Kaid est d'un aspect particulier et original, elle se présente sous forme de terrasse en terre. Elle est réalisée en terre battue mélangée au schiste. Formée d'une couche de 25 à 30 cm, tassée sur une lourde armature en rondins à peine équarris d'olivier ou de freine. Au milieu du toit se trouve une petite ouverture « *Asfaylou* » qui sert d'aération et de source d'éclairage pour la grande salle.



Figure n°7: toiture des maisons réalisées en terre / source : photos prises par l'auteur juillet 2016

Ce type de toiture permet leur utilisation pour le séchage des figes, ainsi que la laine et les différents produits domestiques. Le choix de l'utilisation de la terre au lieu de la tuile fait de la maison une construction réalisée complètement avec des matériaux locaux puisés dans l'environnement du village.

¹⁴ Selon témoignage la vieille Na Tassadit, op cité

Les murs intérieurs de la maison sont crépis avec un mélange de terre battue de provenance locale, et la bouse de vache et de la paille. Les teintes sont réalisées avec « *Thoumlilt* » (argile diluée)¹⁵.

La construction de la maison à Ath el Kaid, comme partout en Kabylie, est un fait social collectif auquel participent tous les habitants du village. Elle illustre un aspect de solidarité entre les villageois, une coutume ancestrale donnée aux kabyles afin d'oublier leurs différences et de se rapprocher les uns des autres¹⁶.

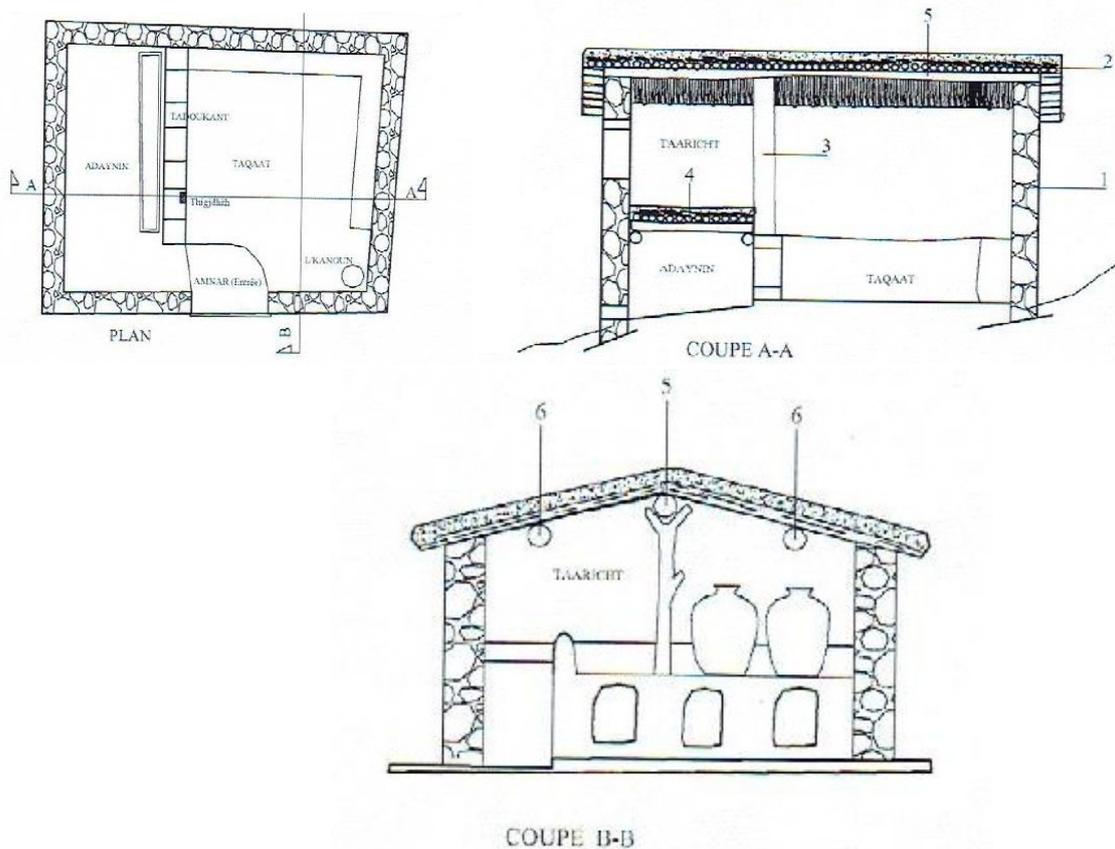


Schéma n°5: plan d'une maison d'ath el kaid / Source : PPSMVSS

- Bâti spécial, Tadjmâat du village:

La « *Tadjmaat* » du village, une bâtisse qui témoigne de l'ordre social établi, c'est un élément important dans la structure du village. Elle est l'endroit des assemblées des hommes du village. C'est une construction simple en pierre avec un toit en terre, dotée à l'intérieure de bancs de pierres maçonnées disposés le long des murs. Elle se trouve actuellement dans un état dégradé, elle est partiellement effondrée.

¹⁵ Selon témoignage d'une vieille femme qui occupe toujours sa maison ancienne nommée « Na tassadit »

¹⁶ Idem



Figure n°8: la première Tadjmaat du village d'Ath el kaid (tadjmaat oufella) Source ; photos prises par l'auteur, juillet 2016

- **Bâti à valeur historique, « le Fortin » :**



Figure n°9: le Fortin construit sur une ancienne mosquée du village / Source : photos prises par l'auteur juillet 2016

Le fortin constitue un élément bâti chargé de mémoire, il est le témoin d'une période très importante de l'histoire du village, à savoir celle de la guerre de libération nationale contre la colonisation française. Construit sur une ancienne mosquée du village, le fortin faisait le rôle d'une guérite de surveillance de l'armée française. Ce point a été choisi vu sa situation stratégique qui offre une vue dégagée tout autour de cet élément.

IV.4.3. Les panoramas :

Les panoramas permettent d'avoir des vues globales sur un paysage donné et de mieux saisir ses composantes naturelles et physiques.

De part son altitude et vu son implantation sur un monticule, le village d'Ath el Kaid offre des vues panoramiques sur son environnement, notamment la plaine des « Ouadhias », le chef lieu de commune « d'Agouni Gueghrane », le village « d'Azounene » etc. Comme il est visible depuis plusieurs points de son entourage.



Figure n°10: le rocher du corbeau à Agouni gueghrane vu depuis les hauteurs du village d'Ath el Kaid / Source : photos prises par l'auteur juillet 2016

Le visiteur du village profite de plusieurs vues splendides autour de lui tel que cette vue sur le « Rocher du corbeau » au niveau « d'Agouni gueghrane ».



Figure n°11: panorama sur la plaine des Ouadhias vu depuis les hauteurs du village d'Ath el Kaid Source : photos prises par l'auteur juillet 2016



Figure n°12: une vue splendide depuis les hauteurs du village d'Ath el Kaid, Source : photos prises par l'auteur, juillet 2016



Figure n°13: panoramas depuis les hauteurs du village d'Ath el Kaid, Source : photos prises par l'auteur, juillet 2016

Plusieurs vues panoramiques sont profitables depuis les hauteurs du village tel que illustré par les photos présentées ci-dessus.

IV.4.4. Les composantes humaines :

L'artisanat et savoir faire : La grande Kabylie, dont le village d'Ath el Kaid, est une région très remarquable par ses produits artisanaux de qualité et d'une grande diversité. Vu les ressources modestes de cette terre de montagne, ses habitants ont perpétué un artisanat ancestral, expression d'un peuple artiste, qui vient soutenir leurs revenus¹⁷. L'artisanat constitue une ressource non négligeable, elle se manifeste essentiellement dans la poterie, la fabrication des bijoux, le travail de bois, le tissage, et la vannerie.

Les techniques artisanales se transmettent de génération en génération. On peut distinguer deux des techniques artisanales exclusivement féminines qui produisent des objets destinées à des usages domestiques et celles masculines d'artisans spécialisés dont les produits sont d'une finition méthodique, destinés à la commercialisation. Les produits traditionnels sont en réalité une expression esthétique qui relève de l'art populaire et de l'artisanat qui constitue un travail manuel spécialisé et rémunéré.

¹⁷ Le Tourisme Gisement Economique à Exploiter et à Valoriser, direction de l'artisanat de la wilaya de tizi-ouzou



Figure n°14: artisanat et poterie berbère
Source : direction de la culture wilaya de tizi-ouzou

De nos jours, l'activité artisanale est menacée à cause de l'introduction de matériaux non authentiques et d'une industrialisation oppressive à l'égard des vieux métiers et procédés ancestraux. La revalorisation de l'activité artisanale et son intégration dans le processus de développement est nécessaire, afin de perpétuer cette richesse que possède cette région de Kabylie.

La Poterie : Elle est considérée comme l'activité la plus authentique de la Kabylie. La matière première utilisée pour la fabrication de la poterie, est l'argile, les engobes blanches et rouge foncé, l'oxyde de manganèse noir-violacé. Les objets fabriqués sont destinés soit à l'usage domestique, soit à la commercialisation¹⁸.



Figure n° 15: à gauche poterie berbères / source : à droite, Cuisson des poteries/ source : photo extraite du livre Mémoire de Kabylie de Germaine Laoust-Chantréaux)

Le Tissage : Le tissage est une activité très répandue dans la région. C'est une activité familiale qui répond aux besoins domestiques. On produisait des Tapis, vêtements et couvertures. Ferroun décrit le travail de tissage disant que « *Le travail de laine est un travail de fourmi, mais il ne demande pas trop de place. Le sur deux perches à faible distance du mur. Il peut rester la aussi longtemps que l'on veut. Mes tentes y passent en quelques sortes leur moment perdu. Elles s'assoient, alors, les dos appuyé au mur. Introduisent les brins de la trame entre les fils de la chaîne et tassent avec un peigne de fer. C'est une occupation qui n'empêche pas les bavardages. Lorsque le métier n'est pas encore dressé, mes tantes sont occupées soit au cardage de la laine lavée, soit au filage de la chaîne à l'aide de la quenouille et du fuseau* »¹⁹

¹⁸ direction de l'artisanat de la wilaya de tizi-ouzou, op cité

¹⁹ Mouloud Feraoun- 2002, P53



Figure n°16: Azetta et le tapi kabyle / source : <http://www.dziriya.net/forums/sujet-culturdz>

La Bijouterie : La bijouterie en Kabylie est essentiellement pratiquée par les hommes. La production est très variée, les bijoux fabriqués sont particuliers de par leurs couleurs. Les matières utilisées sont l'argent, le corail rouge, les clous de girofle marron « qrenfel », l'email « Nnil ». Des bijoux variés sont produits tel que : les colliers, les anneaux de chevilles « Akhelkhal », le bracelet « Ameclukh », les boucles d'oreilles, les fibules rondes ou triangulaires « Abzim ».



Figure n°17: Bijoux kabyles (colliers, boucles et Abzim) / Source : <http://www.dziriya.net/forums/sujet-culturdz>

La Vannerie : La vannerie constitue une tradition industrielle de la région qui mérite d'être valorisée. La matière première pour cet artisanat est constituée essentiellement du roseau, et des fibres d'olivier sauvage. La vannerie en *Halfa* et *rafia* est pratiquée par les femmes, tandis que la vannerie en roseau est pratiquée par une main d'œuvre masculine appréciable. Plusieurs objets sont produits tel que : « *Aqecwal* », « *Acwari* », « *Afarrug* », « *Dduh* », etc.

Le costume traditionnel : L'art vestimentaire est d'un rôle déterminant dans la définition de l'identité kabyle, Le costume kabyle est porteur de signification et de symbole. L'habit féminin est composé de la robe traditionnelle, « *L'fudha* » ou « *Thimehramth* », « *Amendil* », et « *Agous* », elle se porte avec des bijoux traditionnels en argent. Les femmes continuent à porter la robe traditionnelle jusqu'à nos jours.

Le costume masculin est composé du Bernus, « *Taqecabit* », « *Aqendu* », « *Taamamt* », « *tacachit* », « *aserwual* », et « *Irkasen* ». Les hommes ne portent plus le costume traditionnel, à part le « *bernus* » qui est un symbole d'honneur et de virilité. Il est porté dans les occasions et les cérémonies.

L'art décoratif : Les produits artisanaux, tel que poteries, tapis vêtements, sont ornés de motifs décoratifs très anciens. On retrouve également ces motifs sur les murs intérieurs de maisons kabyle. Ces décorations murales d'un caractère mystique sont l'œuvre de la femme, ils lui permettent de protéger son foyer des malédictions.

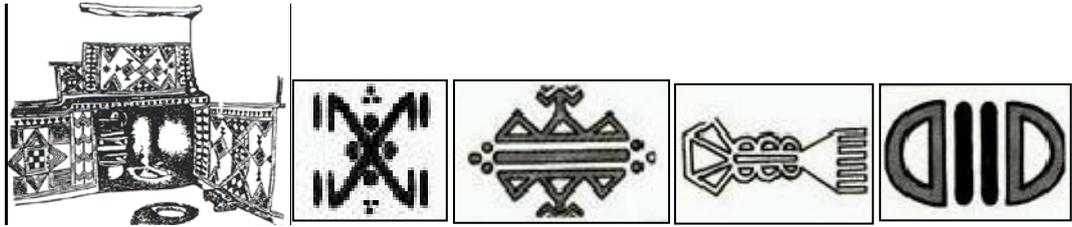


Figure n°18 : motifs décoratifs kabyles / source : <http://www.dziriya.net/forums/sujet-culturdz>



Figure n°19: décoration murales d'une maison du village d'Ath el Kaid
Source : photos prises par l'auteur, juillet 2016

Les décors des maisons d'th el kaid sont réalisés avec un « *Ousgou* » mélange d'une roche de couleur ocre appelée « *Amarghi* » et une roche de couleur blanche « *El madloug* »²⁰

Les arts populaires : Les arts populaires en Kabylie sont riches et diversifiés, nous citons la danse, et les chants kabyles pratiqués dans des fêtes et occasions rituels. Les kabyles ont toujours accompagné leurs travaux de chants (ramassage du bois, cueillette des olives).



Figure n°20 : danse kabyle Source : <http://www.dziriya.net/forums/sujet-culturdz>

L'art culinaire : Le couscous est le plat caractérisant de la cuisine kabyle. Les femmes produisent la semoule roulée. L'art de rouler le couscous est un héritage artisanal légué précieusement et jalousement de mère en fille depuis la nuit des temps. La confection du couscous exige de la femme kabyle une grande patience. Toutes les graines doivent avoir le même calibre²¹.



Figure n°21 : l'art de rouler le couscous / Source : <http://www.dziriya.net/forums/sujet-culturdz>

²⁰ Témoignage de Na tassadit op cité

²¹ Le Tourisme Gisement Economique à Exploiter et à Valoriser, direction de l'artisanat de la wilaya de tizi-ouzou

Les fêtes populaires : Les fêtes populaires sont nombreuses et diverses en kabyles, elles sont soit saisonnières ou bien liées à des faits religieux. Nous citons parmi d'autres :

Yannayer : Qui est la fête du nouvel an berbère, pour la célébrer on organise « Imsil n yennayer » du couscous avec un coq sacrifié pour l'occasion.

Tislit bu anzar : destinée à faire tomber de la pluie en temps de sécheresse.

Timecrret (Sacrifices partagés) : associés le plus souvent à des occasions telles que « laid el adhha », ils sont organisés par tadjmaat.

Tiwizi : l'entraide est une tradition dans la communauté villageoise kabyle. Elle s'imposait à chaque fois que quelqu'un s'engage dans un travail difficile, tel que la construction d'une maison²².

La productivité : Elle est constituée essentiellement des produits du terroir entre autres, les figes, les figes de barbarie, les olives, l'huile d'olives. Une filière à valoriser et à développer.



Figure n°22 : les produits du terroir en kabylie : figes de barbarie, figes et l'huile d'olive
source : <http://www.google.dz/search?q=l'huile+d'olive+figes+en+grande+kabylie>

IV.5. Application des critères d'évaluation et de classement d'un paysage culturel au village d'Ath el Kaid :

La configuration du village d'Ath el Kaid comme un ensemble bâti perché au cœur de la montagne, lui confère une marque identitaire reconnue dans le paysage. Il représente un témoin d'un modèle architectural traditionnel et d'une organisation sociale particulière. Ajouter à cela son riche potentiel de valeurs immatérielles caractérisant son paysage culturel.

De part la lecture ci-dessus faite, nous pouvons dire que le village d'Ath el Kaid remplit plusieurs critères d'évaluation d'un paysage culturel tel qu'ils sont définis par le comité du patrimoine mondial à savoir :

²² Direction de l'artisanat, op cité

<i>Les critères d'évaluations</i>	Lecture du critère sur le village
(II) témoigné d'un échange d'influences/valeurs humaines considérables pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ;	Le village « d'Ath el Kaid » est un paysage culturel exceptionnel implanté au cœur d'une majestueuse montagne « le Djurdjura ». Il porte un témoignage sur un échange d'influences, de valeurs humaines et sur le développement harmonieux d'interactions entre les hommes et leur environnement sur des centaines d'années d'existence
(III) apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ;	Le village d'Ath el Kaid constitue un témoin de la civilisation berbère et de ses traditions.
(IV) offrir un exemple imminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;	Il est un exemple intéressant de la construction kabyle traditionnelle et représente une période importante de l'histoire des berbères.
(V) être un exemple imminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quant celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible ;	Un exemple des villages kabyles traditionnels représentatifs d'une culture berbère ancestrale, Et d'une occupation particulière du territoire illustrant une interaction entre les habitants et leur environnement.

Tableau n°1 : évaluation du paysage culturel du village d'Ath el Kaid/ source établi par l'auteur

De ce fait le village d'Ath peut se définir comme un paysage « *culturel essentiellement évolutif* », résultat d'un établissement à caractère social, économique, administratif et religieux, sa forme actuelle laisse entrevoir l'association de données culturelles inscrites dans un environnement naturel en parfaite symbiose.

Il peut être classé dans la sous catégorie de « *paysage vivant* » du moment qu'il constitue un paysage lié à un mode de vie traditionnel qui possède toujours un rôle dans la société contemporaine et continue à subir des transformations dans le temps.

Conclusion :

A travers la lecture faite le long de ce chapitre, nous concluons que le village d'Ath el Kaid constitue un paysage culturel reconnu pour des valeurs d'ordre naturel et d'ordre culturel.

De ce fait il est impératif de le considérer comme un tout composé d'éléments naturels et culturels en interaction. Et cette compréhension à l'égard du paysage du village ainsi que la reconnaissance de ses différentes composantes, peut constituer une base élargie pour une gestion orientée vers une prise en charge globale.

CONCLUSION GENERALE

L'évolution de la notion de patrimoine, et l'élargissement de son champ de reconnaissance est considérablement marquée. Allant de la notion de monument historique isolé, jusqu'au paysage culturel considéré dans un contexte plus élargi, une partie d'un territoire plus étendu.

Bien qu'il soit admis que le paysage culturel illustre une représentation d'une culture d'une région du monde à travers l'interaction des hommes avec leur environnement naturel, ses limites demeurent encor ambiguës, vu qu'il recouvre plusieurs dimensions relevant de différentes disciplines, ainsi son appréhension devient plus complexe.

De ce fait l'identification des différentes composantes du paysage culturel est indéniable pour une prise en charge globale. Le paysage culturel émerge comme un nouveau patrimoine, il constitue également une nouvelle théorie de gestion et de protection du patrimoine culturel.

Cette catégorie de patrimoine avec la complexité qu'elle présente, prône une gestion globale stratégique et partagée. Une gestion qui doit être basée sur le maintient des valeurs authentiques qui ont façonné le paysage à travers les âges. Elle doit se focaliser sur l'interaction homme/nature ce qui implique l'association inéluctable de la communauté locale dans toutes les étapes de celle-ci. Nous Soulignons l'intérêt et la nécessité d'élargir le contexte de prise en charge du paysage culturel, et d'opérer sur des échelles différentes ce qui permet une meilleure appréhension de ce dernier dans son territoire élargi. Le processus de gestion proposé par la commission de la capitale national du canada constitue une référence intéressante dans ce domaine.

En Algérie on assiste à une prise de conscience naissante du patrimoine culturel et ce depuis l'avènement de la loi 98.04 sur le patrimoine culturel et naturel, sans pour autant asseoir une véritable politique patrimoniale. Ainsi un certain nombre de sites naturels et culturels sont classés, mais sans pour autant jouir d'une prise en charge efficiente. Un vide juridique est constaté quant à la définition et la considération des paysages culturels et leur prise en charge. Cela entrave la mise en place des mesures de protection adaptées à cette catégorie de patrimoine notamment pour notre cas d'étude le village d'Ath el Kaid.

Cet état de fait n'est pas sans conséquences néfastes sur notre patrimoine et nos paysages, du moment que les mesures et les outils mis en place pour la sauvegarde du patrimoine culturel classé, dont le village d'Ath el Kaid et son secteur sauvegardé à savoir le plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé (PPSMVSS) n'est pas suffisant pour aboutir aux résultats souhaités. Ajoutons à cela la lenteur des procédures administrative qui a eu des répercussions négatives sur le village, qui malgré son classement, demeure à ce jour en état de dégradation alarmante menaçant ruine et disparition totale.

Nous jugeons intéressant, la mise en place d'un comité de gestion qui œuvre en faveur du village en collaboration avec la population locale. Cela peut constituer une mesure fructueuse, susceptible d'apporter des changements dans le bon sens.

Notons que le périmètre de sauvegarde tel que défini couvre une superficie de 12 ha qui est à notre sens négligeable devant son territoire élargi et l'investissement sur cette portion uniquement ne peut guère porter ses fruits sur terrain et risque de faire sombrer le village dans une muséification. La volonté exprimée pour l'insertion du village dans un circuit touristique peut aider à le faire connaître, et inciter ainsi à sa réhabilitation et sa sauvegarde.

Nous estimons que pour notre cas d'étude, l'élargissement du champ de reconnaissance et de prise en charge de son paysage, présente une multitude de composantes et de repères culturels et naturels qui participent à la définition du paysage culturel du village d'Ath el Kaid. Ces éléments peuvent constituer un atout important pour la redynamisation du village et son insertion durable dans son environnement. Leur inventaire et leur identification est plus que nécessaire en vue de leur intégration dans le mécanisme de gestion.

Ce constat nous amène à inciter à une réflexion sur une identification du paysage culturel du village d'Ath el Kaid fondée sur des bases plus approfondies et une reconnaissance de son environnement élargi avec ses composantes dans leurs diversités. Une définition et une délimitation de différentes échelles de paysages dans lesquels va s'inscrire le secteur sauvegardé du village comme une entité indissociable de son territoire élargi, est souhaitable.

C'est là une orientation pour un travail de recherche futur.

BIBLIOGRAPHIE

CONVENTIONS ET CHARTES :

1. **CONSEIL DE L'EUROPE. 2000.** « **CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE** »..SIGNEE A FLORENCE LE 20 OCTOBRE 2000.
WWW.CONVENTIONS.COE.INT/TREATY/FR/TREATIES/HTML/176.HTM
2. CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL ADOPTEE PAR LA CONFERENCE GENERALE A SA DIX-SEPTIEME SESSION PARIS, 16 NOVEMBRE 1972
3. **ICOMOS AUSTRALIE. 1999.** « **LA CHARTE DE BURRA. CHARTE D'ICOMOS AUSTRALIE** POUR LA CONSERVATION DE LIEUX ET DES BIENS PATRIMONIAUX DE VALEUR CULTURELLE ». 18 PAGES.
WWW.INTERNATIONAL.ICOMOS.ORG/CHARTERS/BURRA1999_FRE.PDF
4. **ICOMOS.** CHARTE INTERNATIONALE DU TOURISME CULTUREL ; LA GESTION DU TOURISME AUX SITES DE PATRIMOINE SIGNIFICATIFS.
5. **ICOMOS.** DOCUMENT NARA SUR L'AUTHENTICITE (1994).
6. **METHODE REHABIMED ;** (JUN 2007) « ARCHITECTURE TRADITIONNELLE MEDITERRANEENNE ; II. REHABILITATION BATIMENTS ».
7. ORIENTATIONS DEVANT GUIDER LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL, ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE COMITE INTERGOUVERNEMENTAL POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL
8. UNESCO, LE PATRIMOINE MONDIALE, DEFI POUR LE MILLENAIRE. DIRIGE PAR FRANCESCO BANDARIN DIRECTEUR DU CENTRE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO (UNESCO MARS 2007).

OUVRAGES :

1. Alain Roger, « histoire d'une passion théorique ou comment on devient un Raboliot du paysage »,1994.
2. Amélie MASSON-LABONTE : la restauration du village de périllos par l'association Terre de pierres TÉOROS, vol. 30. 2011
3. **CHOAY FANCOISE,** (1992), « L'allégorie du patrimoine » Edition ; le seuil, 272p
4. **CHRISTINE PARTOUNE, LABORATOIRE DE METHODOLOGIE DE LA GEOGRAPHIE, UNIVERSITE DE LIEGE,** in revue **EDUCATION FORMATION-N°275,** (septembre, 2004), « La dynamique du concept de paysage ».
5. Coman in, Augustin Berque, paysage, milieu, histoire (1994)

6. **COMITE DU TOURISME P'OCDE** (2009), « The Impact of Culture on Tourism, French translation, Centre Entrepreneurship SMEs and Local Développement ».
7. Domon, Gérald, Sylvain Paquette et Philippe Poullaouec-Gonidec. 2008. « Guide de gestion des paysages au Québec. Lire, comprendre et valoriser le paysage ».
8. E. Masqueray : formation des cités chez les populations sédentaires de l'Algérie - Kabyles du Djurdjura, Chaouïa de l'Arouas, Beni Mzab ». P. 95
9. Françoise Burel et Jacques Baudery, 1999, système écologique espace et théorie de l'information, 1985
10. George BERTRAND, le paysage entre la nature et la société, 1978)
11. GERALD DOMON et coll. *Évolution du territoire laurentidien*, p. 17.
12. **JULIAN SMITH ET ASSOCIATES CONTENTWORKS INC**, (2004), pour la division du design et de l'utilisation du sol, direction de l'aménagement de la capitale et de la gestion de l'immobilier commission de la capitale nationale « Définition et évaluation des paysages culturels à valeur patrimoniale sur les terrains de la CNN »
13. **NICOLAS GMACHE, GERALD DOMON, YVES JEAN, CAHIER D'ECONOMIE ET SOCIOLOGIE RURALE, N° 73**, 2004, « Pour une compréhension des espaces ruraux : représentation du paysage de territoire Français et Québécois ».
14. **NORA MITCHELL, MECHTILD ROSSLER, PIERRE-MARIE TRICAUD**, « PAYSAGE CULTUREL DU PATRIMOINE MONDIAL, Guide pratique de conservation et de gestion » UNESCO 2011.
15. P. BOURDIEU « la maison Kabyle ou le monde renversée »1970. P 11
16. Ramon Basagna et Ali Sayad / *Habitat traditionnel et structures familiales en Kabylie* – 1974
17. **SYSTEME DE FORMATION DE FORMATEUR A L'EDUCATION RELATIVE A L'ENVIRONNEMENT, (Sffere)**, (novembre 2005), « Le paysage guide pédagogique ».

AUTRES :

1. Djelal .N et Sidimoussa.L, Dimension environnementale et paysagère et système de planification spatial algérien publié dans Projets de paysage le 26/06/2009
2. Le Tourisme Gisement Economique à Exploiter et à Valoriser, direction de l'artisanat de la wilaya de tizi-ouzou
3. **SKOUNTI AHMED**, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES DE L'ARCHEOLOGIE ET DU PATRIMOINE, RABAT, MAROC, (Octobre 2012) « Les paysages culturels au

Maghreb/ situation actuelle, stratégie de protection et de gestion, renforcement des capacités » étude réalisée pour le bureau régional de l'Unesco au Maghreb.

MEMOIRES ET THESES :

1. **ARFI IMEN**, (juin 2015) « Vers une définition de critères de délimitation d'un paysage urbain historique », Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme EPAU
2. **BOUANANE KENTOUCHE N.**, (2008), *Le patrimoine et sa place dans les politiques urbaines algériennes*, mémoire de Magister, université Mentouri, Constantine, 297p.
3. **E. MASQUERAY** FORMATION DES CITÉS CHEZ LES POPULATIONS SÉDENTAIRES DE L'ALGÉRIE (Kabyles du Djurdjura, Chaouïa de l'Arouas, Beni Mezâb) thèse présentée à la faculté des lettres de Paris. (1886)
4. **GUERROUCHE keireddine**, 2014 « contribution méthodologique à l'identification des attributs du paysage culturel en vue d'une patrimonialisation cas du village d'Ath el kaid » mémoire de magister, EPAU
5. **JOEL**, (2005), « Eléments méthodologiques de diagnostic paysager utilisant les systèmes d'information géographique » thèse de doctorat école polytechnique fédérale de Lausanne
6. **LAETITIA PIEL**, « Du paysage culturel, patrimoine mondial de l'Unesco, au paysage-cadre de vie : quel dialogue possible par l'intermédiaire des démarches participatives ? L'exemple de Villandry, commune de Val de Loire, patrimoine mondial »
7. **MADELEINE GELINAS**, (juin 2013), « Concept englobant du paysage et évaluation environnementale ? une nouvelle approche de la valeur du paysage » essai de maîtrise en environnement université de Sherbrooke
8. **RIVARD ERICK**, (2008), « Approfondir la lecture objective du territoire par une lecture subjective du paysage » thèse de doctorat université Laval Québec.
9. **ZAIDI IMANE**, 2012-2013, « l'étude paysagère comme support pour la valorisation du patrimoine paysager dans les politiques d'aménagement », département d'architecture Annaba.
10. **PERRET.C** Maître de conférences Département GACO, IUT de Chambéry **IREGE**, Université de Savoie ? **GAGNON.C** Professeur titulaire au département des sciences humaines, Université du Québec à Chicoutimi Responsable de l'axe développement durable du Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT) « Identité et territoire en Kabylie : une variable du développement territorial viable »

SITOGRAPHIE :

1. http://www.huffpostmaghreb.com/2015/11/13/touat-gourara-tidikelt-pa_n_8555398.html
2. UNESCO, Recommandation sur le paysage urbain historique, 27 Mai 2011, En ligne
3. (mettre le lien et la date potentielle de consultation).
4. www.unesco-paysage.umontreal.ca/.../Syllabus_AME6144_hiv10_abrege1.
5. <http://whc.unesco.org/archive/2008/whc08-32com-9f>.
6. http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/thctpc/pdf/Culture/CHT_Francais_final.
7. <http://www.google.dz/search?hl=frDZ&source=hp&biw=&bih=&q=la+gestion+du+paysage+culturel+du+val+de+loirela+gestion+du+paysage+culturel+du+val+de+loire>
8. *Gällivare Lappland*, 2010. www.vglsrv.kommun.gellivare.se *Destination Jokkmokk*, 2010.
9. www.turism.jokkmokk.se
10. *kmokk.se. Laponia.nu*, 2010. www.laponia.nu.
11. Le concept du paysage, www.unesco.umontreal.ca/Syllabus_hiv10_abrege1.pdf
12. <http://whc.unesco.org/fr/nominations/>

ANNEXE 1

Critères d'évaluation et de classement d'un paysage culturel:

Les critères d'évaluation et d'inscription des biens culturels sur la liste du patrimoine mondial tel qu'établis par le chapitre II.D des orientations doivent toujours être considérés dans le contexte de la définition énoncée dans l'article 1 de la convention reproduit ci-dessous :

« Les monuments œuvre architecturales, de sculpture ou de peinture monumentale, éléments ou structure de caractère archéologique, inscriptions, grottes, et groupe d'éléments qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science,

Les ensembles : groupes de constructions isolées ou réunies, qui, en raison de leur architecture, de leur unité ou de leur intégration dans le paysage, ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science,

Les sites œuvres de l'homme ou œuvres de l'homme et de la nature, ainsi que les hommes y compris les sites archéologiques qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique. »

II.D. Critères pour l'évaluation de la valeur universelle exceptionnelle

77. Le Comité (lequel) considère qu'un bien a une valeur universelle exceptionnelle si ce bien répond au moins à l'un des critères suivants :

(I) représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain ;

(II) témoigner d'un échange d'influences/valeurs humaines considérables pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ;

(III) apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ;

(IV) offrir un exemple imminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;

(V) être un exemple imminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible ;

(VI) être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraire ayant une signification universelle

exceptionnelle(le comité considère que ce critère doit être de préférence utilisé conjointement avec d'autres critères) ;

(VII) représenter des phénomènes naturels remarquables ou des aires d'une beauté naturelle ou d'une importance esthétique exceptionnelle ;

(VIII) être des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologique en cours dans le développement des formes terrestres ou d'éléments géomorphiques ou physiographiques ayant une grande signification ;

(IX) être des exemples éminemment représentatifs des processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers ou marins ;

(X) contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants et les plus importants pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation.

78. Pour être considéré d'une valeur universelle exceptionnelle, un bien doit également répondre aux conditions d'intégrité et/ou d'authenticité et doit bénéficier d'un système adapté de protection et de gestion pour assurer sa sauvegarde

II.E intégrité et /ou authenticité

Authenticité

79. les biens proposés pour inscription selon les critères (I) à (VI) doivent satisfaire aux conditions d'authenticité.

80. la capacité à comprendre la valeur attribuée au patrimoine dépend du degré de crédibilité et de véracité que l'on peut accorder aux sources d'informations concernant cette valeur. La connaissance et la compréhension de ces sources d'information, en relation avec les caractéristiques originelles et subséquentes du patrimoine culturel, et avec leur signification, constituent les bases nécessaires pour l'évaluation de tous les aspects de l'authenticité.

81. Les jugements sur les valeurs attribuées au patrimoine culturel ainsi que la crédibilité des sources d'information, peuvent différer d'une culture à l'autre, et même au sein d'une même culture. Le respect de toutes les cultures exige que le patrimoine culturel soit considéré et jugé essentiellement dans les contextes culturels auxquels il appartient.

82. selon le type de patrimoine culturel et son contexte culturel, on peut estimer que les biens satisfont aux conditions d'authenticité, si leurs valeurs culturelles (telles que reconnues dans les critères de la proposition d'inscription) sont exprimées de manière véridique et crédible à travers une variété d'attributs, y compris

- Forme et conception

- Matériaux et substance
- Usage et fonction
- Tradition technique et système de gestion
- Situation et cadre
- Langue et autre forme de patrimoine immatériel
- Esprit et impression
- Autres facteurs internes et externes

83. les attributs comme l'esprit et l'impression, ne se pretent pas facilement à des applications pratiques des conditions d'authenticité, mais sont néanmoins d'importants indicateurs du caractère et de l'esprit du lieu, par exemple dans les communautés qui maintiennent les traditions et une continuité culturelle.

84. l'utilisation de toutes ces sources permet l'étude de l'élaboration des dimensions artistiques, historiques, sociales et scientifiques particulières du patrimoine culturel concerné.les sources d'informations sont définies comme étant toutes les sources physiques, écrites, orales et figuratives qui permettent de connaître la nature, les spécificités, la signification et l'histoire du patrimoine culturel.

86. En ce qui concerne l'authenticité, la reconstruction de vestiges archéologiques ou de monuments ou de quartiers historiques n'est justifiable que dans des circonstances exceptionnelles. La reconstruction n'est acceptable que si elle s'appuie sur une documentation complète et détaillée et n'est aucunement conjecturale.

Intégrité

87. tout les biens proposés pour inscription sur la liste du patrimoine mondial doivent répondre aux conditions d'intégrité.

88. L'intégrité est une appréciation d'ensemble et du caractère intact du patrimoine naturel et/ou culturel et de ses attributs. Etudier les conditions d'intégrité exige par conséquent d'examiner dans quelle mesure le bien :

- a) possède tout les éléments nécessaires pour exprimer sa valeur universelle exceptionnelle ;
- b) est d'une taille suffisante pour permettre une représentation complète des caractéristiques et processus qui transmettent l'importance de ce bien ;
- c) subit des effets négatifs liés au développement et/ou au manque d'entretien.

ANNEXE 2

Liens entre les critères du patrimoine culturel et les catégories de paysages culturels	
Critères culturel	Catégories de paysages culturels
<p>(I) représenter un chef-d’œuvre du génie créateur humain ;</p>	<p>Un paysage clairement défini est un paysage conçu et créé intentionnellement par l’homme. Cela comprend les jardins et espaces verts, généralement élaborés pour des raisons esthétiques, sociales et récréatives et souvent (mais pas toujours) associés à des ensembles et des bâtiments monumentaux religieux ou autres.</p>
<p>(II) témoigner d’un échange d’influences/valeurs humaines considérables pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l’architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ;</p> <p>(III) apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ;</p> <p>(IV) offrir un exemple imminent d’un type de construction ou d’ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significative(s) de l’histoire humaine ;</p> <p>(V) être un exemple imminent d’établissement humain traditionnel, de l’utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d’une culture (ou de cultures), ou de l’interaction humaine avec l’environnement, spécialement quant celui-ci est devenu vulnérable sous l’impact d’une mutation irréversible ;</p>	<p>Un paysage essentiellement évolutif, il résulte d’un impératif initial à caractère social, économique, administratif et/ou religieux ; il a atteint sa forme actuelle par association avec son environnement naturel et en réponse à ses exigences. La forme et les caractéristiques des composants de ce paysage reflètent ce processus d’évolution. On peut distinguer deux sous-catégories (appelées respectivement a et b dans cet article) :</p> <p>a. Un paysage relique (ou fossile) est un paysage dont le processus d’évolution s’est arrêté à un certain moment dans le passé, de manière soit abrupte soit progressive. Ses caractéristiques significatives sont, cependant, encore visibles sous sa forme matérielle.</p> <p>b. Un paysage vivant est un paysage étroitement associé à un mode de vie traditionnel qui, toutefois, conserve un rôle social actif dans la société contemporaine. Il continue à évoluer tout en montrant les signes matériels évidents de son évolution historique.</p>
<p>(VI) être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraire ayant une signification universelle exceptionnelle(le comité considère que ce critère doit être de préférence utilisé conjointement avec d’autres critères) ;</p>	<p>Un paysage associatif est un paysage qui possède des liens forts, d’ordre religieux, artistiques ou culturels, avec des éléments naturels plutôt qu’avec des signes matériels culturels, qui peuvent être insignifiants voire même absents.</p>

ANNEXE 3

15 Dhou El Hidja 1430 2 décembre 2009	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 71	7
<p>Vu le décret exécutif n° 01-104 du 29 Moharram 1421 correspondant au 23 avril 2001 portant composition, organisation et fonctionnement de la commission nationale et de la commission de wilaya des biens culturels ;</p> <p>Vu le décret exécutif n° 03-322 du 9 Chaâbane 1424 correspondant au 5 octobre 2003 portant maîtrise d'œuvre relative aux biens culturels immobiliers protégés ;</p> <p>Vu le décret exécutif n° 03-324 du 9 Chaâbane 1424 correspondant au 5 octobre 2003 portant modalités d'établissement du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés ;</p> <p>Après avis de la commission nationale des biens culturels lors de sa réunion du 26 décembre 2007 ;</p> <p>Après approbation du Président de la République ;</p> <p style="text-align: center;">Décète :</p> <p>Article 1er. — En application des dispositions de l'article 42 de la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998, susvisée, il est créé un secteur sauvegardé de la ville de Mila dans la wilaya de Mila dénommé « vieille ville ».</p> <p>Art. 2. — Le secteur sauvegardé de la « vieille ville de Mila » d'une superficie de 38 hectares 165 ares 675 centiares est délimité, conformément au plan et au tableau des coordonnées géographiques annexées à l'original du présent décret, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">— au nord : Oued Boukhanzir et le passage reliant Aïn Kechkine à Sidi Seghier et clôture de l'école Hacini ;— au sud : les limites des terrains des héritiers Kahia, Benzermet, Bendib, Legrioui ;— à l'est : Oued Boukhanzir et le passage reliant le vieux Mila à Mechta Khelfaoui ;— à l'ouest : Oued Essayah et le passage reliant Sidi Bouyahia, vieux Mila et le quartier Sidi Ali El Aoued. <p>Art. 3. — Le présent décret sera publié au <i>Journal officiel</i> de la République algérienne démocratique et populaire.</p> <p>Fait à Alger, le 12 Dhou El Hidja 1430 correspondant au 29 novembre 2009.</p> <p style="text-align: center;">Ahmed OUYAHIA. -----★-----</p> <p>Décret exécutif n° 09-405 du 12 Dhou El Hidja 1430 correspondant au 29 novembre 2009 portant création et délimitation du secteur sauvegardé du village d'Aït El Kaïd.</p> <p style="text-align: center;">-----</p> <p>Le Premier ministre,</p> <p>Sur le rapport conjoint de la ministre de la culture, du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales, du ministre de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme et du ministre de l'habitat et de l'urbanisme,</p> <p>Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;</p>	<p>Vu la loi n° 90-29 du 1er décembre 1990, modifiée et complétée, relative à l'aménagement et à l'urbanisme ;</p> <p>Vu la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel, notamment son article 42 ;</p> <p>Vu la loi n° 01-20 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire ;</p> <p>Vu la loi n° 03-10 du 19 Joumada El Oula 1424 correspondant au 19 juillet 2003, modifiée, relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable ;</p> <p>Vu le décret présidentiel n° 09-128 du 2 Joumada El Oula 1430 correspondant au 27 avril 2009 portant reconduction du Premier ministre dans ses fonctions ;</p> <p>Vu le décret présidentiel n° 09-129 du 2 Joumada El Oula 1430 correspondant au 27 avril 2009 portant reconduction dans leurs fonctions de membres du Gouvernement ;</p> <p>Vu le décret exécutif n° 01-104 du 29 Moharram 1421 correspondant au 23 avril 2001 portant composition, organisation et fonctionnement de la commission nationale et de la commission de wilaya des biens culturels ;</p> <p>Vu le décret exécutif n° 03-322 du 9 Chaâbane 1424 correspondant au 5 octobre 2003 portant maîtrise d'œuvre relative aux biens culturels immobiliers protégés ;</p> <p>Vu le décret exécutif n° 03-324 du 9 Chaâbane 1424 correspondant au 5 octobre 2003 portant modalités d'établissement du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés ;</p> <p>Après avis de la commission nationale des biens culturels lors de sa réunion du 26 décembre 2007 ;</p> <p>Après approbation du Président de la République ;</p> <p style="text-align: center;">Décète :</p> <p>Article 1er. — En application des dispositions de l'article 42 de la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998, susvisée, il est créé un secteur sauvegardé du village d'Aït El Kaïd dans la wilaya de Tizi Ouzou dénommé « village d'Aït El Kaïd ».</p> <p>Art. 2. — Le secteur sauvegardé du « village d'Aït El Kaïd » d'une superficie de 8 hectares 533 ares 7 centiares est délimité par les coordonnées géographiques suivantes : latitude : 36° 30' 50" nord, longitude 4° 5' 59" est, et ce, conformément au plan annexé à l'original du présent décret, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">— au nord : lieu dit « Thighzart » ;— nord-est : lieu dit « Iguer Mansour » ;	

— au sud : les chemins communaux menant vers les Ouadhias, le village Azzounene, Aït Bouadou et Agouni Gueghrane, Aït Slimane ;

— à l'est : lieu dit « Thiskaout » ;

— à l'ouest : lieu dit « Imissi ».

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 12 Dhou El Hidja 1430 correspondant au 29 novembre 2009.

Ahmed OUYAHIA.

-----★-----

Décret exécutif n° 09-406 du 12 Dhou El Hidja 1430 correspondant au 29 novembre 2009 portant création et délimitation du secteur sauvegardé du Ksar de Tamerna.

Le Premier ministre,

Sur le rapport conjoint de la ministre de la culture, du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales, du ministre de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme et du ministre de l'habitat et de l'urbanisme,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 90-29 du 1er décembre 1990, modifiée et complétée, relative à l'aménagement et à l'urbanisme ;

Vu la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel, notamment son article 42 ;

Vu la loi n° 01-20 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire ;

Vu la loi n° 03-10 du 19 Joumada El Oula 1424 correspondant au 19 juillet 2003, modifiée, relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable ;

Vu le décret présidentiel n° 09-128 du 2 Joumada El Oula 1430 correspondant au 27 avril 2009 portant reconduction du Premier ministre dans ses fonctions ;

Vu le décret présidentiel n° 09-129 du 2 Joumada El Oula 1430 correspondant au 27 avril 2009 portant reconduction dans leurs fonctions de membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 01-104 du 29 Moharram 1422 correspondant au 23 avril 2001 portant composition, organisation et fonctionnement de la commission nationale et de la commission de wilaya des biens culturels ;

Vu le décret exécutif n° 03-322 du 9 Chaâbane 1424 correspondant au 5 octobre 2003 portant maîtrise d'œuvre relative aux biens culturels immobiliers protégés ;

Vu le décret exécutif n° 03-324 du 9 Chaâbane 1424 correspondant au 5 octobre 2003 portant modalités d'établissement du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés ;

Après avis de la commission nationale des biens culturels lors de sa réunion du 26 décembre 2007 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décète :

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 42 de la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998, susvisée, il est créé un secteur sauvegardé du Ksar de Tamerna dans la wilaya d'El Oued dénommé « Ksar de Tamerna ».

Art. 2. — Le secteur sauvegardé du « Ksar de Tamerna » d'une superficie de 23 hectares 110 ares 26 centiares est délimité par les coordonnées géographiques suivantes : latitude : 32° 27' 38.40" nord, longitude 5° 57' 44.38" est, et ce, conformément au plan annexé à l'original du présent décret :

— au nord : par une rue bordée par le puits de Aïn Ouri et le cimetière ;

— au nord-est : par une piste et un terrain vacant non identifié ;

— au nord-ouest : par une rue bordée par le puits de Aïn Fath Allah et par la palmeraie de Saïd Mohamed Essallah ;

— au sud : rue bordée par la palmeraie de Kelbou Belkacem, Mahmoudi Abdessalem et Guemmari Abdallah ;

— au sud-est : rue bordée par Hammadi Messaoud ;

— au sud-ouest : rue bordée par un puits et la palmeraie de Bouzidi Salem ;

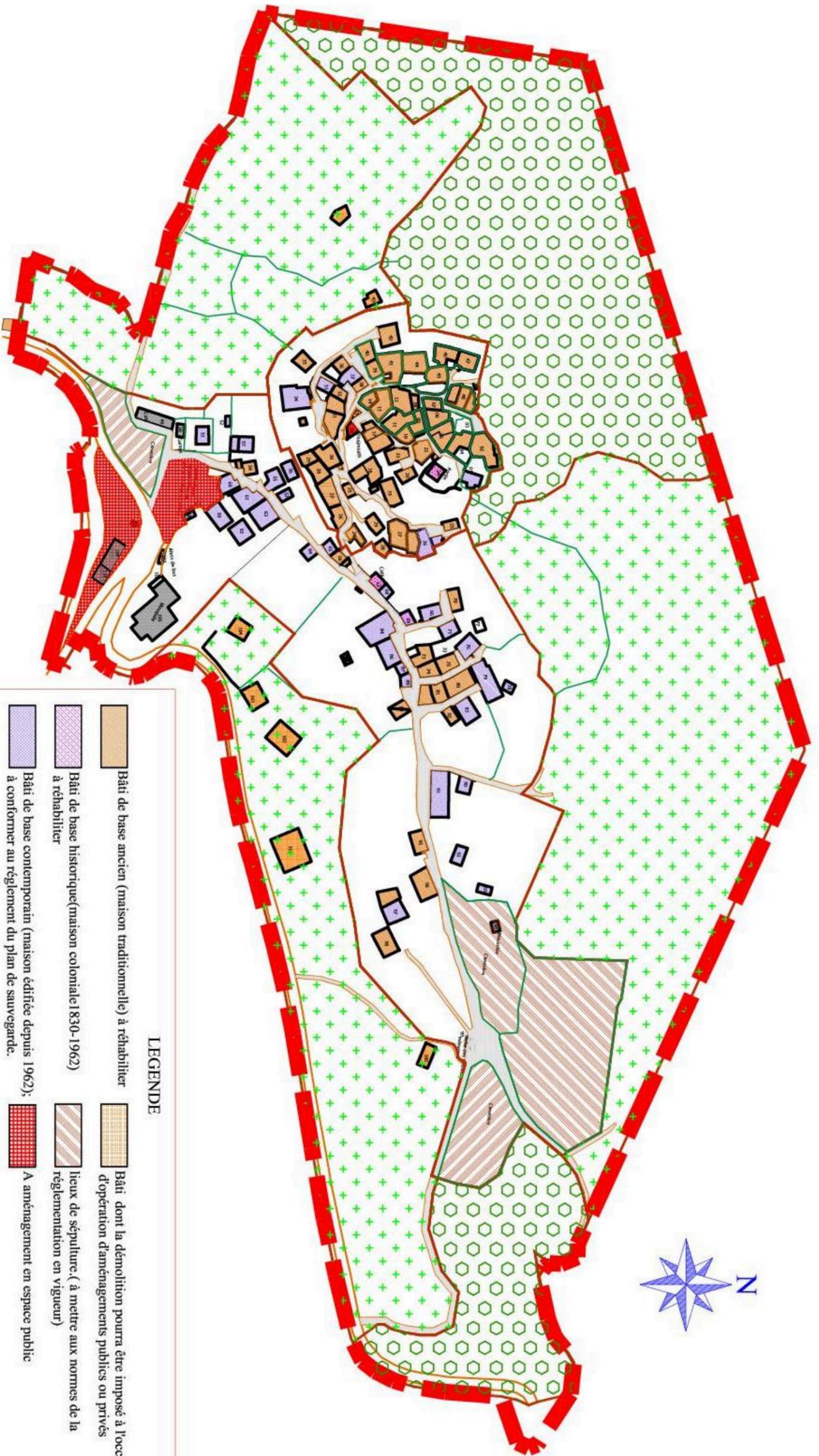
— à l'est : une route mitoyenne à la palmeraie de Hammadi Messaoud ;

— à l'ouest : rue bordée par un terrain vacant de Ouled Bendjelloul et la palmeraie de Madani Zouina.

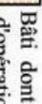
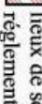
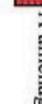
Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 12 Dhou El Hidja 1430 correspondant au 29 novembre 2009.

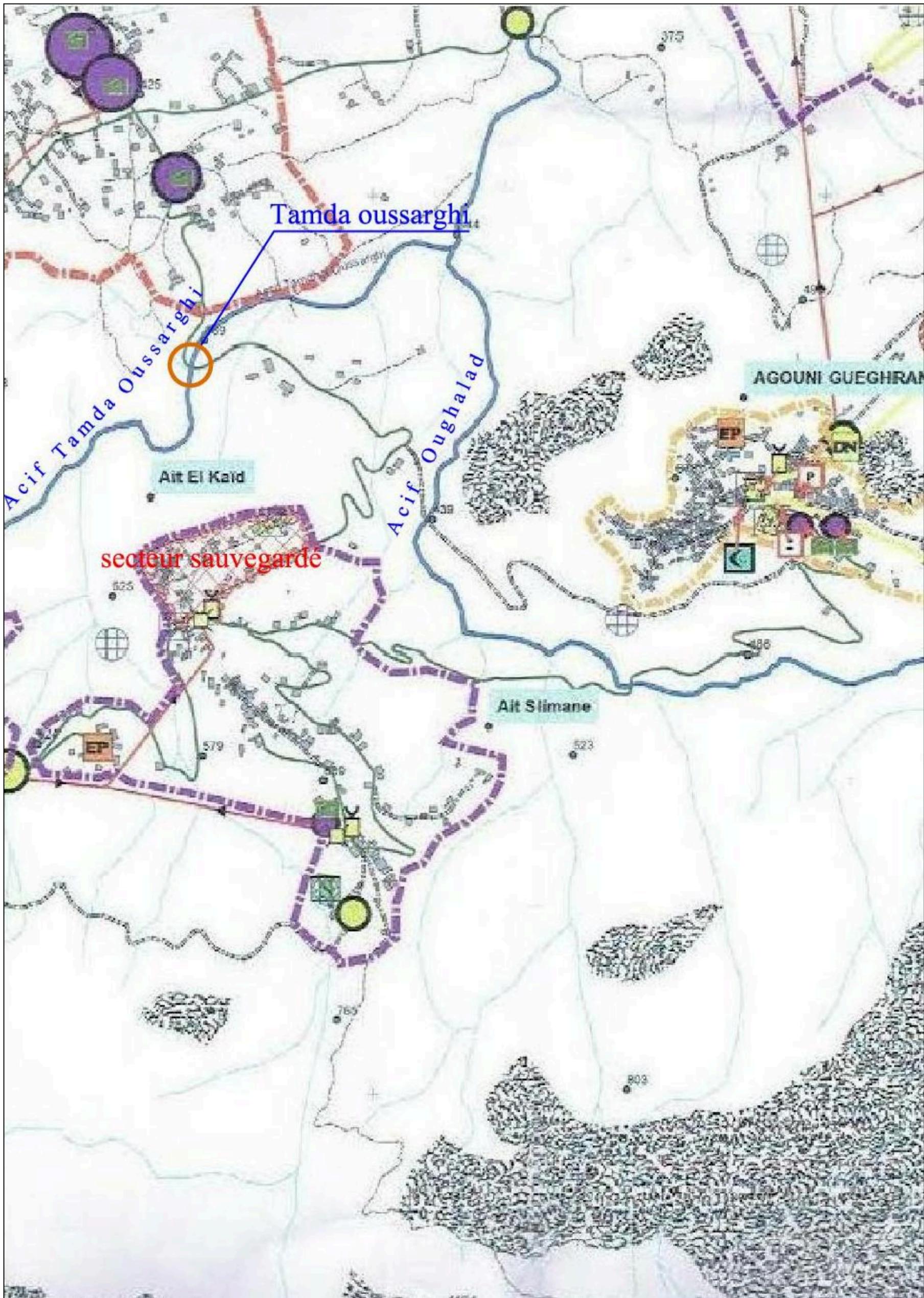
Ahmed OUYAHIA.



LEGENDE

	Bâti de base ancien (maison traditionnelle) à réhabiliter		Bâti dont la démolition pourra être imposé à l'occasion d'opération d'aménagements publics ou privés
	Bâti de base historique (maison coloniale 1830-1962) à réhabiliter		lieux de sépulture. (à mettre aux normes de la réglementation en vigueur)
	Bâti de base contemporain (maison édifiée depuis 1962): à conformer au règlement du plan de sauvegarde.		A aménagement en espace public
	Bâti spécial ancien (traditionnel, autre que les maisons) à restaurer.		Espace forestier, à renforcer.
	Bâti spécial historique (équipement colonial 1830-1962) à restaurer.		Espace agricole, à préserver.
	Bâti spécial contemporain (équipement édifié depuis 1962) à conformer au règlement du plan de sauvegarde		Espace pouvant être construit.

Plan des prescriptions réglementaires



Carte de l'environnement naturel du village d'Ath El Kaid